

Mécanisme d'évaluation indépendant (MÉI) : Rapport de conception 2017–2019 du Burkina Faso

Personnel du MÉI (Mauricio Cárdenas González) avec le concours d'Aïcha Blegbo, PGO

Table des matières

Sommaire exécutif : Burkina Faso	3
I. Introduction	6
II. Le contexte du gouvernement ouvert au Burkina Faso	7
Transparence et accès à l'information	7
Participation civique	7
Espace civique	7
Responsabilité, équilibre des pouvoirs et corruption	8
Critères d'éligibilité du PGO	8
Domaines de gouvernance, priorités nationales et plan d'action	8
III. Leadership et Processus multipartite	11
IV. Engagements	16
1. Signer les protocoles d'opérations dans les 21 domaines à compétences transférées aux communes (11) et aux régions (10)	18
2. Respecter les délais de délivrance des actes de justice conformément à l'arrêté n° 2014-022/MJ/CAB du 25 juin 2014	21
3. Améliorer l'accès des personnes vulnérables au Fonds d'assistance judiciaire	24
4. Systématiser l'inscription en ligne de tous les concours de la fonction publique niveau supérieur au BAC et au moins 50 % de ceux niveau BAC	27
5. Mettre en place un dispositif d'enregistrement et de traitement des plaintes au sein des départements ministériels	30
6. Opérationnaliser les pôles judiciaires spécialisés dans la répression des crimes économiques et financier	34
7. Mettre en place des comités citoyens de lutte contre le racket dans l'administration publique	37
8. Renforcer les capacités des conseils de discipline	41
9. Rendre opérationnel le guichet virtuel de l'administration publique	44
10. Rendre opérationnelle la loi n° 051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs	47
11. Collecter et publier les données produites dans les ministères et institutions publiques sous format ouvert et accessible par tous	50
12. Améliorer l'accès du public aux informations et participation citoyenne dans la mise au point et la mise en œuvre du budget de l'État	53
13. Organiser des Espaces de dialogue et d'interpellation communautaire (EDIC) sur la gestion du budget communal	56
V. Recommandations générales	60

VI. Méthodologie et Sources	64
Annexe I. Aperçu de la performance du Burkina Faso tout au long de la mise au point du plan d'action	68



Sommaire : Burkina Faso

Le Burkina Faso cherche à accroître la participation civique, à promouvoir la gouvernance locale et à lutter contre la corruption après une période de transition politique. Des améliorations peuvent être apportées à la conception des engagements en matière de traçabilité et de diagnostic des problèmes. Il est vivement recommandé de veiller à ce que les informations sur le processus du PGO dans le pays soient mises à la disposition du public.

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) est un partenariat mondial réunissant des organismes de réforme des gouvernements et des dirigeants de la société civile dans le but de mettre au point des plans d'action qui rehaussent l'inclusivité, la réceptivité et la responsabilité des gouvernements. Le Mécanisme d'évaluation indépendant (MÉI) effectue le suivi de tous les plans d'action pour s'assurer que les gouvernements respectent leurs engagements. Le Burkina Faso a adhéré au PGO en 2016. Ce rapport évalue la conception du premier plan d'action du Burkina Faso, celui de 2017-2019.

Vue d'ensemble du plan d'action

Le plan d'action correspond au contexte de gouvernement ouvert au Burkina Faso. Trois engagements ont pour objectif d'accroître l'accès à l'information à travers l'adoption d'une loi, deux concernent la participation citoyenne aux questions budgétaires à l'échelle locale, et quatre autres visent à accroître la responsabilité et réduire la corruption dans les pratiques gouvernementales.

La mise en place d'organes décisionnels et techniques a favorisé les discussions avec les parties prenantes au cours de la mise au point du plan d'action. Un répertoire en ligne de documents, et des améliorations dans la convocation de réunions, sont encore nécessaires.

Tableau 1. En bref

Participe depuis : 2016
Plan d'action à l'étude : 2017-2019
Type de rapport : Rapport de conception
Nombre d'engagements : 13

Mise au point du plan d'action

Y a-t-il un forum multipartite : oui
Niveau d'influence du public : consulté
Contravention au processus du PGO : non*

Conception du plan d'action

Engagements pertinents par rapport aux valeurs du PGO
8 (62 %)
Engagements transformants : 0 (0 %)
Étoiles potentielles : 0 (0 %)

Mise en œuvre du plan d'action

Engagements accomplis : S.O.
Engagements avec un DIOG élevé : S.O.
Engagements avec un exceptionnel DIOG : S.O.



L'approche de la co-création a permis d'inclure les engagements proposés par les organisations de la société civile comme solutions aux problèmes actuels. Cependant, la portée du processus de co-création peut être réduite par des considérations budgétaires et l'absence de réunions régulières avec les parties prenantes.

Certains engagements sont structurés pour encourager la gouvernance locale à travers une grande autonomie financière et la participation des citoyens aux processus budgétaires. L'un des engagements vise à mettre en œuvre de manière définitive une loi récemment approuvée régissant l'accès à l'information.

Tableau 2. Engagements à surveiller

Description de l'engagement	Avancée
<p>I. Signer les protocoles d'opérations à exécuter dans les 21 zones où les compétences doivent être transférées aux municipalités (11) et aux régions (10).</p>	<p>L'augmentation de la gouvernance locale, la décentralisation et l'impact direct sur la vie des citoyens resteront des éléments essentiels. Cet engagement pourrait lier les efforts visant à officialiser les protocoles à un cycle budgétaire participatif et à un mécanisme de responsabilité publique à l'échelle locale. Non seulement cela rendrait cet engagement pertinent pour les valeurs du PGO, mais ça augmenterait aussi son ambition.</p>
<p>10. Garantir le droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs à tous les citoyens.</p>	<p>Abattre efficacement les obstacles rencontrés par le gouvernement dans la mise en œuvre de la loi sur l'accès à l'information afin que la loi entre en vigueur et que l'Autorité nationale pour l'accès à l'information publique (ANAIP) puisse commencer à fonctionner.</p>

Recommandations

Les recommandations du MÉI visent à éclairer la mise au point du prochain plan d'action et à guider la mise en œuvre du plan d'action actuel.

Tableau 3. Cinq recommandations CLÉS du MÉI

Améliorer la conception de l'engagement afin que l'objectif, les activités et les résultats de l'engagement soient quantifiables, spécifiques, pertinents, cohérents, stratégiques et que les actions proposées traitent efficacement les sources de problèmes
S'assurer que les pouvoirs exécutif et législatif travaillent ensemble pour veiller à ce que la législation complémentaire essentielle soit approuvée, en particulier la loi n° 051-2015/CNT accordant le droit d'accès aux informations publiques et aux documents administratifs.
S'assurer que les organes de décision et organes techniques du PGO au Burkina Faso mettent au point un site Web rendant compte de son processus.
Discuter la possibilité d'inclure un engagement soutenant la participation du public à l'approbation d'un projet de constitution par référendum.
S'assurer que les agences gouvernementales, à commencer par le Conseil national pour la modernisation de l'administration et la bonne gouvernance, tiennent compte des considérations budgétaires lors de la mise au point du plan d'action et se coordonnent avec les agences d'exécution pour garantir la disponibilité des fonds.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Ce rapport a été préparé par Mauricio Cárdenas González à titre de chercheur indépendant membre du MÉI, avec des contributions d'Aïcha Blegbo, chercheuse indépendante, membre du MÉI pour la Côte d'Ivoire

Le partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) vise à obtenir des gouvernements, des engagements concrets pour la transparence, l'autonomisation des citoyens, la lutte contre la corruption et l'exploitation des nouvelles technologies pour renforcer la gouvernance. Le Mécanisme d'évaluation indépendant (MÉI) du PGO évalue la mise au point et la mise en œuvre de plans d'action nationaux pour favoriser le dialogue entre les parties prenantes et améliorer la responsabilité.



* Les Normes de participation et de co-création du PGO ont été mises à jour en 2016 afin de soutenir la participation et la co-création à toutes les étapes du cycle du PGO. Les Normes de participation et de co-création définissent les « exigences de base » auxquelles tous les pays membres du PGO sont censés satisfaire et les « étapes avancées » que les pays, bien que non obligés de respecter, seront soutenus et encouragés de faire. Dans cette optique, le Comité de pilotage a décidé en 2017 que si un gouvernement ne répond pas à l'exigence « d'implication » de l'IAP pendant la mise au point, ou « d'information » au cours de la mise en œuvre du PAN, comme l'a évalué le MÉI, il sera considéré comme ayant agi contrairement au Processus du PGO.

Étant donné que les documents d'orientation n'étaient pas encore publiés au cours de la période de mise en œuvre de cette nouvelle politique, les pays mettant au point des plans d'action 2017-2019 ont bénéficié d'une période de grâce d'un cycle de plan d'action. Par conséquent, le Burkina Faso n'est pas considéré comme ayant agi contre le processus du PGO. Pour plus d'informations, consultez la Section 6 du Manuel du PGO – Règles et Orientations pour les participants : https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/03/OGP_Handbook-Rules-Guidance-for-Participants_20190313.pdf

I. Introduction

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert est un partenariat mondial qui réunit des réformateurs du gouvernement et les dirigeants de la société civile pour créer des plans d'action qui rendent les gouvernements plus inclusifs, réactifs et responsables. Les engagements du plan d'action peuvent s'appuyer sur les efforts existants, déterminer de nouvelles étapes pour mener à bien les réformes en cours ou engager des actions dans un domaine entièrement nouveau. Le Mécanisme d'évaluation indépendant (MÉI) du PGO surveille tous les plans d'action pour assurer que les gouvernements respectent leurs engagements. Les dirigeants de la société civile et des gouvernements utilisent les évaluations pour réfléchir à leurs propres progrès et déterminer si les actions ont eu un impact sur la vie du peuple.

Le Burkina Faso a rejoint le PGO en 2016. Ce rapport porte sur la mise au point et la conception du premier plan d'action 2017-2019 du Burkina Faso.

Le Mécanisme d'évaluation indépendant (MÉI) du PGO s'est associé à Aïcha Blegbo afin de réaliser cette évaluation. Le MÉI vise à informer sur le dialogue en cours sur la mise au point et la mise en œuvre des engagements futurs. Pour une description complète de la méthodologie du MÉI, veuillez consulter le

<https://www.opengovpartnership.org/about/independent-reporting-mechanism>.

II. Le contexte du gouvernement ouvert au Burkina Faso

L'évolution politique du pays vers un régime démocratique ouvre la voie à de plus grandes possibilités de réformes du gouvernement ouvert, ainsi qu'à des défis. Le Burkina Faso table sur son cadre juridique pour susciter des politiques de changements, mais la mise en œuvre de la loi demeure un obstacle.

Transparence et accès à l'information

La loi n° 008-2013 établit un code de transparence sur la gestion des finances publiques au Burkina Faso. L'article 43 fait de la publication de données sur les finances publiques une obligation légale des institutions gouvernementales. L'article 53 leur demande de rendre compte de leur gestion financière¹. L'industrie minière est un secteur où les besoins de transparence sont criants. Un rapport de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) a révélé que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la transparence des mécanismes régissant le rôle de l'État dans le secteur². Ceci est pertinent dans un pays dont le secteur minier contribue à plus de 20 % des recettes du gouvernement³ et à 71 % des recettes d'exportation⁴.

Le 30 août 2015, le Burkina Faso a adopté la Loi n° 051-2015 régissant le droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs, qui concerne l'accès général à l'information dans le pays. La loi définit les critères d'accès à l'information et à la création d'un nouvel organisme gouvernemental : l'Autorité nationale pour l'accès à l'information publique (ANAIP)⁵. Jusqu'alors, ni la loi n'a été mise en application, ni l'ANAIP n'a été créé en raison de l'absence d'un décret d'application de la loi⁶. Le directeur général de l'Observatoire des médias du Burkina Faso (OMB) a noté que les difficultés financières ont empêché la mise en application de la loi⁷.

Participation civique

L'article 12 de la Constitution nationale du Burkina Faso du 2 juin 1991 consacre le droit des citoyens de participer et de choisir, dans toutes les affaires du gouvernement et de la société⁸. Avec l'adoption de la Loi n° 055-2004 sur les Collectivités territoriales, le Gouvernement a pris des mesures pour encourager davantage la gouvernance locale et soutenir la décentralisation en transférant les fonctions et les compétences. Ce processus a également mis en évidence la nécessité de développer une culture de participation aux affaires communautaires à l'échelle locale⁹. Le pays a obtenu une note de 10/16 sur la question du pluralisme politique et de la participation, du Rapport 2018 de la Liberté dans le monde¹⁰. Selon Tinto Idriss, Coordonnateur du Projet Open Burkina, des réformes sont en cours (projet de loi) visant à modifier le système d'élection des maires de communauté. Le nouveau système remettrait l'élection des maires de la communauté directement dans les mains des citoyens, et non des conseillers¹¹.

Espace civique

L'article 8 de la Constitution nationale du Burkina Faso du 2 juin 1991 consacre le droit aux citoyens d'exprimer et de diffuser leurs points de vue conformément au droit applicable¹². Ce droit peut être limité lors de rapports sur les questions de sécurité nationale, de santé publique et de diffamations¹³. Le 11 novembre 2018, le pays a adhéré à « l'Accord sur l'information et la démocratie »¹⁴, une initiative de Reporters sans frontières (RSF). Le Burkina Faso est classé 41/180 dans le monde, 5^e en Afrique et 1^{er} en Afrique francophone au classement de RSF¹⁵ en 2018. Cependant, selon un rapport du Centre National de Presse Norbert Zongo (CNPZ), le terrorisme constitue une menace pour l'exercice de la liberté de presse dans les zones fragiles¹⁶. Les journalistes sont généralement la cible de menaces de mort et parfois assassinés. Les journalistes ne peuvent pas aborder ouvertement des questions telles que le terrorisme, le mariage forcé, l'autonomisation des femmes. En raison des menaces terroristes, les stations de radio sont obligées de fermer leurs portes et font faillite¹⁷. Ainsi, les menaces terroristes ont un clair impact sur l'accès à l'information.

L'article 13 de la Constitution nationale du Burkina Faso du 2 juin 1991 proclame que les Partis politiques du Burkina ont le droit de se réunir librement et sont égaux en droits et devoirs. Les partis avec une dénomination tribale, régionale, confessionnelle ou raciale sont interdits¹⁸. Cependant, selon Freedom in the World, des ONG ont été ciblées par les forces de sécurité¹⁹. Le pays a adopté la Loi n° 064-2015 sur la liberté d'association²⁰. Cette loi définit le cadre juridique permettant aux associations de se constituer en ONG, et vise également à séparer la politique des associations en déclarant qu'il est interdit aux associations de poursuivre des objectifs de nature politique.

Les dirigeants d'associations ne peuvent devenir dirigeants de partis politiques²¹. La Constitution du Burkina Faso protège le droit de réunion conformément à la loi, à l'ordre public, aux bonnes manières et au comportement humain dans l'Article 7²². Selon *La voix du juriste*, les pouvoirs publics ont un mandat d'annuler une manifestation si la sécurité publique est en danger²³.

En août 2017, le Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et de la Promotion civique a organisé un atelier de sensibilisation parmi les dirigeants de mouvements de jeunesse, les associations et les syndicats sur la liberté de réunion en public²⁴. Cependant, des défis demeurent. Les autorités publiques ont empêché une manifestation de protestation contre la mauvaise gouvernance en octobre 2017²⁵ et la décision du Conseil d'État d'interdire les manifestations d'occupation a suscité des protestations des syndicats et a engendré des troubles publics²⁶.

Responsabilité, équilibre des pouvoirs et corruption

À la suite de l'installation d'un régime de transition et l'élection de Marc Christian Kabore en tant que président en 2015, le Burkina Faso a commencé la rédaction d'une proposition pour une nouvelle constitution²⁷. Le projet inclut des innovations pour renforcer l'équilibre des pouvoirs. Le président serait élu au suffrage universel, pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois. L'Assemblée nationale devrait être financièrement indépendante et responsable devant la Cour des comptes. Le Parlement devrait autoriser les nominations du président aux hautes instances de l'armée et du gouvernement. Le Conseil supérieur de la magistrature ne devrait plus être soumis au Président, mais à la Cour de cassation. La constitution devrait être adoptée par référendum²⁸.

Le Burkina Faso a adopté la Loi n° 004-2015 sur la prévention et la répression de la corruption et la Loi n° 082-2015 portant création de l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption (ASCE-LC). Les lois exigent que les agents publics déclarent les avoirs, les cadeaux et les dons reçus en travaillant pour le gouvernement et confèrent à l'ASCE des pouvoirs particuliers en matière d'indépendance financière et de capacités de poursuite²⁹.

Critères d'éligibilité du PGO

En examinant les critères d'éligibilité au PGO pour le Burkina Faso, le pays a publié la Proposition de budget de l'exécutif et le Rapport d'audit dans les meilleurs délais et l'a mis à la disposition du public en 2015 et 2017³⁰. Alors que le Burkina Faso a approuvé une Loi sur l'accès à l'information, il n'y a pas de décret d'application³¹. Le pays dispose de lois sur la divulgation d'informations financières, telles que les lois n° 22/95 sur la divulgation des avoirs et n° 14-2002 fixant la Liste des responsables mandatés pour déclarer les avoirs³². Le Burkina Faso a signalé une augmentation de l'engagement des citoyens mesurée par le sous-indicateur des libertés civiles de l'Indice de démocratie de l'Union européenne, qui est passée de 4,71 à 5 en 2016-2017³³.

Domaines de gouvernance, priorités nationales et plan d'action

La situation de la démocratie et de la sécurité au Burkina Faso posent un défi à la gouvernance. Selon Siaka Coulibaly, avocat, analyste politique et membre de la société civile burkinabé, les élections présidentielles et législatives de 2015 n'incluaient pas un segment de la classe politique³⁴ qui espère que le président va promouvoir un processus de réconciliation complet³⁵. Les attaques terroristes se sont développées dans le nord du Burkina en raison des troubles sociaux et un déséquilibre du pouvoir après la chute de l'ancien président Blaise Compaoré en 2014³⁶. Le contexte sécuritaire du pays peut compromettre la capacité du Burkina Faso à maintenir un équilibre entre

assurer un espace sûr tout en respectant leurs électeurs et garantir les droits fondamentaux tels que la liberté d'expression et l'accès à l'information³⁷. C'est toutefois dans ce contexte que le PGO peut devenir une opportunité pour le pays de promouvoir le gouvernement ouvert à travers la coopération et le conseil technique.

Le 30 mai 2017, le ministère de la Fonction publique a organisé un atelier national en partenariat avec des parties prenantes des secteurs public et privé, afin de valider la Stratégie nationale pour la promotion de la bonne gouvernance (SNPG) entre 2017-2026, conformément au Plan national de développement économique et social du pays (PNDES 2016-2020)³⁸. La stratégie vise à impliquer la société civile dans les affaires publiques et dans le processus de prises de décisions³⁹. Dans le même esprit, l'Agence française de développement a approuvé le Programme d'appui aux gouvernements ouverts francophones ouverts (PAGOF), dont le Burkina Faso est membre bénéficiaire. Le PAGOF fournira une assistance aux pays du PGO dans la mise en œuvre de leurs plans d'action⁴⁰.

Les engagements du Plan d'action 2017-2019 portent sur certains des domaines décrits ci-dessus : Transparence (n° 4), Accès à l'information (n° 9, 10, 11), Participation citoyenne (n° 12, 13), Responsabilité-corruption (n° 5, 6, 7, 8). Certains domaines auxquels un engagement spécifique ne répond pas sont : Espace civique-Liberté d'expression, Association, Assemblée; Responsabilité-Équilibre des pouvoirs, et critère du PGO-Divulgence des avoirs des agents publics.

¹ Loi sur la Transparence de la Gestion des Finances Publiques au Burkina Faso, La voix du juriste, 23 avril 2013, <https://lavoixdujuristebf.files.wordpress.com/2013/08/loi-portant-code-de-transparence-dans-la-gestion-des-finances-publiques-au-burkina-faso.pdf>

² Elie KABORE, "Transparence dans les mines: 'des progress significatifs' pour le Burkina", 16 Avril 2018, L'Economiste du Faso, <https://www.leconomistedufaso.bf/2018/04/16/transparence-dans-les-mines-des-progres-significatifs-au-compte-du-burkina/>

³ Alain ANTIL, Lamoussa Salif KABORE, Marc TROUYET, "Le Burkina Faso et les problèmes de transparence dans le secteur minier", 20 Janvier 2014, <https://www.ifri.org/en/debates/burkina-faso-enjeux-de-transparence-secteur-minier>

⁴ Ibid.

⁵ Loi n° 051-2015 / CNT accordant un droit d'accès aux informations publiques et aux documents administratifs", La voix du juriste, 15 Mars 2018, <https://lavoixdujuriste.com/2018/03/15/burkina-faso-comment-accéder-aux-documents-administratifs/>

⁶ Tinto Idriss (Projet Open Burkina), interview par le chercheur du MÉI, 15 Février 2019

⁷ Saâhar-Iyaon Christian Somé Békouoné, "Accès à l'information dans l'administration publique burkinabè: Un parcours du combattant pour le public", Radars Info Burkina, 7 December 2018, <http://radarsburkina.net/index.php/societe/718-accès-a-l-information-dans-l-administration-publique-burkinabe-un-parcours-du-combattant-pour-le-public>

⁸ Burkina Faso. Constitution Nationale du 2 Juin 1991, IVe République.

Arthttps://www.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/fr/bf/bf017fr.pdf

⁹ Participation Citoyenne du Burkina Faso, Solidar, <https://www.solidar.ch/fr/projet/participation-citoyenne-au-burkina-faso>

¹⁰ Rapport sur la Liberté dans le monde 2018. Profil du Burkina Faso, Freedomhouse.org, <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2018/burkina-faso>

¹¹ Information obtenue par e-mail, le 30 Juillet 2019. À noter qu'au moment de la rédaction du présent rapport, il n'était pas clair si le projet de loi avait déjà été envoyé pour adoption.

¹² "La liberté d'expression signifie-t-elle la liberté de tout dire?", La Voix du Juriste, 9 Novembre 2017, <https://lavoixdujuriste.com/2017/11/09/la-liberte-d-expression-signifie-t-elle-liberte-de-tout-dire/>

¹³ Ibid.

¹⁴ Dominique Cettour-Rose, "Liberté de la presse: le Burkina, le Sénégal et la Tunisie adhérent au " pacte "de RSF", France Info, 14 Novembre 2018, https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/tunisie/liberte-de-la-presse-burkina-senegal-et-tunisie-adherent-au-pacte-de-rsf_3053783.html

¹⁵ "État de la liberté de la presse au Burkina Faso : une conférence publique pour renforcer le professionnalisme dans les médias" 19 Septembre 2018, Aouaga News, <http://news.aouaga.com/h/119144.html>

¹⁶ "Liberté de Presse: Carte orange pour le Burkina Faso", Droit Libre, 4 Mai 2018, <http://www.droitlibre.net/liberte-de-presse-carton-orange-pour-le-burkina.html>

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Burkina Faso. Constitution Nationale du 2 Juin 1991, IVe République.

Arthttps://www.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/fr/bf/bf017fr.pdf

¹⁹ Rapport de la liberté dans le monde 2018. Profil du Burkina Faso, Freedomhouse.org.

²⁰ "Nouveau règlement sur la liberté d'association au Burkina Faso : Formation aux nouveaux textes et à la fiscalité applicable aux ONG et aux associations", Le Faso, 9 Mai 2016, <http://lefaso.net/spip.php?article71029>

²¹ "Loi sur la liberté d'association au Burkina: les politiques et les associations ne s'entendent pas bien". Le Faso, 21 Décembre 2015, <http://lefaso.net/spip.php?article68766>

- ²² Burkina Faso. Constitution Nationale du 2 Juin 1991, IVe République.
- ²³ Paligüwindé Martin SAWADOGO, "Liberté de manifestation au Burkina Faso: Que dit la loi?", La Voix du Juriste, 20 Décembre 2017, <https://lavoixdujuriste.com/2017/12/20/liberte-de-manifestation-au-burkina-faso-que-dit-la-loi/>. L'article est basé sur les dispositions de la Loi n° 022/97/11 / AN sur la liberté de réunion et de manifestation sur les voies publiques
- ²⁴ "Liberté de réunion et de manifestation : sensibilisation des dirigeants syndicaux et des associations", Aouaga News, 23 Août 2017, <http://news.aouaga.com/h/110482.html>
- ²⁵ "Burkina Faso: une manifestation dispersée, des personnes arrêtées", RFI, 22 Octobre 2017, <http://www.rfi.fr/afrique/20171022-burkina-faso-manifestation-mal-gouvernance-tribunaux-exception-dispersee>
- ²⁶ "Sit-in illégal: 18 organisations syndicales dénoncent 'une violation des droits syndicaux'", FASOZINE, 23 Mai 2018, <http://www.fasozine.com/actualite/societe/4258-illegalite-du-sit-in-18-organisations-syndicales-denoncent-une-violation-des-libertes-syndicales.html>
- ²⁷ "Processus constituant au Burkina Faso : entre préservation des acquis démocratiques et persistance de certaines lacunes", Le Faso, 26 Mars 2018, <http://lefaso.net/spip.php?article82638>
- ²⁸ Kibessoun Pierre Claver MILLOGO, "Processus constituant au Burkina Faso : entre préservation des acquis démocratiques et persistance de certaines lacunes", Le Faso, <http://lefaso.net/spip.php?article82638>
- ²⁹ "Le Burkina Faso adopte deux lois anti-corruption", UNODC, <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/en/new-2015-burkina-faso-anti-corruption-laws.html>
- ³⁰ Enquête sur le Budget Ouvert 2017, Partenariat Budgétaire International, 2017, <https://www.internationalbudget.org/wp-content/uploads/burkina-faso-open-budget-survey-2017-summary-english.pdf>. P.1.
- ³¹ Tinto Idriss, Interview par le Chercheur du MÈI
- ³² Financial Disclosure Law Library, Groupe de la Banque Mondiale, 2019, https://publicofficialsfinancialdisclosure.worldbank.org/law-search?page=1&etf%5B3%5D=im_field_law_region%3A%28222%29%20&items_per_page=10#searchlibrary
- ³³ Indice de la Démocratie 2016. Vengeance des "déplorables" et Indice de la Démocratie 2017. La Liberté d'Expression Sous Attaque, The Economist. Unité de Renseignement, http://www.eiu.com/Handlers/WhitepaperHandler.ashx?fi=Democracy_Index_2017.pdf&mode=wp&campaignid=DemocracyIndex2017 and <http://www.eiu.com/Handlers/WhitepaperHandler.ashx?fi=Democracy-Index-2016.pdf&mode=wp&campaignid=DemocracyIndex2016>, Pp. 10 and 7.
- ³⁴ Julien Adayé, "Burkina, un bon exemple de démocratie en Afrique", Deutsche Welle, 3 Mars 2018, <https://www.dw.com/fr/le-burkina-un-bon-exemple-de-la-d%C3%A9mocratie-en-afrique/a-43092318>
- ³⁵ Ibid.
- ³⁶ Les Racines Sociales de la Violence Djihadiste dans le Nord du Burkina Faso" International Crisis Group, 12 Octobre 2017, <https://www.crisisgroup.org/africa/west-africa/burkina-faso/254-social-roots-jihadist-violence-burkina-faso-north>
- ³⁷ "Burkina Faso. La lutte contre le terrorisme ne doit pas servir de prétexte pour réprimer la liberté d'expression et d'information". Amnesty International, 5 Mars 2019, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/03/burkina-faso-la-lutte-contre-le-terrorisme-ne-doit-pas/>
- ³⁸ "Bonne Gouvernance: la stratégie 2017-2026 en débat", Mercredi, Le 31 Mai 2017 en www.ouaga.com, <http://news.aouaga.com/h/108741.html>.
- ³⁹ Ibid
- ⁴⁰ "Promouvoir une action publique transparente et collaborative en Afrique francophone", Agence Française de Développement, 1er Octobre 2017, <https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/9159>

III. Leadership et Processus multipartite

Le processus multipartite au Burkina Faso se caractérise par des consultations avec les parties prenantes et la définition de 13 engagements. Des améliorations sont nécessaires en matière d'information publique du processus du PGO et des délais pour la convocation de réunions.

3.1 Leadership

Cette sous-section décrit la direction et le contexte institutionnel du PGO au Burkina Faso.

Selon le plan d'action, le ministre des Affaires publiques, du Travail et des Affaires sociales est l'organe responsable du PGO. Le Conseil National de la modernisation de l'Administration publique et de la bonne gouvernance (CN-MABG) est chargé de la coordination, de l'orientation et du suivi de la mise en œuvre du plan d'action. Le Comité de pilotage de la modernisation de l'Administration publique et de la bonne gouvernance (CP-MABG) se réunit deux fois par an, contrôle et évalue les plans d'action du PGO. Il donne des directives au Secrétariat permanent de la modernisation de l'Administration publique et de la bonne gouvernance (SP-MABG) et à la Direction générale des études et statistiques sectorielles (DGESS), chargée de soumettre les rapports techniques. Le CP-MABG soumet des rapports au CN-MABG. Le Comité technique de suivi et d'évaluation du PGO met au point les plans d'action du PGO, surveille la mise en œuvre du PGO et évalue les recommandations du Comité de pilotage¹.

Le PGO est mandaté à travers un décret portant adoption du Plan d'action 2017-2019 par le Conseil des ministres, le 25 octobre 2017².

Selon le plan d'action, le Gouvernement du Burkina Faso allouera un milliard cent trente-quatre millions quatre-vingt-douze mille sept cents (1 134 092 700) FCFA au processus du PGO³. Sur la foi du nombre de représentants par institution comme souligné dans le plan d'action, et des chiffres disponibles d'IZF et Afric Evolution pour calculer le nombre actuel de ministères et de gouverneurs, le nombre approximatif du personnel dédié au processus du PGO (y compris des représentants de la société civile, secteur privé) serait de 104⁴.

La participation du Burkina Faso au processus du PGO a contribué à créer des synergies avec les parties prenantes de la société civile sur les questions de renforcement des initiatives de données ouvertes. Le pays a conféré une place importante à l'ouverture des données et à la numérisation aux échelles locale et régionale, à la fois par les dirigeants du Gouvernement et de la société civile. Le rôle du Burkina en tant qu'hôte de la première édition de la CAFDO (Conférence en Afrique francophone sur les données ouvertes), en 2017, en est un exemple⁵. À l'occasion de la Journée internationale des données ouvertes 2017, le cofondateur de la fondation BEOG-NEERE a affirmé que la communauté de l'ouverture des données travaillait au développement du plan d'action 2017 du PGO dans le pays⁶. Selon Malick Lingani, Agnes Kabore et Sidi Barry, le processus du PGO peut avoir un impact si la volonté politique est maintenue et la capacité du comité à amasser des fonds⁷.

3.2 Processus multiacteurs tout au long de la mise au point du plan d'action

En 2017, le PGO a adopté les Normes de participation et de co-création du PGO, destinées à soutenir la participation et la co-création par la société civile à toutes les étapes du cycle du PGO. Tous les pays participants du PGO devraient répondre à ces normes. Les normes visent à améliorer l'ambition et la qualité de la participation lors de la mise au point, de la mise en œuvre et de la révision des plans d'action du PGO.

Les Statuts de gouvernance du PGO établissent également des conditions de participation et de co-création auxquelles un pays ou une entité doit satisfaire lors de la mise au point et de la mise en œuvre de leur plan d'action afin d'agir conformément au processus du PGO. Le Burkina Faso **n'a pas agi** contrairement au processus du PGO. Il convient toutefois de noter qu'au moment de la

rédaction de ce rapport, rien n'indiquait qu'un référentiel en ligne du processus du PGO était disponible. Il n'y avait pas non plus de preuve sur la manière dont le gouvernement avait fourni les commentaires (réponse motivée) au cours du processus de co-création. S'ils ne sont pas traités, ces facteurs seraient considérés comme des éléments déclencheurs pour que le pays ait agi de manière contraire au processus du PGO⁸.

Voir l'Annexe I pour un aperçu des performances du Burkina Faso dans la mise en œuvre des normes de co-création et de participation tout au long de la mise au point du plan d'action.

Tableau 3.2 : Niveau d'influence du public

Le MEl a adapté le « Spectre de participation » de l'Association internationale pour la participation publique (IAP2) pour qu'il puisse être appliqué au PGO⁹. Ce spectre montre le niveau potentiel d'influence du public sur le contenu du plan d'action. Dans l'esprit du PGO, la plupart des pays devraient aspirer à « collaborer ».

Niveau d'influence du public		Pendant la mise au point du plan d'action
Habiller	Le gouvernement a confié le pouvoir décisionnel aux membres du public.	
Collaborer	Il y a eu un dialogue itératif ET le public a aidé à définir le chronogramme.	
Impliquer	Le gouvernement a commenté la manière dont les contributions du public ont été prises en compte.	
Consulter	Le public pourrait apporter des contributions.	✓
Informé	Le gouvernement a fourni au public des informations sur le plan d'action.	
Pas de Consultation	Aucune consultation	

Forum multiacteurs

Le Gouvernement du Burkina Faso a désigné le Conseil National de la modernisation de l'Administration publique et de la bonne gouvernance (CN-MABG) et le Comité de pilotage de la modernisation de l'Administration publique et de la bonne gouvernance (CP-MABG) comme organes compétents pour réunir la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes, pour la mise au point et la mise en œuvre du plan d'action du PGO.

Selon le plan d'action, l'agence d'exécution est mandatée par le rapport du Conseil des ministres n° 2017-040/MAEC-BE/CAB du 24 février 2017¹⁰. Le CN-MABG et le CP-MABG sont des organes de décision et de surveillance. Des membres de la société civile, des syndicats, des partenaires techniques et financiers, du secteur privé, des gouverneurs, des autorités locales et régionales et des ministres sont représentés dans le cadre des groupes CN-MABG et CP-MABG. Deux organes techniques ont également été mis en place : le Comité technique chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PGO et le Secrétariat technique¹¹. Comme l'a déclaré un représentant du Secrétariat permanent de la modernisation de l'Administration publique et de la bonne gouvernance, le Comité technique est composé de 50 % de membres représentant le gouvernement et 50 % la société civile¹².

Les Organisations de la Société Civile ont organisé des ateliers à Ouagadougou et dans les régions, notamment à Koudougou en juin 2017¹³. Selon Sylvestre Tiemtoré, secrétaire administratif de SPONG, l'une des principales coalitions d'organisations de la société civile, les acteurs étaient optimistes quant aux possibilités des données ouvertes, du flux important des informations et de l'exercice d'un contrôle citoyen, gouvernemental et transparent¹⁴. Selon le Plan d'action, les agences gouvernementales, le secteur privé et la société civile se sont réunis à trois reprises, en avril, juin et octobre 2017. Les Organisations de la société civile ont organisé une session de consultations en septembre 2017. Le Gouvernement a tenu des consultations intersectorielles en juin et juillet 2017 pour valider les engagements pris et se mettre d'accord sur le mécanisme de suivi du plan d'action¹⁵. Lors d'un entretien mené les 9 et 12 novembre 2018, Jacques Sosthène Dingara et Barry Sidi ont affirmé que le processus était participatif et inclusif dans la mesure où toutes les décisions relatives à l'adoption des engagements étaient prises de manière consensuelle avec les OSC¹⁶.

Par exemple, selon le président de l'Association Beog Neere et un représentant du secrétaire permanent de la modernisation de la gestion et de la bonne gouvernance, la société civile/le public ont fourni des éléments qui ont fini par être adoptés comme engagements : les engagements numéro quatre et cinq sont les résultats des préoccupations directes de la société civile¹⁷. Selon Sylvestre Tiemtoré, un membre du Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales (SP/ONG) a souligné que les OSC étaient consultées, impliquées et avaient la possibilité de modifier et d'initier des engagements ou de remettre en question la hiérarchisation des priorités¹⁸, et la Société Civile était même l'un des acteurs principaux du comité de suivi¹⁹.

Participation et engagement durant la mise au point du plan d'action

Selon un ancien chercheur du MÉI, le processus de mise au point du plan d'action a débuté en juin 2017, date à laquelle il devait être achevé. Selon le plan d'action, le Gouvernement du Burkina Faso a fourni aux parties prenantes des occasions de participer à la mise au point du plan d'action. En avril 2017, la société civile, le secteur privé et les institutions gouvernementales ont débattu des mécanismes de suivi et d'évaluation du plan d'action du PGO. Les parties prenantes ont discuté des opportunités de participation et ont travaillé sur la validation et la rédaction du plan d'action²⁰.

Le Gouvernement du Burkina Faso a pris des mesures pour promouvoir la mise en œuvre du plan d'action 2017-2019 du pays. En partenariat avec le Gouvernement de France, le Secrétariat Permanent pour le processus du PGO et le Ministère de l'Administration Publique, du Travail et des Affaires Sociales ont organisé un Atelier de Haut Niveau pour les pays francophones, sur le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO), le 2 juin 2017²¹. Cet atelier a impliqué des partenaires techniques, des membres de la société civile et des représentants des gouvernements afin de renforcer les mécanismes du PGO dans ces pays²². Néanmoins, selon Tinto Idriss, Coordinateur du Projet Open Burkina, des groupes tels que les jeunes et les femmes étaient sous-représentés²³.

Selon le Ministre de l'Administration Publique, le processus du PGO est conforme à la réalisation du plan de développement du pays et contribue à sa réalisation²⁴. Ce forum a permis aux Organisations de la Société Civile et au Gouvernement de tirer les leçons des expériences de leurs homologues africains qui sont déjà membres du PGO et de se préparer pour la mise au point et la mise en œuvre du plan d'action²⁵. Les sujets de discussion au cours du forum comprenaient la faisabilité du plan d'action, ainsi que les mécanismes de financement, de coordination, de suivi et d'évaluation du plan. Parmi les participants figuraient des membres de la Société Civile, des syndicats, des collectivités territoriales, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers et des experts de la France, du Kenya et de l'Afrique du Sud²⁶. Selon le précédent chercheur du MÉI, à l'occasion de l'atelier de juin, les parties prenantes ont rédigé 17 engagements au total²⁷. D'autre part, il convient de mentionner que quelques facteurs empêchent une contribution plus efficace des OSC. Par exemple, selon Dingara (PDC du Burkina Faso) et Tinto Idriss, le manque de ressources financières de certaines OSC conduit à une recherche continue de financement, ce qui rend difficile la coordination des OSC en concurrence pour obtenir un soutien financier. Les OSC doivent également mieux assimiler les concepts de planification stratégique, c'est-à-dire comprendre comment les concepts de

gouvernance ouverte et de développement sont liés. Les OSC dépendent du travail des adhérents et des volontaires qui peuvent ne pas nécessairement être impliqués dans le processus du PGO²⁸. Les améliorations apportées à ces domaines pourraient améliorer la qualité globale de la contribution des OSC au processus du PGO.

Les Ministères et les agences gouvernementales responsables de la mise en œuvre des engagements se sont réunis en juillet 2017 pour affiner la conception des engagements et en assurer la pertinence, identifier les parties prenantes et valider les mécanismes de suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action du PGO²⁹. D'après des recherches documentaires, il n'y a aucune preuve de publication par le gouvernement de la documentation du PGO ni de mises à jour sur la mise au point du plan d'action. Selon le Plan d'Action, la société civile a organisé un atelier spécial de consultations en septembre 2017 afin de recueillir des recommandations et des ajustements au plan d'action³⁰. Selon une source qui a préféré rester anonyme, les Organisations de la Société Civile avaient proposé d'autres engagements, mais le gouvernement a décidé de ne pas avancer avec eux en raison de contraintes financières³¹.

Selon le Plan d'Action, les autorités gouvernementales ont rencontré les parties prenantes – société civile, secteur privé, partenaires techniques – en octobre 2017, pour se mettre d'accord sur le nombre final d'engagements (13)³². Selon un retour d'information d'une source anonyme, des contraintes financières peuvent limiter la portée des engagements dans le plan d'action et s'écarter des domaines politiques jugés nécessaires pour une mise en œuvre réussie du plan d'action du PGO. Le Plan d'Action du PGO a été conçu sans prendre en compte les considérations budgétaires³³.

Recommandations de co-création et de participation au cours du développement

Le Burkina Faso a montré des preuves de réussite et de performances élevées dans les domaines de la conduite du FMP. Par exemple, la participation de la société civile au démarrage du processus (préparation du Burkina pour l'adhésion au PGO); l'organisation d'environnements de réunion inclusifs au cours du processus et les efforts déployés pour prendre en compte les préoccupations exprimées par tous les acteurs.

Les domaines dans lesquels le Burkina Faso peut s'améliorer sont :

- Le Comité de Pilotage et le Conseil National du PGO pourraient faire des efforts pour s'assurer que toutes les étapes liées au processus du PGO dans le pays sont terminées dans les délais prescrits ainsi que les responsabilités/engagements pour chaque activité afin d'éviter les retards dans la mise en œuvre.
- Il est fortement recommandé que, soit le comité technique de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PGO, soit le secrétariat technique le Comité du PGO au Burkina Faso, publie un site web national où les informations, les documents tels que les Plans d'Action Nationaux, auto-évaluations et d'autres documents sur les aspects du processus du PGO dans le pays soient disponibles. Dans le même ordre d'idées, il serait bon que le comité du PGO publie son raisonnement derrière les décisions.

Dans le but d'améliorer les performances dans les domaines suggérés par le chercheur MÉI pour avancer, les mesures suivantes doivent être prises :

- Établir un calendrier pour que les parties prenantes pertinentes se rencontrent au moins une fois par trimestre afin de faire avancer les discussions du PGO dans le pays, ainsi qu'une agence chargée de veiller à ce que ces réunions soient tenues.
- Lancer et opérationnaliser le citoyen20.net en tant que plate-forme de partage sur laquelle des informations sur tous les aspects du processus national du PGO sont publiées de manière proactive. Sinon, il pourrait être intéressant d'explorer un partenariat avec l'existant et dynamique www.presimetre.bf
- Mettre en place une documentation et une capitalisation de l'expérience pour suivre le processus depuis son début jusqu'à la mise en œuvre transformative des engagements.
- Découvrir un système d'information et de sensibilisation du public au-delà du FMP qui s'adresse à tous les citoyens.

- Veiller à ce que les Organisations de la Société Civile soient organisées et bien coordonnées afin d'améliorer la mise au point du plan d'action et le processus de co-création dans son ensemble.

¹ Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Plan d'Action 2017-2019. Octobre 2017,

https://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/Burkina-Faso_Action-Plan_2017-2019_EN.pdf

² Procès-verbal du Conseil des Ministres, Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement, 25 Octobre 2017, Cité par Open Burkina, <http://www.openburkina.bf/wp-content/uploads/2017/10/CONSEIL-DES-MINISTRES-N%C2%B038-DU-25-OCTOBRE-2017.pdf>

³ Ibid. P. 10.

⁴ a) Ibid. Pp. 7-9. Le calcul comprend 68 membres provenant d'institutions gouvernementales et 36 d'OSC, du secteur privé et des syndicats ; b) Institutions Nationales du Burkina Faso et Informations de Contact des Ministères du Burkina Faso, Investir en Zone Franc, <http://www.izf.net/contact/les-institutions-nationales-burkina-faso> and <http://www.izf.net/contact/les-institutions-nationales-burkina-faso>; c) Les Treize Gouverneurs du Burkina Faso, 17 Janvier 2018, Afric Evolution, <https://afrique-ae.com/les-13-gouverneurs-du-burkina-faso-2/>

⁵ Tinto Idriss (Projet Open Burkina) et Ousseynou Ngom (Responsable de l'Unité d'Appui aux Pays Francophones d'Afrique du PGO et membre du CAFDO). L'information a été communiquée au personnel du MÉI le 30 juillet 2019.

⁶ Noufou Kindo, "Journée des Données Ouvertes au Burkina Faso: Quel est l'impact environnemental de l'industrie extractive?", Burkina 24, cite par Open Knowledge International Forum, 10 Mai 2017,

<https://blog.okfn.org/2017/05/10/open-data-day-in-burkina-faso-what-is-the-environmental-impact-of-the-extractive-industry/>

⁷ Lingani, Agnès Kabore, Sidi Barry. Comité Technique de Suivi et d'Evaluation de la mise en œuvre du PGO. Discussion de Groupe Cible par le précédent chercheur du MÉI pour le Burkina Faso, Réunion PAGOF, Novembre 2018.

⁸ Agir Contrairement au Processus – Le pays n'a pas réuni (1) "impliquer" durant la mise au point ou "informer" durant la mise en oeuvre du PAN (2) le gouvernement a échoué à collecter, publier et documenter un référentiel sur le site web/page web national(e) du PGO conformément aux directives du MÉI.

⁹ "IAP2's Public Participation Spectrum," IAP2, 2014.

http://c.yumcdn.com/sites/www.iap2.org/resource/resmgr/foundations_course/IAP2_P2_Spectrum_FINAL.pdf

¹⁰ Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Plan d'Action 2017-2019. Burkina Faso. Octobre 2017. P.7.

¹¹ Selon les conclusions de l'ancien chercheur du MÉI, le Secrétariat Technique est composé de huit (08) représentants de la société civile et de huit (08) du gouvernement. 20 Janvier 2019.

¹² Sidi Barry (Secrétariat permanent de la modernisation de l'Administration et la bonne gouvernance (SP-MABG).), Interview par le chercheur du MÉI. 15 Février 2019.

¹³ Selon les informations fournies par l'ancien chercheur du MÉI, Koudougou est la troisième ville du Burkina Faso située à 100 km de la capitale Ouagadougou. 20 Janvier 2019.

¹⁴ Information fournie par l'ancien chercheur du MÉI. 20 Janvier 2019.

¹⁵ Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Plan d'Action 2017-2019. Octobre 2017,

https://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/Burkina-Faso_Action-Plan_2017-2019_EN.pdf, Pp7-9.

¹⁶ Jacques Sosthène Digara et Sidi Barry, Comité Technique pour le Suivi et l'Evaluation de la Mise en Oeuvre du PGO. Interview par l'ancien Chercheur du MÉI. 9 et 12 Novembre 2018.

¹⁷ Lingani et Barry, Interview par le chercheur du MÉI. 15 Février 2019.

¹⁸ Sylvestre Tiemtore, Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales (SP/NGO), interview par l'ancien Chercheur du MÉI, 16 Novembre 2018.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Ibid. P.7.

²¹ Malick Lingani, "Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Un atelier de Haut Niveau tenu à Ouagadougou", BEOG NEERE

²² Ibid.

²³ Interview avec Tinto Idriss, 4 Juillet 2019

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid.

²⁶ Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Plan d'Action 2017-2019. Burkina Faso. Octobre 2017. P.8.

²⁷ D'après les conclusions du précédent chercheur du MÉI.

²⁸ Tinto Idriss (Projet Open Burkina) et Jackes Dingara (PDC du Burkina Faso), Information partagée avec le chercheur du MÉI via PGO CSU dirigé le 31 Juillet 2019.

²⁹ Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Plan d'Action 2017-2019. Burkina Faso. Octobre 2017. P.8.

³⁰ Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Plan d'Action 2017-2019. Burkina Faso. Octobre 2017. P.8.

³¹ Source anonyme, interview du MÉI

³² Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Plan d'Action 2017-2019. Burkina Faso. Octobre 2017. P.9.

³³ Source anonyme, interview par le Chercheur du MÉI

IV. Engagements

Tous les gouvernements participant au PGO mettent au point des plans d'action du PGO qui incluent des engagements concrets sur une période de deux ans. Les gouvernements commencent leurs plans d'action du PGO en partageant les efforts existants liés au gouvernement ouvert, y compris les stratégies spécifiques et les programmes en cours.

Les engagements doivent être adaptés aux circonstances et défis particuliers de chaque pays/entité. Les engagements du PGO devraient également être adaptés aux valeurs du PGO énoncées dans les Articles de Gouvernance du PGO et la Déclaration pour un Gouvernement Ouvert signée par tous les pays participant au PGO¹. Les indicateurs et la méthode utilisés dans la recherche du MÉI peuvent être trouvés dans le Manuel de Procédures du MÉI.² Un résumé des indicateurs clés évalués par le MÉI est présenté ci-dessous :

- **Vérifiabilité :**
 - Pas assez spécifique pour vérifier : comme écrit dans l'engagement, les objectifs énoncés et les actions proposées manquent-ils de clarté et de spécificité pour que leur réalisation puisse être vérifiée de manière objective au moyen d'un processus d'évaluation ultérieur?
 - Suffisamment spécifique pour vérifier : Comme écrit dans l'engagement, les objectifs énoncés et les actions proposées sont-ils suffisamment clairs et spécifiques pour permettre de les vérifier de manière objective au moyen d'un processus d'évaluation ultérieur?
- **Pertinence :** Cette variable évalue la pertinence de l'engagement par rapport aux valeurs du PGO. Sur la base d'une lecture approfondie du texte d'engagement comme indiqué dans le plan d'action, les questions directrices pour déterminer la pertinence sont :
 - Accès à l'information : Le gouvernement divulguera-t-il plus d'informations ou améliorera-t-il la qualité de l'information divulguée au public?
 - Participation civique : Le gouvernement créera-t-il ou améliorera-t-il les possibilités ou les capacités du public à informer ou influencer les décisions ou politiques?
 - Responsabilisation publique : Le gouvernement créera-t-il ou améliorera-t-il les occasions de tenir les fonctionnaires responsables de leurs actes?
 - Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilisation : L'innovation technologique sera-t-elle utilisée conjointement avec l'une des trois autres valeurs du PGO pour favoriser la transparence ou la responsabilisation?
- **Impact potentiel :** Cette variable évalue l'*impact potentiel* de l'engagement, si réalisé comme écrit. Le chercheur du MÉI utilise le texte du plan d'action pour :
 - Identifier le problème social, économique, politique ou environnemental;
 - Établir le statu quo au début du plan d'action; et
 - Évaluer dans quelle mesure l'engagement, s'il est mis en œuvre, influerait sur les performances et s'attaquerait au problème
- **Achèvement :** Cette variable évalue la mise en œuvre et les progrès de l'engagement. Cette variable est évaluée à la fin du cycle du plan d'action, dans le Rapport de mise en œuvre du MÉI.
- **A-t'il Ouvert le Gouvernement? :** Cette variable tente de dépasser la simple mesure des résultats et des produits livrables, pour déterminer comment la pratique du gouvernement, dans les domaines pertinents aux valeurs du PGO, a changé comme résultat de la mise en œuvre de l'engagement. Cette variable est évaluée à la fin du cycle du plan d'action, dans le *Rapport d'Implémentation du MÉI*.
 This variable attempts to move beyond measuring outputs and deliverables to looking at how the government practice, in areas relevant to OGP values, has changed as a result of the commitment's implementation. This variable is assessed at the end of the action plan cycle, in the *IRM Implementation Report*.

Qu'est ce qui fait un engagement potentiellement étoilé?

Un engagement potentiellement étoilé a plus de potentiel pour être ambitieux et pour être mis en œuvre. Un bon engagement est celui qui décrit clairement le :

1. **Problème** : Quel est le problème économique, social, politique ou environnemental? Plutôt que de décrire un problème administratif ou un outil (par exemple, « une mauvaise répartition de fonds d'aide sociale est plus utile que le fait de manquer d'un site Web. »)
2. **Statu quo** : Quel est le statu quo de la question de politique au début d'un plan d'action (par exemple, « 26 % des plaintes pour corruption judiciaire ne sont pas traitées actuellement. »)?
3. **Changement** : Au lieu de mentionner des résultats intermédiaires, quel est le changement de comportement qui est attendu de la mise en œuvre de l'engagement (par exemple, « doubler les taux des réponses aux demandes d'information » est un objectif plus fort que « le fait de publier un protocole de réponse. »)

Engagements marqués

Une mesure, « l'engagement étoilé » (★), mérite plus d'explications en raison de son intérêt particulier pour les lecteurs et l'utilité pour encourager une course au sommet entre les pays/entités participants au PGO. Les engagements marqués d'une étoile sont considérés comme des engagements exemplaires du PGO. Pour recevoir une étoile, un engagement doit répondre à plusieurs critères :

- Potentielle étoile : la conception de l'engagement doit être **vérifiable, pertinente** aux valeurs du PGO, et avoir un impact potentiel **transformateur**
- Le gouvernement doit faire des progrès significatifs sur cet engagement au cours de la période de mise en œuvre du plan d'action, recevant une évaluation de mise en œuvre **Substantielle** ou **Complète**.

Cette variable est évaluée à la fin du cycle du plan d'action, dans le *rapport d'Implémentation du MÉI*.

Aperçu general des engagements

Le plan d'action est axé sur trois domaines clés : renforcement de la démocratie, droits de l'homme et de la justice, amélioration de l'efficacité de l'administration publique, prévention et répression de la corruption, accès à l'information et transparence dans la gestion des finances publiques. Le plan d'action est aligné avec le Plan National de Développement Economique et Social du Burkina Faso et les Objectifs de Développement Durable.

¹ "Partenariat pour un Gouvernement Ouvert: Articles de Gouvernance," PGO, Juin 2012 (Mis à jour en mars 2014 et Avril 2015), https://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/attachments/OGP_Articles-Gov_Apr-21-2015.pdf

² "Manuel de Procédures du MÉI", PGO, <https://www.opengovpartnership.org/documents/irm-procedures-manual>

I. Signer les protocoles d'opérations dans les 21 domaines à compétences transférées aux communes (11) et aux régions (10)

Libellé de l'engagement tel qu'il apparaît dans le plan d'action :

« Signer les protocoles d'opérations dans les 21 domaines à compétences transférées aux communes (11) et aux régions (10) »

Problème : Sensibiliser les acteurs locaux à l'exercice de leurs pouvoirs

Objectif général : Améliorer la gouvernance locale

Résultat attendu : Les 21 protocoles d'opérations relatifs au transfert de compétence sont signés.

Jalons/Livrables/Activités :

Valider le rapport général de l'inventaire du patrimoine à transférer aux CT (Collectivités Territoriales)

Élaborer des arrêtés interministériels portant dévolution du patrimoine de l'État aux collectivités territoriales

Signer les vingt et un (21) protocoles d'opérations

Date de début : Novembre 2017

Date d'achèvement : Juin 2019

Plan d'action disponible [ici](#)

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence de la valeur du PGO (comme écrit)				Impact potentiel				Achèvement				A-t'il Ouvert le Gouvernement?				
	Pas assez spécifique pour être vérifiable	Assez spécifique pour être vérifiable	Accès à l' Information	Participation civique	Responsabilité Publique	Technologie et Innovation pour la Transparence et la Responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N' a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel
I. Dans l'ensemble		✓	Pas clair					✓			Évalué à la fin du cycle du plan d'action				Évalué à la fin du cycle du plan d'action				

Contexte et Objectifs

Cet engagement répond à l'absence d'un transfert complet des compétences et des ressources financières du gouvernement central vers les municipalités territoriales. Selon des responsables gouvernementaux, il y a actuellement 21 décrets régissant le transfert de compétences et de ressources; pourtant, les collectivités territoriales ignorent le contenu de leurs actifs via le transfert de compétences¹. En outre, les transferts n'ont pas été efficaces pour plusieurs raisons : a) les classifications budgétaires ne sont pas bien adaptées à la gestion des fonds transférés; b) une incohérence entre les ressources transférées et les charges financières de ces transferts quand implémentés sur le terrain²; la réticence de certaines agences gouvernementales locales à appliquer la loi et les difficultés à signer et à exécuter les accords³.

Selon le Service d'Information du Gouvernement du Burkina Faso, d'autres facteurs ont entravé le processus. Par exemple, la multiplicité d'acteurs impliqués retarde le processus de transfert; il existe un décalage entre les sources allouées et les besoins financiers sur le terrain, ainsi que le décalage entre le moment où les collectivités territoriales préparent le budget (octobre) et la date d'adoption de la loi de finances (décembre), qui contient des données essentielles pour la planification du budget, et a un impact sur le montant final des sources décaissées⁴. Ce phénomène empêche les collectivités territoriales de connaître le montant du budget et des actifs alloués par le gouvernement central, et empêche les autorités locales de rendre des comptes à leurs électeurs en

fonction de leur gestion budgétaire. À cette fin, l'objectif principal de cet engagement est d'améliorer la gouvernance locale et de faire signer aux gouverneurs, maires et présidents de conseils régionaux, 21 protocoles d'opérations qui rendront opérationnel le transfert de compétences. Pour ce faire, le gouvernement central devra procéder à un transfert complet des ressources économiques.

Les protocoles aideront également à identifier les rôles, les responsabilités et les compétences en matière de gestion des actifs et des compétences de chaque partie prenante – régions, gouvernement central, collectivités territoriales⁵. Selon un représentant gouvernemental du Secrétariat Permanent de la Modernisation de l'Administration et de la Bonne Gouvernance, en signant les protocoles d'opérations, les collectivités territoriales, s'engagent à mettre au point un plan d'action et à allouer une ligne budgétaire à la gestion des actifs et à respecter un code de conduite⁶.

La pertinence de l'engagement par rapport aux valeurs du PGO n'est pas claire. Alors que la conception des engagements suppose que les protocoles seront disponibles pour les parties prenantes locales, les activités et l'approche de mise en œuvre de l'engagement sont principalement axées sur la préparation et la signature des protocoles. Qui sont en eux-mêmes des actions internes.

Selon les représentants du gouvernement interrogés dans le cadre de ce rapport, le Gouvernement du Burkina divulguera également des données budgétaires sur les actifs des collectivités territoriales, à travers un Rapport Général sur l'Inventaire des Actifs. Ce document indiquera les biens meubles et immeubles par municipalité locale, ainsi que la méthodologie et les difficultés rencontrées lors du transfert⁷. Ceci n'est toutefois pas mentionné dans la formulation de l'engagement. Le gouvernement et les organisations de la société civile interrogés dans le cadre de ce rapport affirment que les protocoles permettront aux citoyens de déposer des plaintes et exigeront un transfert effectif des ressources si cela n'est pas réalisé⁸.

Un représentant du Projet Burkina Ouvert, une OSC directement impliquée dans la promotion de la transparence, de la responsabilité et de la participation citoyenne⁹, a déclaré que les fonctionnaires ne seraient plus en mesure de justifier les déficits budgétaires en raison du manque de ressources du gouvernement central. Cela les rendra pleinement responsables envers leurs concitoyens¹⁰. Ainsi, les autorités locales pourraient être tenues responsables vis-à-vis de leurs citoyens en matière de gestion budgétaire, bien qu'il n'y ait aucune mention spécifique sur la manière dont elles seront rendues responsables devant la loi.

Cet engagement est vérifiable dans la mesure où l'engagement a un objectif mesurable et quantifiable : la signature de 21 protocoles d'opérations relatifs au transfert de compétences et de ressources du gouvernement central vers les collectivités territoriales. Sur ce nombre, 11 correspondent à des protocoles entre les gouverneurs régionaux et les maires et 10 entre les gouverneurs régionaux et les présidents des conseils régionaux (10). La signature (ou l'absence de) ces protocoles sera une mesure permettant de déterminer si l'engagement a été atteint ou non.

Bien que l'objectif attendu soit de permettre aux collectivités territoriales de gérer pleinement leurs ressources et d'imposer une responsabilité aux autorités locales, les activités se limitent à la mise en place d'un cadre juridique et opérationnel de transfert d'actifs et de ressources aux collectivités territoriales. C'est en soi une étape positive pour accroître les opportunités pour que les transferts soient efficaces, mais pas pour traiter d'autres dimensions des contraintes auxquelles le processus de décentralisation au Burkina Faso est confronté, telles que les incohérences dans les fonds alloués et les charges financières implicites lors de la mise en œuvre.

Prochaines étapes

La pertinence de cet engagement n'est pas claire. Comme prévu dans le plan d'action, les activités de l'engagement se concentrent sur la préparation et la signature de protocoles, qui constituent des actions internes. L'engagement lui-même porte sur la formalisation d'accords juridiques sans aucun élément de divulgation, de participation ou de responsabilité. Bien que le domaine politique offre au

plan d'action du PGO l'occasion de formuler un engagement plus ambitieux, les activités proposées par cet engagement ne traitent pas des principales contraintes qui ont limité le processus de décentralisation au niveau local. Un engagement qui lie les efforts visant à officialiser les protocoles à un cycle budgétaire participatif et à un mécanisme de responsabilité publique au niveau local, rendra non seulement cet engagement pertinent aux valeurs du PGO, mais augmenterait également l'ambition. Une version plus ambitieuse de cet engagement consisterait à inclure les recommandations suivantes :

- L'engagement est axé sur le renforcement des capacités des circonscriptions au niveau local pour mener à bien le processus de décentralisation, et non sur les activités visant à atteindre cet objectif en tant que fin. Par exemple, au lieu de considérer l'adoption de protocoles comme un objectif, il pourrait s'agir de l'un des jalons qui permettrait aux circonscriptions locales d'être habilitées à mettre en œuvre le processus de décentralisation.
- Les étapes clés devraient être des activités visant à s'attaquer aux racines/causes du problème. Une bonne identification/diagnostic du problème au stade de la co-création reste donc essentielle.
- Signature des protocoles d'opérations dans un délai déterminé.
- Mettre en place un comité de coordination ou groupe de travail pour identifier et œuvrer à la modification des barrières internes, administratives et procédurales qui limitent le transfert opérationnel des compétences. Ce groupe de travail peut comprendre des représentants de tous les niveaux du gouvernement, impliqués dans le processus de transfert.
- Mettre en place un exercice budgétaire participatif au niveau local pour inclure les citoyens et les autorités locales dans les discussions budgétaires et la prise de décision. Cela nécessiterait d'envisager un alignement sur le calendrier du processus budgétaire national, afin de résoudre les problèmes mentionnés ci-dessus. Il est à noter qu'il y a un autre engagement dans le plan d'action (#13 Organiser des Espaces de dialogue et d'interpellation communautaire [EDIC] sur la gestion du budget communal) suggérant un processus similaire. Il serait souhaitable d'envisager un engagement qui rassemble les engagements 13 et 1.
- Etablir un mécanisme à partir duquel les citoyens peuvent participer aux activités de contrôle de la planification et de la gestion du budget. Un mécanisme de redevabilité publique aurait besoin d'inclure un canal permettant aux citoyens de donner leur avis sur les conclusions de leur contrôle et aux gouvernements locaux/centraux de répondre à ces commentaires.

¹ Réponses des autorités gouvernementales envoyées par courriel par Sidi Barry (Secrétariat Permanent de la Modernisation de l'Administration et de la Bonne Gouvernance). 26 Février 2019.

² "Transfert de ressources aux autorités locales: 15 milliards de FCFA pour les municipalités en 2016", Sidwaya No 81 34, 5 Avril 2016, cite par Burkina Faso House for Business, <http://www.me.bf/en/content/transfert-de-ressources-aux-collectivités-territoriales-15-milliards-de-fcfa-pour-les>

³ "Transfert de ressources aux autorités locales: plus de 57 milliards de FCFA seront débloqués pour les municipalités en 2017", Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, cite par Ouaga, 19 Janvier 2017, <http://news.aouaga.com/h/105617.html>

⁴ "Chroniques du Gouvernement, Compétences et transferts des ressources dans contexte de la décentralisation : plus de 67 milliards de francs CFA transférés aux territoires" Service d'information, Gouvernement du Burkina Faso, 24 Juillet 2013, <http://www.sig.bf/2013/07/transfert-de-competences-et-de-ressources-dans-la-decentralisation/>

⁵ Réponses des autorités gouvernementales envoyées par e-mail par Sidi Barry, représentant du Secrétariat Permanent de la Modernisation de l'Administration et de la Bonne Gouvernance). Interview par le chercheur du MÉI, 26 Février 2019.

⁶ Ibid.

⁷ Sidi Barry, représentant du Secrétariat Permanent de la Modernisation de l'Administration et de la Bonne Gouvernance). Interview par le chercheur du MÉI, 26 Février 2019

⁸ Tinto Idriss (Projet Open Burkina), interview par le chercheur du MÉI, 15 Février 2019

⁹ Tinto Idriss (Projet Open Burkina), interview par le chercheur du MÉI, 15 Février 2019

¹⁰ Idriss. Interview réalisée par le chercheur du MÉI.

2. Respecter les délais de délivrance des actes de justice conformément à l'arrêté n° 2014-022/MJ/CAB du 25 juin 2014

Langage de l'engagement tel qu'il apparaît dans le plan d'action :

« Respecter les délais de délivrance des actes de justice conformément à l'arrêté n° 2014-022/MJ/CAB du 25 juin 2014 »

Problème : Satisfaire les utilisateurs du service public de la justice.

Objectif général : Émettre les actes juridiques aux utilisateurs dans un délai raisonnable

Résultat attendu : 50 % des actes juridiques sont émis dans un délai, conformément à l'ordre n° 2014-022/MJ/CAB du 25 Juin 2014.

Jalons/Livrables/Activités :

Effectuer des missions de supervision et de contrôle par l'Inspection Générale des Services (IGS)

Mettre en ligne les procédures les plus utilisées

Élaborer un rapport sur les statistiques de délivrance des actes de justice

Date de début : Novembre 2017

Date d'achèvement : Juin 2019

Plan d'action disponible [ici](#)

Note Editoriale : les actes juridiques font référence à des documents juridiques délivrés tels que des sentences judiciaires, des certificats de citoyenneté, des casiers judiciaires.

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence de la valeur du PGO (comme écrit)				Impact potentiel				Achèvement				A-t'il Ouvert le Gouvernement?				
	Pas assez spécifique pour être vérifiable	Assez spécifique pour être vérifiable	Accès à l' information	Participation civique	Responsabilité publique	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N' a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel
I. Dans l'ensemble		✓	✓			✓		✓			Évalué à la fin du cycle du plan d'action.				Évalué à la fin du cycle du plan d'action.				

Contexte et Objectifs

Cet engagement vise à réduire les retards excessifs dans l'émission des actes juridiques. Le Gouvernement et les OSC sont unanimes sur le fait que le manque de ressources humaines et financières est l'une des causes des retards¹. Les agents officiels et les utilisateurs ne comprennent pas parfaitement l'Ordonnance n° 2014-022/MJ/CAB du 25 juin 2014 régissant les délais pour la délivrance des actes juridiques². Il n'y a pas de données disponibles sur le respect des délais par les fonctionnaires. En outre, le niveau de coopération et de coordination entre les divisions du gouvernement concernées au sein du Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et de la Promotion Civique (MJDHPC), telles que la Division Générale des Affaires Juridiques et Judiciaires (DGAJJ), l'Inspection Générale des Services (IGS), et la Division Générale de la Recherche Sectorielle et des Statistiques (DDII), est faible³.

La base de référence pour évaluer cet engagement se caractérise comme suit : un manque d'équipement et de fournitures; les procédures et les statistiques ne sont pas disponibles en format numérique et des retards dans la publication des actes juridiques dans les juridictions de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso⁴.

À cette fin, l'objectif de l'engagement est de faire en sorte que les actes juridiques soient émis dans des délais raisonnables et profitent aux utilisateurs, avec un objectif de 50 % des actes juridiques respectant les délais fixés conformément à l'Ordonnance n° 2014-022/MJ/CAB du 25 juin 2014. Cet engagement contribue à résoudre le problème des retards excessifs dans l'émission des actes juridiques, en définissant une cible d'actes juridiques à émettre dans les délais impartis, en implémentant des missions de suivi et d'évaluation et en numérisant les procédures que les utilisateurs exigent le plus.

Cet engagement est pertinent par rapport à la valeur de la technologie et de l'innovation du PGO pour l'ouverture et la responsabilité. Cet engagement aidera le gouvernement à publier à la fois des données et des procédures en ligne⁵. En procédant ainsi, le volume de travail lié aux affaires devrait être réduit au sein des juridictions⁶. De plus, cet engagement est pertinent par rapport à la valeur d'accès à l'information du PGO dans la mesure où les décisions sont communiquées par courrier électronique, ce qui réduit les délais de livraison des documents⁷.

Cet engagement est vérifiable. Les actions proposées sont claires et suffisamment spécifiques pour pouvoir être vérifiées objectivement au moyen d'un processus d'évaluation ultérieur. L'objectif global ne peut être vérifié. L'achèvement (ou l'absence) des activités de l'engagement peut être évalué comme suit : a) missions de supervision effectuées; b) nombre de numérisations des procédures les plus utilisées; c) création d'un rapport statistique unique sur les actes juridiques et les délais de livraison.

Si complètement implémenté tel qu'écrit, les responsables chargés de la mise en œuvre de l'engagement peuvent rencontrer des difficultés pour surveiller la réduction des retards actuels dans la délivrance et l'émission des actes juridiques. Sur la base du statu quo, de l'objectif et des activités de l'engagement tels qu'ils sont décrits dans le plan d'action, l'impact potentiel de cet engagement est codé comme Mineur : une étape progressive, mais positive dans le domaine politique concerné pour résoudre le problème identifié.

Bien que le gouvernement tente d'encourager l'organisation de missions de supervision pour rendre compte du temps passé par les fonctionnaires à la rédaction d'actes juridiques d'une part, et aide à numériser les informations sur les données et les procédures, ce qui réduira les délais de traitement d'autre part, l'absence de chiffres actualisés et précis sur les retards rend difficile la création d'un indicateur de référence permettant de suivre efficacement les progrès. L'engagement n'inclut aucune action visant à prendre des mesures spéciales sur la base des conclusions des missions de supervision.

Prochaines étapes

- Inclure des actions spécifiques qui remédient aux problèmes décelés par les missions de supervision.
- Formuler les actions et les engagements en termes plus quantifiables, c'est-à-dire un nombre spécifique de missions à effectuer, ainsi que le nombre de procédures numérisées
- Le manque de statistiques et de données concernant les retards actuels dans l'émission des actes juridiques et ceux antérieurs à l'émission de l'ordonnance n° 2014-022/MJ/CAB du 25 juin 2014 constitue un obstacle majeur à la conception de cet engagement. Par conséquent, le chercheur du MÉI suggère de se concentrer sur la mise au point d'un système de suivi et d'évaluation statistique. Cela garantira que des rapports continus seront disponibles. En outre, cela contribuera à établir le statu quo actuel des actes juridiques conformes et non conformes à la loi et à d'autres caractéristiques (par zone géographique, par sujet de demande). Cela contribuera à définir un objectif spécifique permettant de suivre les progrès.

¹ Réponses des autorités gouvernementales envoyées par courriel par Sidi Barry et Idriss, Entretien avec un chercheur du MÉI.

² Réponses des autorités gouvernementales envoyées par courriel par Sidi Barry.

³ Ibid.

⁴ Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et de la Protection Sociale. Plan d'Action 2017-2019, *Partenariat pour un Gouvernement Ouvert*. Page 6.

⁵ Réponses des autorités gouvernementales envoyées par courriel par Sidi Barry.

⁶ Réponses des autorités gouvernementales envoyées par courriel par Sidi Barry et Chrysogone Zougmore (Mouvement Burkinabé pour les Droits de l'Homme et des Peuples). Interview par le chercheur du MÉI. 14 Février 2019.

⁷ Idriss, Interview par le chercheur du MÉI.

3. Améliorer l'accès des personnes vulnérables au Fonds d'assistance judiciaire

Langage de l'engagement tel qu'il apparaît dans le plan d'action :

« Améliorer l'accès des personnes vulnérables au Fonds d'assistance judiciaire »

Problème : fournir de l'assistance à un maximum de démunis pour avoir accès à la justice

Objectif général : contribuer à un meilleur accès des plus démunis à la justice

Résultats attendus :

- Les fonds d'un montant de 100 000 000 FCFA montent à 200 000 000 FCFA
- Le nombre de personnes recevant une aide annuellement passe de 97 à 200

Jalons/Livrables/Activités :

Faire un plaidoyer pour l'augmentation de l'enveloppe budgétaire du fonds

Relire les textes relatifs à l'assistance judiciaire

Sensibiliser sur l'existence du Fonds

Augmenter la dotation du fonds de 100 000 000 FCFA à 200 000 000 FCFA

Date de début : Octobre 2018

Date d'achèvement : Juin 2019

Plan d'action disponible [ici](#)

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence de la valeur du PGO (comme écrit)				Impact potential				Achèvement				A-t'il Ouvert le Gouvernement?				
	Pas assez spécifique pour être vérifiable	Assez spécifique pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité publique	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N' a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel
I. Dans l'ensemble		✓	Pas clair					✓			Évalué à la fin du cycle du plan d'action.				Évalué à la fin du cycle du plan d'action.				

Contexte et Objectifs

Cet engagement vise à permettre aux citoyens d'avoir un meilleur accès au Fonds d'Aide Juridique. Les obstacles actuels qui empêchent les populations vulnérables d'être bénéficiaires de ce fonds peuvent être résumés comme suit :

- Culturel : a) pas de culture de recours à des moyens légaux et à des institutions judiciaires, parfois par peur; b) méconnaissance du Fonds d'Aide Juridique; c) faible soutien des représentants du gouvernement au financement de l'aide juridique par rapport à d'autres fonds¹.
- Questions administratives et logistiques : a) difficultés à obtenir un certificat d'indigence et d'autres exigences pour pouvoir bénéficier de l'aide juridique; b) distance géographique entre les citoyens et la Commission de l'Aide Judiciaire².
- Planification budgétaire et stratégique : a) financement limité du Fonds d'Aide Juridique; b) procédures de décaissement longues, qui sont dans une certaine mesure dues au statut du Fonds qui est un Institut Public; c) besoins budgétaires et décisions d'allocation incohérents; d) le coût des procédures judiciaires reste très élevé. Selon une étude sur le respect des principes de bonne gouvernance menée au Burkina Faso, 65,6 % des individus

estiment que le coût de la justice est élevé, contre 8,9 % qui estiment que le coût est faible³. Le plan d'action reconnaît que la pauvreté, l'ignorance et le budget insuffisant du Ministère de la Justice aggravent le problème⁴.

Le coût moyen d'une procédure judiciaire, le nombre total de bénéficiaires à la fin de 2018, le nombre initial de bénéficiaires par an et le montant du budget constituent un bon cadre pour l'établissement d'une base de référence pour cet engagement : 910 000 FCFA⁵, 605 bénéficiaires jusqu'en 2018⁶, 97 bénéficiaires et 100 000 000 FCFA⁷.

Cet engagement vise à améliorer l'accès des populations vulnérables à la justice en facilitant l'accès à l'aide juridique et en augmentant le nombre de bénéficiaires de 97 à 200 sur une base annuelle, ainsi que le montant des fonds disponibles en passant de 100 000 000 FCFA à 200 000 000 FCFA. L'une des pratiques que cet engagement tente d'encourager par rapport aux citoyens est le développement d'une culture de l'exercice du droit à la justice. Une source gouvernementale a noté que la révision des textes juridiques relatifs à l'assistance juridique visait à autonomiser les femmes victimes de violence, les personnes handicapées sans revenu, entre autres⁸. En sensibilisant les citoyens à l'existence d'un Fonds d'Aide Judiciaire, en réclamant une augmentation de son budget et en révisant les textes juridiques en vigueur relatifs à l'assistance judiciaire, cet engagement vise à atteindre l'objectif ultime d'aider les personnes vulnérables à accéder aux moyens légaux et à l'accès à la justice.

Alors que l'engagement vise à améliorer l'accès des citoyens vulnérables à la justice en réajustant la législation en vigueur régissant l'assistance judiciaire et en permettant aux citoyens de demander l'aide judiciaire en matière financière, cet engagement n'est pas pertinent pour la valeur du PGO de la responsabilité publique. Pour atteindre l'objectif et les résultats attendus, cet engagement vise à mettre en œuvre les activités suivantes : a) soumettre un appel en faveur d'une augmentation du budget; b) reconsidérer les textes relatifs à l'assistance judiciaire; c) sensibiliser à l'existence du fonds; et d) augmenter l'allocation de fonds de 100 000 000 FCFA à 200 000 000 FCFA.

Alors que les activités deux et trois manquent de clarté et de spécificité pour pouvoir être vérifiées objectivement — 2) Reconsidérer les textes relatifs à l'assistance judiciaire et 3) Sensibiliser à l'existence du fonds — l'objectif principal d'accroître le financement (et la portée) du programme est vérifiable. La deuxième activité appelle à reconsidérer les textes juridiques relatifs à l'assistance judiciaire. Cela ne donne pas une définition précise de ce que "reconsidérer" signifie ou de ce que le résultat de "reconsidérer" les textes juridiques sera tel que écrit dans le plan d'action. Le plan d'action n'énonce pas explicitement les éléments ou les ajustements spécifiques que la révision des textes juridiques à l'intention de faire. Il n'est pas clair si cette activité a pour but de proposer des amendements à la législation en vigueur ou de soumettre de nouveaux projets de loi. En l'absence de clarté sur les domaines visés par le réexamen des textes juridiques, la portée de l'engagement peut être limitée.

La troisième activité appelle à sensibiliser à l'existence du Fonds d'Aide Judiciaire. Ce n'est pas clair comment le Ministère de la Justice surveillera ou mesurera les progrès réalisés en matière de "sensibilisation". S'il est complètement mis en œuvre comme conçu, cet engagement risque de ne pas pouvoir atteindre l'objectif escompté et les résultats attendus. Sur la base du statu quo, l'objectif et les activités de l'engagement tels qu'ils sont écrits dans le plan d'action, l'impact potentiel de cet engagement est codé comme Mineur :

Bien que le gouvernement envisage de demander une augmentation du budget alloué à l'aide judiciaire, il n'y a aucun mécanisme de sauvegarde inclus dans le plan d'action pour garantir la viabilité financière des activités, contre le manque de financement (potentiel) et approprié des activités. Selon une source gouvernementale, le nombre attendu de bénéficiaires avec un budget de 200 000 000⁹ est de 400.

D'autre part, et sur la base du coût moyen d'une procédure judiciaire (910 000), le nombre maximal de bénéficiaires escomptés serait de 220¹⁰, ce qui est un nombre plus petit et peut donc affecter les attentes du gouvernement.

Prochaines étapes

Cet engagement devrait être poursuivi dans les plans d'action futurs en tant qu'outil favorisant les activités de l'engagement en cours.

- Afin d'améliorer la conception de l'engagement, le chercheur du MÉI recommande de rendre les activités plus spécifiques; c'est-à-dire, spécifier les caractéristiques exactes de la législation nécessitant des ajustements, la population cible spécifique, le nombre de décrets/lois à modifier ou promulgué, le nombre de campagnes, pour n'en nommer que quelques-unes. Ceci est particulièrement pertinent pour les activités deux et trois.
- Afin d'améliorer la conception de l'engagement, le chercheur du MÉI suggère de ne pas inclure le résultat attendu comme une activité.
- En termes de pertinence, et sur la base des résultats des interviews, le chercheur du MÉI recommande que les campagnes de socialisation traitent des raisons de la peur/manque d'intérêt pour la soumission de réclamations et clarifient les doutes et les scepticismes des citoyens envers les institutions publiques.
- Le manque de ressources budgétaires est une contrainte majeure. Par conséquent, le chercheur du MÉI recommande de définir des cibles et des objectifs conformes à une disponibilité budgétaire réaliste afin de garantir la réalisation des activités.
- Le chercheur du MÉI recommande de mener une étude visant à évaluer le nombre de personnes ayant besoin d'une aide financière afin de déterminer clairement où concentrer les ressources.
- Un membre d'une OSC suggère de mobiliser les contributions des populations et de les inclure dans les politiques et les documents juridiques relatifs à la réglementation de l'aide juridique. Dans le même esprit, le membre de l'OSC suggère de réviser les critères d'éligibilité pour l'assistance juridique. La réglementation devrait traiter les critères d'indigence, de pauvreté et de vulnérabilité de manière à ne pas exclure les bénéficiaires potentiels.
- Le chercheur du MÉI recommande de contrôler et de suivre la compréhension des procédures par les bénéficiaires et les critères d'éligibilité pour la présentation de demandes au Fonds d'Aide Juridique par le biais d'une enquête ou d'un autre mécanisme.
- Le chercheur du MÉI recommande d'utiliser des technologies et des moyens virtuels pour fournir une assistance aux citoyens dont le lieu de résidence est éloigné des Commissions d'Assistance Juridique.

¹ Réponses des autorités gouvernementales envoyées par courriel par Sidi Barry (Secrétariat Permanent de la Modernisation de l'Administration et de la Bonne Gouvernance). 26 Février 2019

² *Id.* Chrysongone Zougmore. (Mouvement Burkinabé pour les Droits Humains et de L'homme). Interview par le chercheur du MÉI

³ *Fonds d'Aide Juridique*. Document fourni par Zougmore. Interview par le chercheur du MÉI. 14 Février 2019. Données qui datent du 2 Novembre 2018, fournies par la Direction Générale du Fonds d'Aide Juridique.

⁴ Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et de la Protection Sociale. Plan d'Action 2017-2019. Page 8.

⁵ *Fonds d'Aide Juridique*. Document fourni par Zougmore. Interview par le chercheur du MÉI, P.3. Cette estimation comprend les coûts d'une procédure de recouvrement d'une créance d'une valeur de trois millions : assignation à comparaître : 16 000 ; notification d'assignation à comparaître : 16 000; frais d'ouverture de dossier : 75 000 ; honoraires d'avocat : 350 000 ; indemnité d'huissier : 74 000 ; droit au litige : 5 000; frais d'huissier : 300 000; frais de déplacement de l'avocat : 74 000. Il convient de noter qu'il s'agit d'estimations forfaitaires sur la base de taux indicatifs

⁶ Réponses des autorités gouvernementales envoyées par courriel par Sidi Barry

⁷ Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et de la Protection Sociale. Plan d'Action 2017-2019 (OGP, Oct. 2017), https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2018/01/Burkina-Faso_Action-Plan_2017-2019_FR.pdf . P.9. Page 9..

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Zougmore. Interview par le chercheur du MÉI

4. Systématiser l'inscription en ligne de tous les concours de la fonction publique niveau supérieur au BAC et au moins 50 % de ceux niveau BAC

Langage de l'engagement tel qu'il apparaît dans le plan d'action :

« Systématiser l'inscription en ligne de tous les concours de la fonction publique niveau supérieur au BAC et au moins 50 % de ceux niveau BAC »

Enjeu : soulager davantage les candidats qui font la queue chaque année pour soumettre leurs dossiers de manière à postuler à des emplois décents dans des conditions dignes.

Objectif général : amélioration de la qualité de l'administration publique en renforçant l'accès aux utilisateurs.

Résultats attendus : l'enregistrement en ligne pour tous les concours post-baccalauréat de l'administration publique est au moins systématisé à 50 %

Jalons/Livrables/Activités :

Rédiger le cahier de charge de mise à niveau de la plateforme d'inscription
Mettre à niveau effectivement la plateforme d'inscription

Date de début : Novembre 2017
Le Plan d'Action est disponible [ici](#)

Date d'achèvement : Juin 2019

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence de la valeur du PGO (comme écrit)				Impact potential				Achèvement				A-t'il Ouvert le Gouvernement?				
	Pas assez spécifique pour être vérifiable	Assez spécifique pour être vérifiable	Accès à l' information	Participation civique	Responsabilité publique	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N' a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel
I. Dans l'ensemble		✓	Pas clair				✓				Évalué à la fin du cycle de l'engagement.				Évalué à la fin du cycle de l'engagement.				

Contexte et Objectifs

Cet engagement répond aux difficultés rencontrées par les citoyens pour soumettre des candidatures à des postes vacants au sein de l'administration publique. Le nombre d'emplois disponibles est inférieur au nombre de candidats intéressés. Selon APA News, il y avait environ 1,3 million de candidats pour 6 668 postes vacants au sein de l'administration en 2018 et 900 000 candidats pour 11 096 postes vacants en 2017¹. Le système gouvernemental de traitement des demandes – un ticket donné à chaque postulant – n'a pas été en mesure de gérer le grand afflux de candidats, ce qui a rendu le processus plus long et fastidieux². Les candidats ont été obligés de faire la queue pendant de longues heures uniquement pour postuler à un emploi; dans certains cas, plus de 24 heures dans la ville de Ouagadougou³. Par conséquent, non seulement ce système de candidature à un poste empêche les candidats de soumettre des candidatures, mais il permet également aux fonctionnaires de les gérer de manière appropriée⁴. D'autre part, la dispersion

géographique de plusieurs centres d'application impose des contraintes de mobilisation aux candidats souhaitant postuler plusieurs postes⁵.

À cette fin, l'objectif de l'engagement est d'améliorer la qualité de l'administration publique en renforçant l'accès des utilisateurs, en l'occurrence, aux possibilités de soumettre des candidatures de travail au gouvernement. L'objectif attendu de l'engagement est de développer une inscription en ligne pour tous les concours de l'administration publique post-baccalauréat et de s'assurer que 50 % des concours sont disponibles et publiés pour une postulation en ligne.

En mettant en place un système de candidature à un poste en ligne, le gouvernement s'attend à ce que les citoyens aient davantage accès à la possibilité de soumettre une candidature auprès de l'administration publique. À cet égard, le gouvernement mettra en œuvre les activités suivantes : rédaction des conditions de service pour la mise à niveau de la plateforme d'enregistrement et mise à niveau de la plateforme d'enregistrement de manière efficace.

Le plan d'action affirme que l'engagement est pertinent par rapport à la valeur de la participation civique du PGO en ce sens que la publication d'informations concernant le type de concours, permet aux centres de soumission des candidatures d'encourager la participation du public⁶. Cependant, les activités ne disent pas comment le gouvernement aidera les citoyens à soumettre les demandes via la plateforme en ligne. Les activités visent à faciliter les demandes d'emploi grâce à la mise à niveau efficace d'une plateforme en ligne, ce qui contribuera à avoir un meilleur accès à l'information. Le plan d'action affirme que l'engagement est pertinent par rapport à la valeur de la responsabilité publique du PGO. En publiant les données statistiques, le gouvernement se fera rappeler son obligation de créer un environnement propice à la création d'emplois⁷. Toutefois, les activités ne font pas référence à la manière dont le gouvernement sera plus responsable envers ses citoyens en ce qui concerne l'utilisation de l'enregistrement en ligne et comment le gouvernement veillera à ce que cet outil soit utilisé de manière à garantir un processus de recrutement équitable.

Comme indiqué dans le plan d'action, certaines des activités et des résultats attendus de cet engagement sont suffisamment spécifiques pour être vérifiables. La conception actuelle des engagements permet de vérifier si les termes de référence de la mise à niveau de la plateforme d'enregistrement ont été écrits ou non, ce qui les rend vérifiables. On peut également vérifier que les résultats attendus ont été obtenus avec succès en vérifiant si l'inscription en ligne à tous les concours post-baccalauréat est disponible. Bien que l'engagement stipule qu'au moins 50 % des inscriptions en ligne devraient être systématisées, il reste à déterminer si ce pourcentage est dérivé du nombre total de concours disponibles.

S'il est mis en œuvre tel qu'écrit dans le plan d'action, le gouvernement facilitera l'accès aux carrières au sein de l'administration publique en créant un système de candidature en ligne. Cependant, l'état actuel de la couverture Internet dans le pays, ainsi que le fait qu'aucune activité spécifique ne vise à garantir un accès réussi à Internet pour que les citoyens appliquent, peut limiter la portée de cet engagement. Par conséquent, l'impact potentiel de cet engagement peut être codé comme étant nul. Selon les conclusions d'un rapport de l'Agence Ecofin du 28 janvier 2017, le taux d'accès à Internet au Burkina Faso était de 10,2 %, avec 1 900 600 utilisateurs d'internet⁸. Le pays se classe au 34e rang sur 54 pays en Afrique⁹. Cela signifie qu'environ 2 millions de personnes ont accès à Internet, sur plus de 16 millions d'habitants selon le recensement de la population en 2010¹⁰. Si le système de candidature en ligne doit remplacer intégralement le système de candidature actuel, ce qui n'est pas non plus explicitement mentionné dans cet engagement, il peut en résulter une régression du statut actuel du problème.

En outre, l'engagement n'inclut pas de solutions de rechange spécifiques permettant aux citoyens de soumettre leurs applications au moyen d'outils technologiques supplémentaires, au cas où le manque d'accès à Internet pourrait empêcher les citoyens de présenter des demandes. Bien que l'objectif attendu soit d'aider les citoyens à avoir un meilleur accès aux candidatures de travail via un système de candidature en ligne, l'engagement ne décrit pas explicitement les activités ou les stratégies permettant aux candidats d'avoir accès à Internet pour soumettre les candidatures de postes.

L'objectif général est exprimé en termes d'amélioration de la qualité de service; Toutefois, les métriques permettant de mesurer la qualité (par exemple, le temps nécessaire au traitement des demandes en ligne) ou le nombre de demandeurs en ligne couverts ne sont pas explicitement mentionnés et l'objectif général semble donc difficile à suivre et à vérifier.

Prochaines étapes

1. Même si cet engagement ne correspond pas aux valeurs du PGO, il devrait être maintenu en tant qu'instrument allant dans le sens des objectifs de politique publique du gouvernement, mais ne devant pas nécessairement être inclus dans les plans d'action futurs.
2. Le chercheur du MÉI suggère d'inclure des activités spécifiques et explicites visant à garantir la responsabilité et à encourager la participation civique qui soutiennent la mise en œuvre du système de candidature en ligne. Par exemple, les activités qui garantissent que le gouvernement adoptera un protocole pour un bon usage et la protection de la saisie des données, ainsi que des stratégies sur la manière dont le gouvernement encouragera une participation effective (application) de tous les citoyens.
3. Les difficultés actuelles du pays pour fournir une couverture Internet constituent une contrainte majeure pour cet engagement. Pour que cet engagement soit couronné de succès, le gouvernement peut vouloir se concentrer sur l'amélioration de la couverture Internet tout en développant le système d'inscription et de candidature en ligne.
4. Le chercheur du MÉI suggère d'inclure une activité permettant de surveiller l'état des demandes par région et par période de l'année, ainsi que d'autres indicateurs : demandeurs par sexe, âge et enquête de satisfaction pour détecter les goulots d'étranglement des utilisateurs lors de la soumission des demandes.
5. Le chercheur de MÉI suggère d'améliorer la formulation des activités de l'engagement afin que le contenu des activités prévues (les détails du mandat de la mise à niveau de la plateforme d'enregistrement) puisse être connu.

¹ "Burkina: 1,3 million de candidats à la fonction publique", Agence de Presse Africaine, 25 Août 2018, <http://apanews.net/news/burkina-13-millions-de-candidats-aux-concours-de-la-fonction-publique/>

² "Burkina Faso: des files d'attente interminables pour postuler aux concours de la Fonction Publique", Radio France Internationale, 2 Juin 2017, <http://www.rfi.fr/afrique/20170601-burkina-faso-longues-files-attente-concours-fonction-publique>.

³ Ibid.

⁴ Réponses des autorités gouvernementales envoyées par courriel par Sidi Barry et Malick Lingani (PGO Comité technique de mise en oeuvre, Association Beog Neere). Interview par le chercheur du MÉI.

⁵ Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale. Plan d'Action 2017-2019 P.II.

⁶ Ibid. p. II.

⁷ Ibid. p. II.

⁸ Noufou Kindo, "Accès à Internet. Le Burkina est à la traîne", Burkina 24, 31 Janvier 2017, <https://burkina24.com/2017/01/31/taux-dacces-a-internet-le-burkina-trainent-toujours-les-pieds/>

⁹ *Id.*

¹⁰ *Id.*

5. Mettre en place un dispositif d'enregistrement et de traitement des plaintes au sein des départements ministériels

Langage de l'engagement tel qu'il apparaît dans le plan d'action :

« Mettre en place un dispositif d'enregistrement et de traitement des plaintes au sein des départements ministériels »

Enjeu : Engagement des citoyens dans l'amélioration de la qualité de l'administration publique

Objectif général : améliorer la participation des citoyens à la fourniture de services publics

Résultat attendu : 5 départements ministériels ont à leur disposition des mécanismes pour l'enregistrement de plaintes

Jalons/Livrables/Activités :

Doter les services d'accueil de 5 départements ministériels d'un instrument d'enregistrement des plaintes

Mettre en place une plateforme en ligne pour recueillir les avis/plaintes des citoyens

Mettre en place un comité de traitement des plaintes

Date de début : Novembre 2017

Date d'achèvement : Juin 2019

Note Editoriale : la description de l'engagement fournie ci-dessus est une version abrégée du texte de l'engagement. Veuillez consulter le plan d'action complet [ici](#)

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence de la valeur du PGO (comme écrit)			Impact potential				Achèvement				A-t'il Ouvert le Gouvernement?					
	Pas assez spécifique pour être vérifiable	Assez spécifique pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité publique	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Moderé	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N' a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel
I. Dans l'ensemble		✓		✓	✓	✓		✓			Évalué à la fin du cycle de l'engagement.				Évalué à la fin du cycle de l'engagement.				

Contexte et Objectifs

Cet engagement vise à accroître la participation des citoyens à l'amélioration des services publics et à remédier aux difficultés que rencontrent les citoyens pour déposer des plaintes devant les organismes gouvernementaux. En 2016, le Burkina Faso se classait au 143^e rang sur 191 dans l'Indice de Participation Electronique (EPI), avec un score de 0,2373 sur une échelle de 0 à 1¹. Cet indicateur contribue à mesurer dans quelle mesure la société civile peut avoir accès aux informations et aux services gouvernementaux via des outils en ligne et être en mesure de participer aux processus de prise de décision. Le score du Burkina Faso suggère que la société civile ne bénéficie toujours pas pleinement des services gouvernementaux via les outils en ligne. Selon les derniers chiffres disponibles du Bureau du Médiateur du Burkina Faso, en 2014, 338 plaintes sur 560 non résolues (58,38 %) concernaient des agences gouvernementales et des ministères². Une source gouvernementale a indiqué que les citoyens avaient du mal à accéder aux services publics, parfois en raison d'une gestion inappropriée des plaintes émanant de fonctionnaires, et d'incohérences pour

l'enregistrement et la gestion des plaintes. Ces facteurs ont conduit les citoyens à des récriminations à l'égard de fonctionnaires³. Un membre du Comité Technique de mise en œuvre a déclaré que les agences gouvernementales continuaient à se transmettre les plaintes entre elles, poussant les citoyens à faire appel aux médias sociaux pour exprimer publiquement leur frustration⁴. Dans le plan d'action 2017-2019 du PGO, le gouvernement a reconnu l'absence d'un mécanisme de plainte au niveau public⁵.

À cette fin, l'objectif de l'engagement est d'améliorer la participation des citoyens à la fourniture de services publics. Le gouvernement s'attend à ce que des outils d'enregistrement permettant de déposer des plaintes soient disponibles au sein de cinq départements ministériels. Cet engagement comprend les activités suivantes : a) fournir aux services d'accueil de cinq départements ministériels un mécanisme d'enregistrement des plaintes; b) mettre en place une plateforme en ligne pour recueillir les avis/plaintes des citoyens; c) mettre en place un comité de traitement des plaintes. En mettant en œuvre les activités prévues, cet engagement vise à fournir aux citoyens des outils leur permettant de soumettre et de traiter efficacement leurs plaintes en matière de fourniture de services publics.

Cet engagement est pertinent par rapport aux valeurs du PGO relatives à la participation civique, de la technologie et de l'innovation pour la transparence et la responsabilité. La deuxième activité vise à encourager l'utilisation d'un outil technologique — une plateforme en ligne — pour enregistrer et traiter les plaintes des citoyens. Dans ce cas, un outil technologique sera utilisé pour favoriser la participation du public à la manière dont les départements ministériels fournissent les services publics. Dans le même ordre d'idées, l'engagement est pertinent par rapport à la valeur du PGO relative à la responsabilité publique, l'activité numéro trois envisageant la création d'un comité spécial chargé de traiter les plaintes des utilisateurs. Selon le plan d'action, « toutes les plaintes seront ensuite traitées et les réponses appropriées seront affichés publiquement et appliquées »⁶ et un rapport d'auto-évaluation du gouvernement indique que le Comité de traitement des plaintes « vérifiera que toutes les plaintes soumises reçoivent une réponse appropriée; fera des recommandations aux structures techniques pour améliorer la gestion des plaintes; préparera un rapport périodique sur la gestion des plaintes à partager avec les représentants des ministères et des institutions. La création, les pouvoirs et les facultés de ce comité seront définis par décret »⁷.

Comme indiqué dans le plan d'action, les activités et les résultats attendus de cet engagement sont suffisamment spécifiques pour pouvoir être vérifiés. Bien que les départements ministériels ne soient pas explicitement mentionnés, il n'est pas clair non plus si l'outil d'enregistrement des plaintes et la plateforme en ligne sont destinés à être les mêmes.

S'il est mis en œuvre tel qu'il est rédigé, l'engagement contribuera à résoudre le problème de l'absence de mécanisme de traitement des plaintes au niveau de la fonction publique et du faible niveau de participation des citoyens à l'amélioration de la prestation des services publics, même si ce n'est pas dans une mesure complète. Par conséquent, l'impact potentiel de cet engagement est considéré comme mineur. Selon un membre du Secrétariat Permanent de la Modernisation de la Gestion et de la Bonne Gouvernance, le Comité surveillera l'état des plaintes reçues et des réponses fournies au moyen de statistiques et de rapports. Les institutions disposeront d'un délai de 10 jours pour répondre aux préoccupations des citoyens et ceux-ci pourront faire appel à des responsables si les délais ne sont pas respectés. À son avis, cet engagement pourrait contribuer à améliorer la qualité des services publics en communiquant avec les utilisateurs, en tenant compte des recommandations des citoyens et en promouvant une culture de bonne gouvernance parmi les agents publics⁸. Néanmoins, les informations sur les délais impartis, les fonctions du Comité, notamment en ce qui concerne le traitement des plaintes, la cueillette de statistiques de suivi et d'évaluation, ainsi que les directives régissant l'utilisation de l'outil d'enregistrement des plaintes, ne figurent pas explicitement dans la description de l'engagement.

L'engagement ne décrit ni la procédure, ni la méthodologie, ni la périodicité que le Comité utilisera pour rédiger les rapports. L'engagement ne contient pas d'activité spécifique décrivant comment le système statistique du Comité sera alimenté, maintenu et utilisé pour fournir au gouvernement et

aux citoyens des données actualisées. L'engagement n'inclut pas non plus de ligne budgétaire pour la maintenance de la plateforme en ligne. Bien que l'engagement et les sources d'informations supplémentaires indiquent que le rapport comporte un élément de responsabilisation publique, certains aspects pourraient encore être améliorés. Le plan d'action ne mentionne pas comment les ressources humaines des départements ministériels seront formées et équipées pour faire face à un afflux entrant de plaintes électroniques. Il n'y a aucune activité décrivant la manière dont les départements ministériels passeront du traitement des plaintes sur support papier au traitement des demandes en ligne. Selon le texte de l'engagement, des outils d'enregistrement pour le traitement des plaintes seront disponibles pour cinq départements ministériels, mais ne mentionnent pas les départements en question.

Selon le plan d'action, cet engagement augmentera la participation de la société civile. Fournir aux citoyens un mécanisme de plainte concernant les services publics est en soi un moyen de participation des citoyens. Comme le PNUD et l'Institut Panos d'Afrique de l'Ouest⁹ soulignent, afin d'encourager la mise en œuvre de la participation des citoyens aux initiatives de gouvernance électronique, ceci doit être expliqué et compris par les citoyens, mais également les dirigeants¹⁰.

Prochaines étapes

Cet engagement pourrait avoir un impact potentiel à long terme s'il se traduit par la création d'un mécanisme de plaintes efficace pour les citoyens. Il pourrait fournir aux citoyens des outils pour exiger une meilleure prestation de services de la part des institutions gouvernementales. Néanmoins, la portée de cet engagement pourrait être élargie en clarifiant les départements ministériels et en mettant en place des mécanismes clairs permettant de donner suite aux plaintes déposées par les citoyens. Le MÉI recommande d'étendre la portée de cet engagement dans le prochain plan d'action en prenant en compte les suggestions suivantes :

- Définir explicitement les départements ministériels qui développeront les mécanismes de traitement des plaintes.
- Développer un système de suivi et d'évaluation des statistiques, dérivé de la plateforme d'enregistrement en ligne, afin de suivre les progrès concernant le nombre de plaintes reçues, traitées, en attente et différées, afin de détecter les goulots d'étranglement et d'améliorer la gestion.
- Inclure des activités spécifiques visant à guider et conseiller les citoyens lors de la présentation de candidatures et à la formation des fonctionnaires au traitement et à la gestion des plaintes d'une part, et à la définition d'activités visant à aider le gouvernement à traiter les plaintes en ligne et sur papier, d'autre part.
- Clarifier la différence entre l'outil d'enregistrement de plainte et l'outil de plateforme en ligne et décrire leurs procédures de maintenance
- Développer les fonctions de contrôle, les procédures et les objectifs du Comité en fournissant plus de détails dans le prochain plan d'action.
- Établir des centres spéciaux de traitement des plaintes pour les personnes résidant dans les provinces, étant donné que ces citoyens constituent la majorité des personnes qui déposent les plaintes¹¹. Dans la mesure où les systèmes de traitement des plaintes seront intégrés aux cinq départements ministériels, il peut être impossible d'empêcher ces groupes de déposer des plaintes, car les citoyens des régions éloignées auront peut-être des difficultés à déposer leur plainte si les départements ministériels sont situés dans la capitale.

¹ L'Indice de Participation Electronique, une mesure développée par l'Enquête des Nations Unies sur le cyber gouvernement de 2016, est une mesure composite qui évalue dans quelle mesure un gouvernement national réussit à favoriser la participation en fournissant des informations aux individus ; dans quelle mesure un pays engage les individus dans le débat sur les politiques et services ; et dans quelle mesure un pays est efficace pour donner aux citoyens la possibilité de prendre des décisions et les opportunités de rédaction de politique, Enquête des Nations Unies sur le cyber gouvernement de 2016, <http://workspace.unpan.org/sites/Internet/Documents/UNPAN96407.pdf>, p.141,142,171.

² "Rapport des Activités 2014", Bureau du Mediateur du Burkina Faso, 2014, <http://www.mediateurdufaso.org/les-rapports.html>. Pp 26-28.

³ Réponses des autorités gouvernementales envoyées par courriel par Sidi Barry. 26 Février 2018,

⁴ Tinto Idriss, (Projet Open Burkina), Interview par le chercheur du MÉI. 15 Février 2018,

⁵ Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale. Plan d'Action 2017-2019 P.13.

⁶ Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale. Plan d'Action 2017-2019.

⁷ Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Plan d'Action 2017-2019. Octobre 2017,

https://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/Burkina-Faso_Action-Plan_2017-2019_EN.pdf

⁸ Réponses des autorités gouvernementales envoyées par courriel par Sidi Barry.

⁹ E-Governance et participation citoyenne en Afrique de l'Ouest. Etudes de cas et problèmes, UNDP, Institute Panos de

l'Afrique de l'Ouest, 2009, [http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%20Governance/IParticipation/e-Governance%20and%20Citizen%20Participation%20in%20West%20Africa%20\(UNDP-IPAO%20Report%20English\).pdf](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%20Governance/IParticipation/e-Governance%20and%20Citizen%20Participation%20in%20West%20Africa%20(UNDP-IPAO%20Report%20English).pdf),

P.74., Depuis les années 2000, l'Institut Panos de l'Afrique de l'Ouest travaille dans la région pour soutenir les médias, la communication et les espaces publics. Elle est affiliée à l'Institut Panos à Paris, qui a soutenu le pluralisme politique dans les

médias. Voir <http://www.presseetcite.info/ressource/associationsgroupes-dinfluence/institut-panos-paris>

et <https://www.panos-ao.org/en/panos/historical-background-and-mission>

¹⁰ E-Governance et participation citoyenne en Afrique de l'Ouest. Etudes de cas et problèmes, UNDP, Institute Panos de

l'Afrique de l'Ouest, 2009, [http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%20Governance/IParticipation/e-Governance%20and%20Citizen%20Participation%20in%20West%20Africa%20\(UNDP-IPAO%20Report%20English\).pdf](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%20Governance/IParticipation/e-Governance%20and%20Citizen%20Participation%20in%20West%20Africa%20(UNDP-IPAO%20Report%20English).pdf),

P.74., Depuis les années 2000, l'Institut Panos de l'Afrique de l'Ouest travaille dans la région pour soutenir les médias, la communication et les espaces publics. Elle est affiliée à l'Institut Panos à Paris, qui a soutenu le pluralisme politique dans les

médias. Voir <http://www.presseetcite.info/ressource/associationsgroupes-dinfluence/institut-panos-paris>

et <https://www.panos-ao.org/en/panos/historical-background-and-mission>

¹¹ Malick Lingani, Membre du Comité Technique de Mise en Oeuvre du PGO, Interview par le chercheur du MÉI.

6. Opérationnaliser les pôles judiciaires spécialisés dans la répression des crimes économiques et financier

Langage de l'engagement tel qu'il apparaît dans le plan d'action :

« Opérationnaliser les pôles judiciaires spécialisés dans la répression des crimes économiques et financier »

Enjeu : gérer pour poursuivre les auteurs d'infractions économiques et financières

Objectif général : lutter contre la délinquance financière

Résultat attendu : les domaines judiciaires spécialisés de Ouagadougou I et Bobo sont opérationnels

Jalons/Livrables/Activités :

Adopter le décret portant règlementation de la fonction d'assistant spécialisé auprès des pôles judiciaires spécialisés et allocation d'une indemnité spéciale

Adopter un arrêté portant modalités de recrutement des assistants spécialisés

Désigner les acteurs des pôles

Former les acteurs

Equiper les pôles judiciaires (50 000 000)

Mettre en place une équipe d'officiers de police judiciaire spécialisés

Faire fonctionner les pôles en leur transmettant les dossiers et les compétences

Date de début : Novembre 2017

Date d'achèvement : Juin 2019

Le plan d'action est disponible [ici](#)

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence de la valeur du PGO (comme écrit)				Impact potentiel				Achèvement				A-t'il Ouvert le Gouvernement?				
	Pas assez spécifique pour être vérifiable	Assez spécifique pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité publique	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N' a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel
I. Dans l'ensemble		✓	Pas clair						✓		Évalué à la fin du cycle de l'engagement.				Évalué à la fin du cycle de l'engagement.				

Contexte et Objectifs

Cet engagement vise à réduire l'impunité des crimes financiers et économiques au Burkina Faso en renforçant le système judiciaire. Selon les conclusions de l'Autorité Nationale de Surveillance du Gouvernement et de la Lutte contre la Corruption (ASCELC, par son sigle en français), en 2017, le détournement de fonds de 28 agences gouvernementales et 11 structures auditées représentaient 31 milliards F CFA et 144 millions F CFA¹. L'Autorité a constaté que les procédures comptables n'étaient pas conformes aux normes de diligence raisonnable; les personnes sans formation professionnelle en comptabilité ont été chargées de la gestion des comptes de dépôt; et la preuve d'une mauvaise gestion des sociétés d'État et de pratiques irrégulières sur les marchés publics.

L'Autorité a recommandé de renforcer les pratiques de bonne gouvernance sur les marchés publics et d'assurer un suivi judiciaire étroit des crimes financiers².

Selon le président du Mouvement Burkinabé pour les Droits de l'Homme et des Peuples (MDBHP), le pouvoir judiciaire est confronté à un certain nombre d'obstacles pour poursuivre et enquêter de manière appropriée sur des crimes financiers : a) un manque de compréhension des procédures et des lois applicables aux stades de l'enquête, du jugement et de l'exécution des peines des enquêteurs et des juges; b) la dispersion des instruments juridiques applicables aux infractions financières et économiques; c) un manque de données statistiques fiables et de ressources financières et humaines; et d) un manque de coordination/coopération entre le gouvernement et le pouvoir judiciaire en ce qui concerne le retour d'informations aux demandes des juges³.

L'état de corruption financière entre les organismes gouvernementaux, d'une part, et les difficultés du pouvoir judiciaire à enquêter pleinement et correctement sur les crimes financiers et à poursuivre les criminels, d'autre part, ont provoqué des troubles populaires. Le 20 mai 2017, des organisations de la société civile se sont réunies à la Chambre du Peuple pour dénoncer l'impunité dans les crimes économiques et ont appelé à une guerre sur l'injustice contre un système de justice qui, à leurs yeux, couvrait les crimes et restait silencieux⁴.

À cette fin, l'objectif général de l'engagement est de lutter contre la délinquance financière. Cet engagement vise à réduire le niveau d'impunité des crimes financiers en adoptant un décret et un règlement régissant les obligations et les conditions de recrutement des assistants dans les centres judiciaires spécialisés. L'engagement prévoit également de renforcer les capacités en formant les acteurs concernés, en créant une équipe spéciale d'officiers de police judiciaire et en équipant des centres judiciaires. Les résultats attendus visent à garantir le fait que les centres judiciaires spécialisés des Hautes Cours de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso⁵ soient opérationnels. Bien que cet engagement envisage de renforcer les capacités d'enquête des centres judiciaires concernant les crimes financiers par le biais des activités de l'engagement, ce qui constitue une amélioration de la justice, il ne permet en aucun cas aux citoyens de jouer un rôle dans la surveillance. Par conséquent, on ne peut pas affirmer que cet engagement est pertinent par rapport à la valeur du PGO relative à la responsabilité publique donc, la pertinence de cet engagement aux valeurs du PGO n'est pas claire.

Comme indiqué dans le plan d'action, certaines des activités et des résultats attendus de cet engagement sont suffisamment spécifiques pour être vérifiables. La réalisation de cet engagement peut être vérifiée en examinant le nombre d'acteurs formés, le nombre de domaines soutenus et en évaluant si les documents légaux ont été passés et adoptés (le décret et l'ordonnance).

S'il est mis en œuvre tel que rédigé, l'engagement contribuera à résoudre le problème, mais pas dans sa totalité. Par conséquent, l'impact potentiel de cet engagement est considéré comme modéré. Bien que le plan d'action indique que cet engagement augmentera l'efficacité du traitement, des enquêtes et des poursuites des crimes financiers et économiques, il n'y a pas de mention explicite des domaines spécifiques pour lesquels cet engagement fournira une formation et qui en assurera la formation. L'engagement ne définit pas de référence spécifique à partir de laquelle les progrès peuvent être suivis, par exemple, en fixant l'objectif d'un nombre spécifique d'affaires à traiter dans un laps de temps connu. L'engagement ne mentionne pas explicitement quelles sont les difficultés pour enquêter sur les crimes financiers et économiques. L'engagement ne fournit pas non plus de référence concernant la charge de travail actuelle par juge.

Bien que le but et l'objectif de l'engagement aient une importance significative pour le plan d'action en termes de nombre et de nature des activités proposées, le manque de capacités de suivi et d'évaluation concernant l'impact des formations sur les offres judiciaires peut entraver la traçabilité de l'engagement, ce qui le rend difficile pour mesurer les progrès.

Prochaines étapes

- Bien que cet engagement ne corresponde pas aux valeurs du PGO, il devrait être maintenu en tant qu'outil qui appuie les objectifs de la politique publique du gouvernement, mais ne doit pas nécessairement être inclus dans les plans d'action futurs.
- Le chercheur du personnel du MÉI suggère de définir les domaines dans lesquels les agents seront formés ainsi que des mécanismes de suivi pour évaluer la compréhension des agents des procédures et des lois applicables. Ce suivi devrait être effectué périodiquement.
- Le chercheur du personnel du MÉI suggère d'identifier les principaux obstacles qui entravent l'efficacité des poursuites et des enquêtes.
- Le chercheur du personnel du MÉI suggère de mettre en place un système de suivi fournissant des statistiques sur l'état des cas ayant fait l'objet d'une enquête afin de définir l'état actuel et de pouvoir proposer des objectifs quantifiables. Il serait également utile d'établir la charge de travail par enquêteur/juridiction afin de réduire et de prévenir les surcharges de travail.
- Le personnel du MÉI suggère d'inclure des activités visant à encourager la collaboration et la coordination entre les agences gouvernementales afin de faciliter les enquêtes, en particulier le gouvernement et le pouvoir judiciaire, en ce qui concerne les demandes d'informations.
- Le chercheur du personnel du MÉI suggère d'appliquer une législation plus sévère en matière de corruption, pour dissuader les fonctionnaires de se livrer à des pratiques illégales lors d'enquêtes.

¹ "Autorité Supérieure de Contrôle D'Etat et de Lutte contre la Corruption –Rapport Général de l'Activité Annuelle 2017", cité par REN-LAC (Réseau National de Lutte Anti-Corruption) dans "Etat de la Corruption au Burkina Faso. Rapport 2017", <http://renlac.com/download/rapports/Rapport-REN-LAC-2017.pdf>, p.55.

² Ibid. P. 55-56

³ Chrysogone Zougmore, (Mouvement Burkinabé pour les Droits Humains et de L'homme). Interview par le chercheur du MÉI. 14 Février 2017.

⁴ "Journée de Mobilisation à Ouagadougou pour dénoncer l'impunité", Radio France Internationale (RFI), 21 Mai 2017. <http://www.rfi.fr/afrique/20170521-burkina-faso-journee-mobilisation-ouagadougou-denoncer-impunite>

⁵ Réponses des autorités gouvernementales envoyées par courriel par Sidi Barry.

7. Mettre en place des comités citoyens de lutte contre le racket dans l'administration publique

Langage de l'engagement tel qu'il apparaît dans le plan d'action :

« Mettre en place des comités citoyens de lutte contre le racket dans les services publics (à titre pilote dans les Centres hospitaliers universitaires [CHU] et les Centres hospitaliers régionaux [CHR]. »

Enjeu : lutter contre toute forme de racket en mettant en place des mécanismes de veille citoyenne regroupant administration publique, utilisateurs et OCS

Objectif général : améliorer la qualité de la prestation de service dans l'administration publique

Résultat attendu : la qualité des prestations de service dans l'administration publique est améliorée par la réduction du nombre de cas de rackets

Pour ce premier plan d'action, seule la fourniture de services dans le domaine de la santé sera prise en compte.

Jalons/Livrables/Activités :

Formaliser un cadre juridique de la mise en place des comités citoyens dans les Centres hospitaliers régionaux (CHR) et Centres hospitaliers universitaires (CHU)

Mettre en place un mécanisme de réception des plaintes dans les Centres hospitaliers régionaux (CHR) et Centres hospitaliers universitaires (CHU)

Organiser des ateliers de sensibilisation des agents de santé sur le respect des codes d'éthiques et de déontologie dans les CHR

Réaliser et diffuser des spots de sensibilisation sur les droits et devoirs des usagers

Date de début : Novembre 2017

Date de fin : Juin 2019

Le plan d'action est disponible [ici](#)

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence de la valeur du PGO (comme écrit)				Impact potentiel				Achèvement				A-t'il Ouvert le Gouvernement?				
	Pas assez spécifique pour être vérifiable	Assez spécifique pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité publique	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N' a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel
I. Dans l'ensemble		✓	✓	✓	✓			✓			Évalué à la fin du cycle du plan d'action.				Évalué à la fin du cycle du plan d'action.				

Contexte et Objectifs

Cet engagement vise à réduire le niveau de racket dans le secteur de la santé au Burkina Faso. Selon « l'Étude sur les présomptions de corruption et les pratiques assimilées dans le système et les services de santé au Burkina Faso » réalisée par le Rapport du Réseau National de Lutte contre la Corruption (REN-LAC), le secteur de la santé se classait au 13^e rang parmi les secteurs des services publics avec le plus de cas de corruption en 2017¹. Le rapport a révélé que le racket était la pratique de corruption la plus fréquente dans le secteur. 42,10 % des patients d'un centre médical n'ont pas payé à la caisse².

De l'avis de Claude Wetta, Secrétaire Exécutif de REN-LAC, les raquettes ont habituellement lieu durant les rendez-vous, les médicaments et le matériel sans frais pour les patients sont détournés et les patients sont dirigés vers des centres médicaux privés³.

La raquette peut également comprendre une vente directe de produits par des agents de santé⁴. Selon M. Wetta, les conséquences des pratiques de corruption sont la perte de vies humaines et une productivité économique plus faible⁵. Une enquête de l'Autorité Nationale de Surveillance Gouvernementale et de Lutte contre la Corruption a révélé que les pratiques de corruption dans le District de Santé de Kossodo en 2016 représentaient plus de 13 millions de FCFA⁶. En outre, selon une source gouvernementale, la portée des pratiques de racket sur le système de la santé est évaluée sur la base de témoignages, dans la mesure où aucune plainte légale n'a été soumise devant une autorité; certains d'entre eux sont faits de manière anonyme et, par conséquent, il n'y a aucun moyen de faire un rapport en retour, sur le statut de la plainte⁷. Cela confirme que les pratiques de corruption dans le secteur de la santé compromettent l'accès à la santé et aggravent les finances publiques, et les mécanismes de plainte sont encore loin d'être totalement efficaces.

À cette fin, l'engagement vise à améliorer la qualité de la prestation de services dans l'administration publique en mettant en place des comités de surveillance constitués par les OSC, le gouvernement et les citoyens. D'après les réponses fournies par Sidy Barry, les comités de citoyens permettront la création de mécanismes de traitement des plaintes, tiendront des réunions périodiques pour discuter des affaires de corruption, feront des suggestions pour améliorer la gestion de la fonction publique⁸. Cet engagement vise également à sensibiliser les utilisateurs et les agents de santé sur l'importance de l'éthique et du respect de la loi. Enfin, cet engagement vise à créer un mécanisme de plainte spécial permettant aux utilisateurs de soumettre des demandes de dénonciation des pratiques de corruption dans le secteur de la santé.

Cet engagement est pertinent par rapport à la valeur de la responsabilité publique du PGO. Le gouvernement créera des occasions de tenir les fonctionnaires responsables de leurs actes. Selon Sidy Barry, des comités de citoyens sensibiliseront les fonctionnaires aux codes d'éthique⁹. Chrysogone Zougmoré, membre du Réseau National de Lutte contre la Corruption (REN-LAC) a déclaré que les comités de citoyens dénonceront des cas de corruption et effectueront le suivi du nombre de cas/plaintes¹⁰.

Dans ce cas, le gouvernement organisera des ateliers spéciaux pour sensibiliser les fonctionnaires à l'éthique dans le secteur de la santé. Le gouvernement sera également responsable envers ses citoyens grâce à la mise en place du mécanisme de plainte. L'engagement est pertinent par rapport à la valeur de la participation civique du PGO. Selon les réponses fournies par Sidy Barry, les comités de surveillance seront composés de citoyens qui d'une part, aideront à guider les citoyens dans leurs droits et devoirs d'accès aux services de santé¹¹. Cet engagement est également pertinent pour la valeur d'accès à l'information du PGO, en ce sens qu'il informera les citoyens du nouveau cadre juridique.

Comme indiqué dans le plan d'action, les objectifs, les résultats attendus et les activités sont clairs et spécifiques pour être objectivement vérifiés. La vérifiabilité peut être vérifiée en examinant le nombre de cas de racket, la mise en place d'un mécanisme de contrôle des citoyens, le mécanisme de traitement des plaintes et le nombre d'ateliers de sensibilisation aux droits et devoirs légaux des utilisateurs et des fonctionnaires dans le secteur de la santé.

S'il est mis en œuvre tel que rédigé, l'engagement contribuera à résoudre le problème, mais pas dans sa totalité. Par conséquent, l'impact potentiel de cet engagement est considéré comme mineur. Bien que le gouvernement affirme que les comités de surveillance faciliteront le dépôt des plaintes, contribueront à améliorer la prestation de services publics grâce aux contributions et suggestions des citoyens, et sensibiliseront les utilisateurs sur leurs droits et devoirs¹², le traitement efficace par les autorités judiciaires des plaintes concernant le racket dans le secteur de la santé reste à résoudre. Cela peut donc limiter la portée de cet engagement. Il ne traite pas non plus des

racines/des opportunités de corruption dans le secteur de la santé, par exemple en réduisant les files d'attente¹³.

Selon le président du Mouvement Burkinabé pour les Droits de l'Homme et des Peuples (MDBHP), il y a une perception de manque de participation de l'administration à lutter contre le racket. La sanction faible ou l'absence de sanction en est une preuve, ce qui peut présumer un certain degré de complicité et même une volonté de protéger les agents¹⁴. Ceci est également confirmé par l'appel de REN-LAC à l'administration de sanctionner les fonctionnaires coupables de détournement de fonds¹⁵ et un représentant du Syndicat des Travailleurs sur la Santé Humaine et Animale qui affirme que selon leur expérience sur le terrain, ceux qui sont corrompus sont ceux qui sont promus¹⁶.

Egalement, l'engagement ne résout pas un certain nombre de difficultés actuelles dans le secteur de la santé : manque de budget approprié pour mettre en œuvre des activités telles que le suivi des recommandations des mécanismes de contrôle, formation professionnelle limitée des inspecteurs de la santé, application insuffisante des décrets pertinents et l'inadéquation de certains décrets pour lutter efficacement contre la corruption¹⁷. Sur la base de ces résultats, cet engagement est codé comme ayant un impact potentiel mineur.

Prochaines étapes

- Cet engagement devrait être maintenu dans les plans d'action futurs en tant qu'outil favorisant les activités en cours, en particulier la portée et l'efficacité du comité de surveillance des citoyens.
- Le chercheur du MÉI suggère de renforcer le niveau de responsabilité des institutions pertinentes au niveau judiciaire/administratif, chargées de poursuivre les fonctionnaires et de mener des enquêtes de racket.
- Le chercheur du MÉI suggère que le fait de traiter les sources potentielles supplémentaires de corruption dans le secteur de la santé n'est pas entièrement pris en compte dans le plan d'action actuel.
- Le chercheur du MÉI recommande de suivre l'impact des formations et des campagnes de sensibilisation sur l'attitude à la fois des utilisateurs et des fonctionnaires, à l'égard de la pratique du racket dans le secteur de la santé.
- Le chercheur du MÉI suggère d'améliorer la conception de l'engagement de manière à utiliser des mesures spéciales pour évaluer les progrès en matière de qualité des services dans le secteur de la santé.

¹ Kossi Fiakofi, "REN-LAC: La corruption dans le secteur de la santé au cœur des 13èmes Journées Nationales pour rejeter la corruption", Ecodufaso, 29 Novembre 2018, <http://ecodufaso.com/ren-lac-la-corruption-dans-le-secteur-de-la-sante-au-coeur-des-13ieme-journees-nationales-du-refus-de-la-corruption/>

² Ibid.

³ "Corruption: La santé dans le viseur du REN-LAC", L'Economiste du Faso, 10 Décembre 2018, <https://www.leconomistedufaso.bf/2018/12/10/corruption-la-sante-dans-le-viseur-du-ren-lac/>

⁴ Elie Kabore, "Corruption dans le secteur de la santé: Racket autour des patients", L'Economiste du Faso, 17 Décembre 2018, <https://www.leconomistedufaso.bf/2018/12/17/corruption-dans-la-sante-racket-tous-azimuts-des-malades/>

⁵ Hamidou Traore, "REN-LAC veut éradiquer la corruption dans le secteur de la santé", [www.contacts.bf](http://contacts.bf), Décembre 2018, <http://contacts.bf/le-ren-lac-veut-booter-la-corruption-hors-du-secteur-de-la-sante/>

⁶ Rodrigue Tagnanm "JNRC 2018: REN-LAC diagnostique la corruption dans le secteur de la santé", REN-LAC, 5 Décembre 2018, <http://renlac.com/2018/12/le-ren-lac-fait-le-diagnostic-de-la-corruption-dans-le-secteur-de-la-sante-pour-ses-13eme-jnrc/>

⁷ Réponses des responsables gouvernementaux transmises par e-mail par Sidi Barry.

⁸ Ibid.

⁹ Ibid.

¹⁰ Chrysogone Zougmoré, (Mouvement Burkinabé pour les Droits Humains et de L'homme). Interview par le chercheur du MÉI, 14 Février 2019.

¹¹ Ibid.

¹² Ibid

¹³ Rodrigue Tagnan, JNRC 2018 REN-LAC. Diagnostique la corruption dans le secteur de la santé"

¹⁴ Zougmoré, Interview par le chercheur du MÉI

¹⁵ Rodrigue Tagnan, JNRC 2018 REN-LAC. diagnostique la corruption dans le secteur de la santé”

¹⁶ Lamine Traoré, “Le secteur de la santé en proie à la corruption, selon une étude”, Voix d’Amérique, Africa, 7 Décembre 2018, <https://www.voaafrique.com/a/vols-de-m%C3%A9dicaments-de-poches-de-sang-et-des-paiements-de-patients-au-burkina/4691311.html>

¹⁷ Réponses des responsables gouvernementaux transmises par e-mail par Sidi Barry.

8. Renforcer les capacités des conseils de discipline

Langage de l'engagement tel qu'il apparaît dans le plan d'action :

« Renforcer les capacités des conseils de discipline »

Problèmes : améliorer l'efficacité du service public

Objectif : Améliorer le fonctionnement des conseils de discipline

Résultat : Les comités disciplinaires sont opérationnels

Jalons/Livrables/Activités :

Relire ou mettre à jour les textes sur les conseils de discipline

Former les membres des conseils de discipline

Former ou sensibiliser les premiers responsables (directeurs centraux, directeurs techniques...) sur la procédure de saisine du conseil de discipline

Date de début : Novembre 2017

Date de fin : Juin 2019

Le plan d'action est disponible [ici](#)

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence de la valeur du PGO (comme écrit)				Impact potentiel		Achèvement				A-t'il Ouvert le Gouvernement?						
	Pas assez spécifique pour être vérifiable	Assez spécifique pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité publique	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N' a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel
I. Dans l'ensemble	✓		Pas clair					✓			Évalué à la fin du cycle du plan d'action.				Évalué à la fin du cycle du plan d'action.				

Contexte et Objectifs

Cet engagement répond aux difficultés rencontrées par les comités de discipline dans l'application des sanctions. En 2011, le Gouvernement du Burkina Faso a fourni aux membres du comité de discipline, des outils de formation pour assurer l'application effective d'une loi disciplinaire applicable¹. Les comités étaient initialement considérés comme responsables de sanctionner les fonctionnaires ne se conformant pas aux dispositions disciplinaires, ainsi que de trouver des solutions aux problèmes de gestion et d'administration au sein des agences gouvernementales par le biais du dialogue social². En 2014, le gouvernement a dispensé une formation complémentaire aux membres des comités de discipline au sein des départements ministériels pour leur donner les outils nécessaires pour appliquer le régime disciplinaire applicable aux fonctionnaires³. Les articles 79 et 81 de la Loi 081 de 2015 régissant le cadre de la fonction publique définissent les comités de discipline comme étant des organes consultatifs pour l'application des sanctions disciplinaires pour faute professionnelle⁴.

Cependant, les comités de discipline ont rencontré un certain nombre de difficultés. Des incohérences entre les dispositions contenues dans le code disciplinaire applicable aux fonctionnaires et leur mise en œuvre existent⁵. Le manque d'expertise et de connaissances des membres des comités de discipline a conduit à des cas d'impunité⁶. Les décisions des comités de discipline sont perçues comme biaisées, abusives ou trop indulgentes. Dans certains cas, des erreurs de forme ou de fond contraires à la loi peuvent entraîner la nullité des décisions⁷. Les décisions ne sont ni pertinentes, ni motivées à temps et seul le ministre du président d'une institution donnée peut

renvoyer des questions aux comités de discipline⁸. À cette fin, l'engagement vise à rendre les comités de discipline opérationnels.

Les activités de cet engagement visent à mettre à jour la législation sur les comités de discipline, ainsi qu'à former les membres des comités et les officiels clé, concernant la procédure de renvoi des dossiers aux comités de discipline. Le gouvernement affirme que toutes ces activités contribueront à améliorer l'efficacité de l'administration publique.

Cet engagement ne concerne aucune des valeurs du PGO. Bien que l'on puisse affirmer que cet engagement peut être pertinent par rapport à la valeur de la responsabilité publique imposée par le PGO, en ce sens que le gouvernement améliorera les possibilités de responsabiliser les fonctionnaires, en soutenant les membres du comité de discipline par des ateliers, des formations et des ajustements de la législation qui sont nécessaires pour améliorer à la fois la qualité, la rapidité, l'équité et la pertinence des sanctions contre les fautes des fonctionnaires dans les organismes publics, il s'agit essentiellement d'un mécanisme de responsabilité interne (c'est-à-dire au sein de la bureaucratie). Il ne semble pas y avoir de composante publique. Les citoyens ne peuvent ni informer ni surveiller ce processus.

Comme indiqué dans le plan d'action, les objectifs, les résultats attendus et les activités ne sont ni suffisamment clairs ni suffisamment spécifiques pour être vérifiés de manière objective. Par exemple, l'engagement ne fait pas explicitement référence au nombre de textes législatifs (lois, décrets) sujets à actualisation. Cet engagement ne donne aucune indication sur le nombre de fonctionnaires à former, ni sur ceux des ministères ou des agences en question.

S'il est pleinement mis en œuvre tel que rédigé, l'engagement ne contribuera pas à résoudre le problème. Par conséquent, l'impact potentiel de cet engagement est considéré comme mineur. Bien que l'engagement souligne l'application insuffisante des sanctions disciplinaires comme étant le principal problème et propose une formation aux responsables pertinents du gouvernement, et des mises à jour à la législation, il n'est pas fait mention des changements législatifs que cet engagement contribuera à concrétiser dans le plan d'action et des compétences essentielles que les fonctionnaires doivent améliorer. En outre, selon les résultats de la recherche, le gouvernement a mis en œuvre des initiatives de formation des fonctionnaires dans le passé (2011, 2014) et mis à jour la législation (promulgation de la loi 081 de 2015). Cet engagement reprend certaines actions déjà entreprises par le gouvernement, qui ne semblent pas vraiment aborder le problème ni le résoudre.

En outre, l'engagement n'inclut aucune activité visant à évaluer et à suivre l'impact des ateliers de formation sur les membres du comité de discipline et les principaux décideurs. Il est donc difficile d'évaluer l'efficacité des activités proposées dans le cadre de cet engagement : veiller à ce que les fonctionnaires soient bien formés et capables d'adopter les sanctions disciplinaires appropriées. Comment le gouvernement définit et prétend évaluer « l'opérabilité » au sein des comités de discipline reste pas clair.

Prochaines étapes

- La conception de cet engagement pourrait être améliorée de manière à ce que l'impact des formations sur les fonctionnaires puisse être mesuré pour s'assurer qu'ils comprennent comment appliquer la loi.
- Le chercheur du MÉI suggère de préciser les difficultés rencontrées par les membres du comité de discipline pour améliorer la conception de l'engagement
- Le chercheur du MÉI suggère de réajuster les activités pour les rendre traçables et vérifiables. Par exemple, nombre de fonctionnaires formés, nombre de comités de discipline formés et évalués. Les évaluations devraient être effectuées sur une base périodique.
- Le chercheur du MÉI suggère de définir des critères d'opérabilité, par exemple en termes de nombre de cas assortis de sanctions appropriées, de nombre de jours pour émettre une sanction, etc.

¹ “Comités de Discipline des Institutions Publiques Gouvernementales : membres formés pour assurer le bon fonctionnement des institutions”. Gouvernement du Burkina Faso, 29 Mars 2011, <http://www.gouvernement.gov.bf/spip.php?article655>.

² Ibid.

³ Ebou Mireille Bayala, “Les fonctionnaires indisciplinés : Attention, les sanctions vont tomber!”, News Aouaga, 8 Avril 2014, <http://news.aouaga.com/h/23898.html>

⁴ Loi n° 081-2015/CNT. Conseil National de Transition. 24 Novembre 2015, <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/104109/126863/F1226210917/BFA-104109.pdf>

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

⁷ Réponses des responsables gouvernementaux envoyées par e-mail par Sidi Barry (Secrétariat Permanent de la Modernisation de l'Administration et de la Bonne Gouvernance) fournies au chercheur du MEI.

⁸ Ibid.

9. Rendre opérationnel le guichet virtuel de l'administration publique

Langage de l'engagement tel qu'il apparaît dans le plan d'action :

« Rendre opérationnel le guichet virtuel de l'administration publique »

Problèmes :

Fonctionnalité de la plateforme informatique à fenêtre virtuelle, Disponibilité des informations sur les services et procédures les plus utilisés dans 5 ministères (Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation, Fonction publique, Justice, Logement, MINEFID)

Objectif général : opérationnaliser la plateforme à fenêtre virtuelle pour l'administration publique

Résultats : la plate-forme de fenêtre virtuelle est opérationnelle; un répertoire des services et procédures administratifs les plus utilisés dans 5 ministères est disponible; la plate-forme comprend les documents de base de l'administration publique; les utilisateurs ont accès aux informations administratives

Jalons/Livrables/Activités :

Diagnostiquer les besoins

Former les acteurs en développement des e-services et en sécurité informatique

Recruter un cabinet pour accompagner l'équipe technique dans le développement de la plateforme du GV

Prendre les dispositions pour l'hébergement de la plateforme sur le nœud G-cloud

Réaliser l'application informatique de la plateforme (le codage, la réalisation des tests, la rédaction des manuels d'utilisateurs, la formation des acteurs)

Rendre disponible en ligne les documents de base (lois, décrets, arrêtés, politiques sectorielles, stratégies, plans d'action et programmes) de 5 ministères

Élaborer et mettre en ligne un répertoire des prestations et procédures administratives les plus utilisées dans 5 départements ministériels

Date de début : Novembre 2017

Date de fin : Juin 2019

Le plan d'action est disponible [ici](#)

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence de la valeur du PGO (comme écrit)				Impact potentiel				Achèvement				A-t'il Ouvert le Gouvernement?				
	Pas assez spécifique pour être vérifiable	Assez spécifique pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité publique	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N' a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel
I. Dans l'ensemble		✓	✓					✓			Évalué à la fin du cycle du plan d'action.				Évalué à la fin du cycle du plan d'action.				

Contexte et Objectifs

Cet engagement répond aux difficultés rencontrées par le gouvernement du Burkina Faso dans la mise en œuvre de la Fenêtre Virtuelle de l'Administration Publique. Le 28 mai 2013, les Ministères de l'Administration Publique, du Budget, du Travail et de la Protection Sociale, ont tenu un atelier pour réfléchir sur la nécessité de développer une fenêtre virtuelle pour améliorer l'efficacité de l'administration publique et renforcer les liens entre le gouvernement et les citoyens¹.

Cette fenêtre virtuelle centraliserait dans une seule source, tous les accès aux services, formulaires, procédures et informations du gouvernement². La numérisation de l'information reste au cœur de cette initiative.

Selon des sources gouvernementales, les outils du gouvernement en ligne sont bons pour l'administration publique car ils permettent d'éviter le gaspillage de ressources, d'accroître la productivité en réduisant les temps de déplacement pour permettre aux utilisateurs de soumettre des informations, de réduire les possibilités de corruption et d'améliorer la qualité des services publics³. Cependant, le processus de numérisation de l'information publique et de la gouvernance électronique au Burkina Faso n'est pas venu sans difficultés. Selon le Directeur de la Réglementation, de la Normalisation et de la Numérisation des Procédures Administratives du Ministère de la Technologie, une transition efficace des services publics à la numérisation dépendrait de la simplification des procédures et de l'engagement sérieux des organismes publics de respecter les règles de transparence et de protection applicables⁴. L'ancienne Secrétaire Technique de la Fenêtre Virtuelle, Hadja Ouattara/Sanon, a déploré que la Fenêtre Virtuelle ne dispose pas de ressources financières et humaines suffisantes pour sa mise en œuvre⁵, et craignait que les efforts du gouvernement ne soient pas associés à une participation significative et à une interaction des utilisateurs avec la Fenêtre Virtuelle⁶.

Bien que le pays compte sur une législation spécifique qui assure une gestion appropriée de l'information publique numérique⁷, le gouvernement reconnaît les difficultés rencontrées pour numériser et diffuser des informations publiques dans le plan d'action. Une étude menée sur la gestion des archives publiques au Burkina Faso a révélé que le manque de contrôle des données, la méconnaissance des politiques légales et normatives relatives à la gestion des données entravaient la sécurité et la durabilité des données supplémentaires numérisées⁸.

Dans ce contexte, l'engagement vise à améliorer l'opérabilité de la Fenêtre Virtuelle. À cette fin, l'engagement formera les acteurs concernés sur les services électroniques et les protocoles de sécurité, développera la plate-forme pour publier les informations gouvernementales et les procédures les plus pertinentes, telles que révélées par une étude de diagnostic, dans cinq départements ministériels. Cet engagement est pertinent par rapport aux valeurs du PGO d'accès à l'information et de la technologie et l'innovation pour la transparence, dans la mesure où le gouvernement divulguera plus d'informations au public grâce au développement de la Fenêtre Virtuelle permettant aux utilisateurs d'accéder à l'information et aux services.

Comme indiqué dans le plan d'action, la plupart des objectifs, résultats attendus et activités sont suffisamment spécifiques pour pouvoir être vérifiés de manière objective, tels que la publication des procédures administratives dans les cinq ministères et la constitution d'une équipe chargée de soutenir le développement de la plate-forme. Les activités numéro deux et quatre (formation des fonctionnaires et adoption de dispositions visant à inclure la plateforme dans le G-cloud) ne sont pas aussi claires pour être vérifiées. Le nombre d'officiels et les dispositions ne sont pas fournis. Ce n'est pas clair non plus, comment et quelles dispositions seront adoptées.

S'il est mis en œuvre tel qu'il est rédigé, l'engagement contribuera à résoudre le problème, mais pas dans sa totalité. Par conséquent, l'impact potentiel de cet engagement est considéré comme mineur. L'un des principaux résultats attendus est que les utilisateurs auront accès aux informations administratives.

Selon les informations fournies par Sidy Barry, la plate-forme permettrait aux citoyens d'avoir accès à différents services gouvernementaux dans un seul endroit et réduirait les risques de corruption en réduisant les contacts physiques entre le fonctionnaire et l'utilisateur⁹. Toutefois, cet engagement ne fournit aucune information sur la manière dont il va effectivement inciter les citoyens à utiliser la plateforme, par exemple, par le biais de campagnes de socialisation et d'un soutien continu aux utilisateurs.

Une enquête utilisée pour évaluer le degré de sensibilisation des utilisateurs aux sources de données ouvertes au Burkina en 2016 a révélé que six citoyens sur 21 connaissaient les sources de données ouvertes du gouvernement et que tous soulignaient les difficultés de compréhension et d'accès à l'information dues aux problèmes de qualité des données et au manque de rapidité pour télécharger

les documents¹⁰. Ceci, en plus du fait qu'environ 2 millions de personnes ont accès à Internet, sur plus de 16 millions d'habitants selon le recensement de la population de 2010¹¹, ce qui pourrait limiter considérablement la portée de cet engagement.

Prochaines étapes

- La conception de cet engagement pourrait être améliorée de manière à ce que les activités soient définies avec des objectifs plus quantitatifs pour faciliter le suivi et l'évaluation.
- Le chercheur du MÉI suggère de préciser les difficultés liées à la numérisation et à la diffusion des données.
- Le chercheur du MÉI suggère de définir des critères d'opérabilité, par exemple le nombre de décrets numérisés, le nombre de décrets consultés par le public dans un laps de temps déterminé, etc.
- Le chercheur du MÉI suggère de renforcer les activités des engagements de manière à atteindre le résultat attendu numéro quatre (les utilisateurs ont accès à la plate-forme) par le biais de campagnes et d'un accompagnement du gouvernement auprès des utilisateurs. Ceci est de la plus haute importance compte tenu des défis du pays en matière d'accès à Internet.

¹ Serge Ekra Delafaurce, "Modernization of public administration: single virtual window coming soon", www.aouaga.com, 29 May 2013. <http://news.aouaga.com/h/8608.html>

² "Administration Publique du Burkina Faso à l'Ere Numérique", Burkina News, Technologies, Développement des Communautés, 21 juin 2016, <http://www.burkina-ntic.net/spip.php?article2234#>

³ "Dématérialisation des procédures administratives : En finir avec les impératifs temps et espace", www.lefaso.net, 28 juillet 2010, <http://lefaso.net/spip.php?article37834>

⁴ Ibid.

⁵ Burkina News, Technologies, Développement des Communautés. Pélagie SANDWIDI et Yam-Pukri/Burkina Ntic, Burkina News, Technologies, Développement des Communautés, "L'administration publique Burkinabé à l'ère du numérique", 21 June 2016 in <http://www.burkina-ntic.net/spip.php?article2234>

⁶ Ibid.

⁷ Loi 61/98/AN du 22 Décembre 1998 concernant les archives nationales du Burkina Faso, Loi 10-2004/AN du 20 Avril 2004 concernant la protection des données personnelles, loi 045-2009/In du 10 novembre 2009 concernant la réglementation des services et des transactions électroniques au Burkina Faso. Alizata KOUDA, Gestion des archives publiques au Burkina Faso : Sécurité et durabilité des données électroniques, Institut International de la Science Archivistique de Trieste et Maribor, XXV Journée Archivistique Internationale 19-20 octobre 2015, Volume I, P.83, <http://www.iias-trieste-maribor.eu/fileadmin/atti/2015/Kouda.pdf>

⁸ Alizata KOUDA. Pp. 87.

⁹ Réponses des Autorités Gouvernementales envoyées par courriel par Sidi Barry.

¹⁰ Étienne Damome, "Opportunités et défis du développement des archives ouvertes pour la communication publique : la situation en Afrique Subsaharienne", 14-17 septembre 2016, <https://journals.openedition.org/rfsic/3491>

¹¹ "Accès à Internet. Le Burkina est à la traîne", Burkina 24, 31 janvier 2017, <https://burkina24.com/2017/01/31/taux-dacces-a-internet-le-burkina-trainent-toujours-les-pieds/>

10. Rendre opérationnelle la loi n° 051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs

Langage de l'engagement tel qu'il apparaît dans le plan d'action :

« Rendre opérationnelle la loi n° 051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs »

Problèmes : Efficacité du droit à l'information établi par la constitution; Contribution à la transparence et à la responsabilité.

Objectif general : Assurer le droit à l'accès à l'information publique et aux documents administratifs pour tous les citoyens.

Résultats : trois (03) décrets et (02) ordonnances sont pris pour faire appliquer la loi sur le droit d'accès à l'information et aux documents administratifs du 30 août 2015; les obstacles du droit d'accès à l'information sont supprimés; La Loi 051-2015/CNT du 30 août 2015 est connue des acteurs.

Jalons/Livrables/Activités :

Adopter le Décret portant fixation des éléments constitutifs et modalités d'organisation de la protection des informations et données classés « très secret défense »

Prendre l'Arrêté conjoint Défense/Sécurité portant fixation des éléments constitutifs et modalités d'organisation de la protection des informations et données classés « secret défense »

Adopter le Décret portant création, organisation attribution et fonctionnement de l'Autorité nationale d'accès à l'information publique (ANAIP)

Adopter le Décret portant nomination des membres du bureau de l'ANAIP

Diffuser la loi 051-2015/CNT du 30 août 2015 par voie administrative et par le biais des médias

Date de début : Novembre 2017

Date de fin : Juin 2019

Le plan d'action est disponible [ici](#)

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence de la valeur du PGO (comme écrit)				Impact potential				Achèvement				A-t'il Ouvert le Gouvernement?				
	Pas assez spécifique pour être vérifiable	Assez spécifique pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité publique	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N' a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel
I. Dans l'ensemble		✓	✓						✓		Évalué à la fin du cycle du plan d'action.				Évalué à la fin du cycle du plan d'action.				

Contexte et Objectifs

Cet engagement répond à l'absence de mise en œuvre de la loi n° 051-2015 du 30 août 2015 régissant le droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs. La loi, adoptée par les représentants du Conseil National pour la Transition, décrit les mécanismes de mise en œuvre, les modalités d'accès à l'information, les responsabilités de l'administration, les informations accessibles et non accessibles, ainsi que les critères de classification et de déclassification de l'information¹.

La loi prévoit la création d'une nouvelle agence gouvernementale, l'Autorité Nationale d'Accès à l'Information Publique (ANAIP), chargée de la gestion et de la surveillance de l'information²,

garantissant l'accès des citoyens à l'information et facilitant les interactions entre la direction et les mandants³. La loi met en évidence les cas où les citoyens ne peuvent pas avoir accès à certaines informations. Par exemple, il est interdit aux agences gouvernementales de publier des documents incomplets, en cours de validation ou de traitement⁴. Cela restreint l'accès à l'information dans les cas où des documents et des données sont liés à la sécurité nationale, à la défense, à la politique étrangère⁵, propriété industrielle et droits d'auteur⁶. L'article 36 de la loi établit les niveaux de sécurité des documents classifiés et les délais de divulgation des informations : défense très secrète (après 50 ans), défense secrète (après 40 ans) et divulgation confidentielle (après 30 ans)⁷.

Bien que la loi ait été adoptée en 2015, le gouvernement ne l'a pas encore mise en œuvre. Selon un Responsable de Programme de la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest, des organisations de la société civile et des médias dénoncent l'absence d'un décret d'application de la loi n° 051, ainsi que le manque d'action du gouvernement, qui ont empêché d'accéder à l'information et d'influencer la rédaction des politiques⁸. Le gouvernement ne comptant pas avec un décret d'application, l'ANAIP n'a pas été constitué non plus⁹. Une source gouvernementale affirme que l'un des principaux défis dans l'application de la loi est la nécessité d'une coordination et d'une collaboration accrues entre les acteurs concernés, y compris les départements ministériels¹⁰.

Par ailleurs, la décision du Haut Conseil sur la Communication de bloquer la publication du journal *L'Événement* pour avoir publié « des informations sur les secrets militaires »¹¹ a révélé un conflit et une controverse potentiels sur le maintien d'un équilibre entre le besoin d'informations et le besoin de secret et de sécurité.

Dans ce contexte, l'engagement vise à garantir aux citoyens l'accès aux informations publiques et aux documents administratifs. Les activités de l'engagement visent à faire appliquer une législation complémentaire permettant une entrée en vigueur complète de la loi 051, y compris la création de l'ANAIP. Quelques activités appuieront la mise en place d'un cadre juridique pour la gestion des informations confidentielles et sensibles, ainsi que la campagne de publicité de la loi par le biais des médias. Cet engagement est pertinent à la valeur du PGO relative à l'accès à l'information. Le principal objectif de cet engagement est de mettre en œuvre une loi sur l'accès des citoyens à l'information publique et à la documentation administrative pour les citoyens.

Comme indiqué dans le plan d'action, certains des objectifs, résultats attendus et activités sont suffisamment spécifiques pour pouvoir être vérifiés de manière objective. La vérifiabilité des activités peut être évaluée par exemple, en déterminant si les décrets d'application de la loi n° 051 réglementant la gestion des informations confidentielles et la création de l'ANAIP sont promulgués ou non.

Cependant, la manière dont cet engagement vérifiera que les obstacles pour accéder à l'information sont surmontés reste floue, car l'engagement ne fournit pas de métrique spécifique permettant de suivre les progrès ou l'achèvement de ce résultat attendu.

S'il est mis en œuvre tel que rédigé, l'engagement contribuera à résoudre le problème. Cet engagement constituerait un grand pas en avant dans le domaine de l'accès à l'information. Cependant, en raison de faiblesses dans la conception de l'engagement, sa portée et son ampleur peuvent être limitées. Par conséquent, l'impact potentiel de cet engagement est considéré comme modéré. La mise en œuvre de la loi conférerait à l'ANAIP l'autorité nécessaire pour traiter des questions liées à l'accès à l'information publique dans le pays. L'ANAIP rapporterait au Président du Burkina Faso et à l'Assemblée Nationale sur l'état de l'accès à l'information publique dans le pays¹². Cela constituerait à lui seul une amélioration significative.

Pendant que l'un des résultats attendus est de surmonter les obstacles à l'accès à l'information, l'engagement ne fait pas de références explicites sur la façon dont l'ANAIP se penchera sur les obstacles à l'accès à l'information, pas plus que l'engagement décrit ce que ces obstacles sont. Par conséquent, il n'est pas clair si l'engagement s'attaquera efficacement aux obstacles à l'information.

Le plan d'action cite le manque d'appropriation d'acteurs clés en tant que source des problèmes d'accès à l'information publique. Cependant, l'engagement ne dit pas comment il va encourager les agences gouvernementales à s'approprier, à impliquer et à faire respecter les lois régissant l'accès à l'information. L'engagement suppose que les obstacles à l'information et le manque de participation seront résolus par l'ANAIP, bien que des actions spécifiques ne soient pas explicitement mentionnées.

Prochaines étapes

- Cet engagement devrait être maintenu en termes d'application de l'ANAIP, en encourageant la participation active des parties prenantes et en garantissant que des actions clés seront prises pour limiter les conflits potentiels entre les besoins d'accès à l'information et les besoins de confidentialité.
- Le chercheur du MÉI suggère de mentionner explicitement quels sont les obstacles à l'information, ainsi que les actions/activités spécifiques destinées à les éliminer.
- Le chercheur du MÉI suggère de soutenir la mise au point de campagnes de socialisation et de communication pour s'assurer efficacement que les citoyens sont informés de l'existence de la loi. Une attention particulière devrait être accordée aux mécanismes par lesquels les citoyens peuvent demander des informations conformément à la loi.

¹ Sié Simplicie HIEN, "Access to public information and documents: NTC deputies give their discharge", Aouaga, 31 August 2015, <http://news.aouaga.com/h/74142.html>

² Ibid.

³ Omar Compaoré, "Droit d'accès à l'information publique : une loi adoptée et une structure pour sa mise en œuvre à venir", Les Echos du Faso, 30 août 2015, <http://lesechosdufaso.net/droit-dacces-a-linformation-publique-une-loi-votee-et-bientot-une-structure-pour-sa-mise-en-oeuvre/>

⁴ Paling Wendé, "Burkina Faso : comment accéder aux documents administratifs. Loi n° 051-2015/CNT accordant le droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs", La voix du juriste, 15 mars 2018, <https://lavoixdujuriste.com/2018/03/15/burkina-faso-comment-acceder-aux-documents-administratifs/>

⁵ Sié Simplicie HIEN

⁶ Paling Wendé

⁷ Sié Simplicie HIEN

⁸ Adizatu Moro, "Loi sur l'accès à l'information du Burkina Faso : Une Trahison ou une Réalité?", Fondation Media pour l'Afrique de l'Ouest, 13 juillet 2018, <http://www.mfwa.org/issues-in-focus/burkina-fasos-law-on-access-to-information-a-hoax-or-a-reality/>

⁹ Idriss, Interview par le chercheur du MÉI, 15 Février 2019

¹⁰ Réponses des responsables gouvernementaux envoyées par courriel par Sidi Barry.

¹¹ Herman Frédéric Bassolé, "Média et sécurité : le secret de la défense expliqué aux journalistes", www.lefaso.net, consulté le 27 mars 2019, http://lefaso.net/spip.php?page=web-tv-videoetid_article=72260etrubrique6

¹² Conseil National de la Transition. "Loi n° 051-2015/CNT accordant le droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs", 30 août 2015, <http://www.freedominfo.org/wp-content/uploads/Loi-051-portant-sur-lacc-s-linformation-publique.pdf>, Arts 54, 71.

II. Collecter et publier les données¹ produites dans les ministères et institutions publiques sous format ouvert et accessible² par tous

Langage de l'engagement tel qu'il apparaît dans le plan d'action :

« Collecter et publier les données³ produites dans les ministères et institutions publiques sous format ouvert et accessible⁴ par tous »

Défis :

- Stimuler l'innovation et la création d'entreprises numériques
- Accroître la participation des citoyens
- Renforcer la démocratie

Objectif général : rendre les données publiques facilement accessibles au Burkina Faso

Résultats attendus :

- 500 ensembles de données sont disponibles sur le portail data.gov.bf

Jalons/Livrables/Activités :

Sensibiliser les acteurs publics à l'ouverture des données

Organiser des campagnes de collecte de données

Traiter et publier 500 jeux de données collectées en open data

Date de début : Novembre 2017

Date de fin : Juin 2019

Le plan d'action est disponible [ici](#)

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence de la valeur du PGO (comme écrit)				Impact potentiel				Achèvement				A-t'il Ouvert le Gouvernement?				
	Pas assez spécifique pour être vérifiable	Assez spécifique pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité publique	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N' a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel
I. Dans l'ensemble		✓	✓					✓			Évalué à la fin du cycle du plan d'action.				Évalué à la fin du cycle du plan d'action.				

Contexte et Objectifs

Cet engagement répond au manque de contrôle accru sur la performance du gouvernement, problème qui, selon cette action, est exacerbé par les difficultés d'accès aux bonnes statistiques publiques. Dans le but d'améliorer le progrès économique du pays grâce aux technologies, aux outils d'information et de communication (TIC), le gouvernement a créé l'Agence Nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication en février 2014 (ANPTIC)⁵. L'ANPTIC, en partenariat avec la Banque Mondiale et l'Open Data Institute, a lancé le Burkina Open Initiative (BODI) le 5 juin 2014.

Selon le Directeur Général de l'ANPTIC en 2014, le but de BODI est de rendre disponible des données non sensibles, produites par les administrations, le secteur privé et la société civile sur une seule et même plateforme, et d'encourager leur réutilisation⁶. Pourtant, selon Agnès Kabore, la plupart des documents sont disponibles en format PDF⁷. Les documents ne sont pas disponibles dans un format réutilisable et la société civile a exprimé sa préférence pour les documents au format

CSV ou Excel⁸. La section du site Web BODI de l'ANPTIC présente les liens vers quatre applications de données réutilisables, une plateforme de données ouvertes et une plateforme électorale ouverte, qui sont disponibles en ligne⁹. Un membre d'OSC a déclaré que plus de 200 jeux de données avaient été publiés grâce au portail Open Data en 2016¹⁰.

Malgré les améliorations du pays dans le développement de plateformes de données ouvertes pour les citoyens à utiliser, l'accès à l'information pour les citoyens pour contrôler le gouvernement est toujours un défi. En 2014, 3 440 personnes ont contacté les bureaux régionaux et les sièges du Bureau du Médiateur du Burkina Faso, pour soumettre des demandes d'informations¹¹. Selon le Coordinateur du Projet Open Burkina, le manque de mise en œuvre de la loi 051 de 2015 empêche les citoyens d'exiger et de tenir le gouvernement responsable de la publication des données. Le gouvernement et les parties prenantes pourraient améliorer la coordination pour parvenir à des accords sur les données prioritaires à publier. Egalement, le gouvernement devrait assurer la maintenance technique des plateformes pour garantir la fonctionnalité et rendre les données disponibles de manière prévisible, périodique et durable¹².

Dans ce contexte, l'engagement vise à rendre l'accès aux données et statistiques publiques disponible au Burkina Faso. Les activités de l'engagement visent à sensibiliser parmi les acteurs publics, à l'open data, à organiser des campagnes de collecte de données et à publier un ensemble de 500 bases de données collectées dans un format de données ouvert. Cet engagement est pertinent pour la valeur d'accès à l'information du PGO, dans la mesure où le gouvernement divulguera plus d'informations par la publication d'ensembles de données et développera une culture de données ouvertes au sein des institutions publiques.

Comme écrit dans le plan d'action, certains des objectifs, résultats attendus et activités sont suffisamment spécifiques pour pouvoir être vérifiés de manière objective. La vérifiabilité peut être évaluée en examinant le nombre de jeux de données publiés et traités dans un format de données ouvert, ainsi que le nombre de campagnes de collecte de données qui seront réalisées. Il pourrait y avoir plus de place pour la clarté. Par exemple, les deux premières activités ne fournissent pas suffisamment d'informations sur le nombre d'acteurs publics à former et sur les campagnes de collecte de données. Il n'existe pas non plus de mécanisme permettant de contrôler l'efficacité de l'initiative de sensibilisation. En ce qui concerne l'activité numéro trois, l'engagement ne fournit pas de référence définissant le nombre actuel d'ensembles de données disponibles à comparer, ce qui empêche toute possibilité de vérification.

S'il est mis en œuvre tel que rédigé, l'engagement contribuera à résoudre le problème, mais pas dans sa totalité. Par conséquent, l'impact potentiel de cet engagement est classé en tant que mineur. Les activités de l'engagement visent à publier des informations et à renforcer les capacités en données ouvertes. Bien que l'engagement conduise au développement de 500 jeux de données en format de données ouvertes, il n'y a pas d'activités spécifiques répondant aux besoins des citoyens pour tenir les institutions gouvernementales responsables de leurs politiques en matière de publication des données. Comme le décret d'application de la loi 051 n'a pas encore été approuvé, les citoyens ne peuvent pas exiger efficacement que le gouvernement publie des données, quel que soit l'effort du gouvernement pour rendre les données disponibles. En outre, l'accès aux données ouvertes peut être compromis par le taux d'accès du pays à Internet de 11 %¹³.

Prochaines étapes

- Cet engagement devrait être poursuivi et amélioré. Pour renforcer la conception de l'engagement, le chercheur du MÉI suggère de reformuler les activités en termes quantitatifs, par exemple, le nombre de campagnes, le nombre de jeux de données collectés, le nombre de campagnes de collecte de données, le nombre d'acteurs formés, pour n'en nommer que quelques-uns.
- Sur la base des conclusions des entretiens du MÉI, le chercheur du MÉI suggère d'améliorer la coordination entre le gouvernement et les OSC en ce qui concerne la hiérarchisation des

outils de données à partager, et d'inclure des mécanismes assurant la maintenance et la disponibilité des données de manière périodique.

- Le MÉI recommande d'inclure des activités spécifiques garantissant que les citoyens ont les moyens de tenir le gouvernement responsable de la publication des données, comme demandé.
- Le chercheur du MÉI suggère d'envisager la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation pour contrôler l'efficacité des campagnes de sensibilisation des responsables gouvernementaux.
- Une contrainte majeure pour cet engagement est l'absence de mise en œuvre de la loi 051 de 2015 concernant l'accès à l'information, qui est lié à l'engagement n° 10. Le chercheur du MÉI suggère de s'inspirer des recommandations de l'engagement n° 10 et d'adopter des mécanismes permettant d'accélérer la mise en œuvre de cette loi.

¹ Données ouvertes signifie données produites par les ministères et les institutions (exemples d'ensemble : base de données répertoriant les écoles, les enseignants...)

² Format ouvert et accessible désigne le type de fichier réutilisable (CSV, Excel...)

³ Données ouvertes signifie les données produites par les ministères et les institutions (exemples d'ensemble : base de données répertoriant les écoles, les enseignants...)

⁴ Format ouvert et accessible désigne le type de fichier réutilisable (CSV, Excel...)

⁵ Données ouvertes Burkina Faso, Agence Nationale pour la Promotion de l'Information et les Technologies de la Communication, <http://www.anptic.gov.bf/index.php/l-anptic/qui-sommes-nous>

⁶ Mathieu Bonkougou, "Burkina Faso : Le gouvernement ouvre les données numériques au public", SciDevNet, 16 juin 2014, <https://www.scidev.net/afrique-sub-saharienne/donnees/actualites/burkina-faso-le-gouvernement-ouvre-les-donn-es-num-riques-au-public.html>

⁷ Agnès Kabore, chercheuse Centre pour la Gouvernance Démocratique, interview by IRM researcher. 15 Février 2019

⁸ Agnès Kabore, chercheuse Centre pour la Gouvernance Démocratique, interview by IRM researcher. 15 Février 2019

⁹ Données ouvertes Burkina Faso, Agence Nationale pour la Promotion de l'Information et les Technologies de la Communication

¹⁰ Malick Lingani, L'état des données ouvertes au Burkina Faso, 5 Novembre 2016, <https://schoolofdata.org/2016/11/05/the-state-of-open-data-in-burkina-faso/>

¹¹ "Rapport d'Activités 2014", Bureau du Médiateur du Burkina Faso, 2014, <http://www.mediateurdufaso.org/les-rapports.html>. P. 11.

¹² Idriss, Interview par le chercheur du MÉI.

¹³ Stats Internet du monde. Burkina Faso, <https://www.internetworldstats.com/af/bf.htm>

12. Améliorer l'accès du public aux informations et participation citoyenne dans la mise au point et la mise en œuvre du budget de l'État

Langage de l'engagement tel qu'il apparaît dans le plan d'action :

« Améliorer l'accès du public aux informations et participation citoyenne dans la mise au point et la mise en œuvre du budget de l'État »

Défis :

- la participation des citoyens au processus budgétaire;
- Prise en compte des véritables préoccupations des populations dans le budget

Objectif général : Assurer une forte participation des citoyens au processus budgétaire pour la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques.

Résultats attendus :

- Les citoyens participent activement au processus budgétaire;
- les aspirations des populations sont prises en compte dans le budget de l'État;
- Contrôle accru de l'exécution du budget par les citoyens

Jalons/Livrables/Activités :

Organiser des rencontres d'information sur les grandes orientations du Budget de l'État de l'année n+1 à la société civile, au secteur privé et aux collectivités.

Renforcer les capacités des organisations de la société civile sur les finances publiques.

Mettre en ligne sur le site web de la DGB et du MINEFID la liste des documents budgétaires à publier ainsi que les délais de publication auprès des utilisateurs.

Organiser des rencontres de communication et d'information sur le budget

Relancer le journal « Budget infos »

Utiliser les canaux radio, télé et presse écrite afin de partager les informations et données budgétaires 12.7

Produire et diffuser le budget citoyen dans les treize (13) régions

Date de début : Novembre 2017

Date de fin : Juin 2019

Le plan d'action est disponible [ici](#)

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence de la valeur du PGO (comme écrit)				Impact potentiel				Achèvement				A-t'il Ouvert le Gouvernement?				
	Pas assez spécifique pour être vérifiable	Assez spécifique pour être vérifiable	Accès à l' information	Participation civique	Responsabilité publique	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N' a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel
I. Dans l'ensemble		✓	✓					✓			Évalué à la fin du cycle du plan d'action.				Évalué à la fin du cycle du plan d'action.				

Contexte et Objectifs

Cet engagement porte sur le faible niveau de participation des citoyens à la préparation et la mise en œuvre du budget. Selon l'Enquête sur le Budget Ouvert pour 2017, le score du Burkina Faso concernant la participation du public au processus budgétaire était de 0 sur 100¹. L'enquête a révélé qu'aucune des branches du pouvoir du pays — exécutif, législatif, institution de haute surveillance — ne fournit aux citoyens une quelconque opportunité de participer au processus budgétaire². Selon le maire d'une communauté rurale (Laye), le budget de l'État est fixe et non soumis à des modifications, ce qui empêche les citoyens de guider l'exécution du budget³. Un membre du Centre pour la Gouvernance Démocratique a déclaré que pendant que les citoyens assistent à l'orientation des débats tenus à l'Assemblée Nationale, ils n'ont ni le droit de donner leurs opinions ni d'intervenir au cours des délibérations⁴.

Une étude menée par la Banque Mondiale, le Centre sur la formation et l'information du budget (CIFOEB) et le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement en 2016 a révélé un certain nombre de raisons empêchant les citoyens de participer au processus budgétaire⁵. L'exécutif ne consulte les citoyens à aucun moment sur l'évolution du budget⁶. Aucune publication n'est disponible sur Internet; les citoyens ont une faible compréhension des questions budgétaires et les considèrent comme relevant de la compétence des représentants locaux et des technocrates⁷. Les informations budgétaires sont difficiles à comprendre pour les individus⁸. Et comme les informations sur les affaires budgétaires au niveau local ne sont pas disponibles, très peu de personnes les consultent. La fréquence de contrôle de l'exécution budgétaire par les citoyens est très faible⁹.

Sur la base de l'Enquête sur le Budget Ouvert 2017 pour le Burkina Faso, le Partenariat International sur le Budget (IBP) a recommandé, entre autres, la mise au point des audiences législatives annuelles sur lesquelles les membres du public peuvent participer et permettre aux citoyens de co-crée, en partenariat avec l'Institution de Haute Supervision, le programme d'audit de l'institution et participer à la conduite des enquêtes, ainsi qu'aux communications entre l'exécutif et la société civile sur les questions budgétaires lors de la formulation et de l'exécution du budget¹⁰. Dans ce contexte, l'engagement vise à garantir une forte participation des citoyens au processus budgétaire afin d'assurer la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques. Pour ce faire, l'engagement prévoit de lancer des activités de communication sur les affaires budgétaires à travers les médias, un bulletin d'information, le renforcement des capacités et l'organisation de réunions entre le gouvernement et la société civile sur les affaires budgétaires.

Cet engagement est pertinent par rapport à la valeur d'accès à l'information du PGO, puisque six des sept activités visent à informer les citoyens sur les questions budgétaires via Internet, un bulletin d'information, des médias et des réunions. Si l'engagement aidera les citoyens à développer leurs compétences, il ne mentionne pas explicitement les possibilités par lesquelles les citoyens peuvent s'engager dans la gestion des finances publiques.

Comme indiqué dans le plan d'action, la plupart des objectifs, résultats attendus et activités sont suffisamment spécifiques pour être vérifiés de manière objective. Les activités peuvent être vérifiées par le nombre de réunions tenues, la publication du journal du budget, et les canaux de communication utilisés pour fournir aux individus des informations sur le budget. Les activités de renforcement des capacités et les résultats attendus ne sont pas suffisamment spécifiques pour pouvoir être vérifiés, car ils sont exprimés en termes généraux.

S'il est mis en œuvre tel qu'il est rédigé, l'engagement contribuera à résoudre le problème, mais pas dans sa totalité. Cet engagement constitue une étape supplémentaire, mais positive dans le domaine de la participation budgétaire. Par conséquent, l'impact potentiel de cet engagement est considéré comme mineur.

Bien que les activités de l'engagement s'efforcent d'accroître l'accès à l'information, il n'existe aucune activité spécifique visant à améliorer et à garantir la participation du public aux phases de formulation et d'exécution du budget. Par exemple, l'engagement ne prévoit pas l'adoption d'une législation

rendant obligatoire la participation de la population lors du processus de formulation et d'exécution du budget. Cela constituerait un changement important. L'engagement ne propose pas non plus de mettre en œuvre des campagnes de socialisation parmi les agents publics sur le fait d'impliquer les acteurs de la société civile dans le processus de délibération pour la définition du budget.

Il est à noter que l'accès aux informations sur les affaires budgétaires peut être empêché du fait de la non-application de la loi 051 accordant l'accès aux informations, ce qui est un sujet de préoccupation qui a déjà été traité dans des engagements antérieurs. Il n'est pas clair si le gouvernement imposera et garantira la participation lors des réunions avec la société civile. Aucune des activités ne semble répondre aux recommandations de l'IBP sur ces sujets.

Prochaines étapes

- Cet engagement devrait être maintenu en tant qu'outil qui appuie les objectifs de la politique publique du gouvernement, mais ne doit pas nécessairement être inclus dans les plans d'action futurs.
- L'absence d'activités visant à assurer une participation effective de la société civile à la préparation du budget constitue un obstacle majeur pour cet engagement. Par conséquent, le chercheur du MÉI suggère d'inclure des activités qui encouragent et assurent la participation à tous les niveaux du processus de préparation du budget, par le biais d'un instrument juridique et/ou d'un organe pouvant être appliqué dans tout le pays.
- Le chercheur du MÉI suggère d'envisager des activités supplémentaires répondant aux suggestions et préoccupations de l'IBP.
- Sur la base des conclusions de la Banque Mondiale, du CIFOEB et du Ministère de l'Économie, le chercheur du MÉI suggère d'ajuster les données budgétaires de manière à ce que les individus puissent comprendre
- Le chercheur du MÉI suggère également d'étendre les activités de renforcement des capacités en matière budgétaire aux représentants locaux.

¹ Enquête du Budget Ouvert 2017, Burkina Faso. Partenariat International du Budget.

² Ibid.

³ Zango Boniface, Maire, Communauté Rurale de Laye. Interview par le chercheur du MÉI, 14 février 2019.

⁴ Agnes Kabore, Centre pour Gouvernance Démocratique, Interview par le chercheur du MÉI, 15 février 2019

⁵ "Rapport 2016 sur l'État de la Transparence du Budget au Burkina Faso", Banque Mondiale, Centre de l'Information et la Formation (CIFOEB), Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement, <https://www.veenem.bf/document-importes/5946fdaaa6c96f40b5b0d23c83a2a630.pdf>

⁶ Ibid p. 17,31, 35,28,

⁷ Ibid

⁸ Ibid

⁹ Ibid

¹⁰ Enquête du Budget ouvert 2017.

13. Organiser des Espaces de dialogue et d'interpellation communautaire (EDIC) sur la gestion du budget communal

Langage de l'engagement tel qu'il apparaît dans le plan d'action :

« Organiser des Espaces de dialogue et d'interpellation communautaire (EDIC) sur la gestion du budget communal »

Le défi consiste à permettre aux communautés de s'informer et d'être associées à la préparation du budget, à la présentation du compte et à l'exécution du budget. La plupart des municipalités sont confrontées à des problèmes de transparence lors de la présentation des comptes et aux demandes de participation de la communauté au processus budgétaire.

Objectif général : Accroître la transparence dans la présentation des comptes aux communautés

Résultats attendus :

- les communautés des 20 municipalités sont mieux informées à propos de la mise en œuvre du budget;
- la gouvernance locale et la confiance entre les représentants élus et les communautés locales sont améliorées;
- les points de dialogue et d'interrogation contribuent à la pacification de l'environnement social et à la consolidation de la paix.

Jalons/Livrables/Activités :

Organiser des tournées de mobilisation et de sensibilisation sur le dialogue auprès des populations des 20 communes

Former les membres des conseils municipaux aux techniques de dialogue et de responsabilité

Mettre en place au moins un comité d'organisation et de suivi des engagements/décisions du dialogue

Organiser un espace de dialogue avec présence obligatoire du maire

Suivre les engagements/décisions par le comité

Date de début : Février 2018

Date de fin : Juin 2019

Le plan d'action est accessible [ici](#)

Aperçu de l'engagement	Vérifiabilité		Pertinence de la valeur du PGO (comme écrit)				Impact potentiel				Achèvement				A-t-il ouvert le Gouvernement?				
	Pas assez spécifique pour être vérifiable	Assez spécifique pour être vérifiable	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité publique	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N' a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel
I. Dans l'ensemble		✓		✓				✓						Évalué à la fin du cycle du plan d'action.					Évalué à la fin du cycle du plan d'action.

Contexte et Objectifs

Cet engagement répond au faible degré de responsabilité et de transparence des autorités locales en matière de gestion budgétaire au niveau des municipalités. Dans le cadre de ses efforts pour soutenir davantage la décentralisation, le Burkina Faso a approuvé la Loi n° 055-2004. Cette loi définit le cadre juridique régissant la nature, les compétences et les responsabilités des communautés territoriales au Burkina Faso.

L'article deux insiste sur le droit des collectivités territoriales de se gouverner de manière indépendante, dans le but de renforcer la gouvernance locale¹. L'article 11 garantit aux membres des collectivités territoriales le droit de demander des informations sur la gestion des affaires locales². En outre, l'article deux de la Loi n° 008-2013 affirme que les citoyens ont la capacité d'exercer leur droit, lors des débats publics, pour superviser la gestion financière des fonds publics de toutes les administrations publiques.

Les fonctionnaires, responsables de la gestion du budget, respectent leurs obligations d'intégrité et de justice, et les sanctions seront effectivement applicables³. Malgré la législation disponible, les autorités locales ont du mal à rendre des comptes à leurs citoyens en matière de gestion budgétaire et autres affaires communautaires.

Du côté des autorités locales, les autorités élues — maires, conseillers — manquent souvent de l'expérience et des connaissances techniques de concepts tels que la décentralisation, la mise au point local, ainsi que de la réglementation applicable en matière d'exécution et de gestion budgétaires⁴. Dans certains cas, cela conduit à une violation de la loi⁵. En raison de pressions politiques et de pratiques de corruption, les autorités locales modifient les postes budgétaires, ce qui a une incidence sur la mise en œuvre⁶. Les autorités locales fournissent rarement aux citoyens des informations sur l'exécution du budget, n'impliquent pas les acteurs locaux dans le processus de préparation du budget et l'évaluation de l'exécution du budget est faible⁷. L'absence d'instruments juridiques empêche également la bonne gouvernance et la responsabilité⁸.

Du côté de la société civile, la culture et la participation sont des domaines clés à aborder. Les individus ignorent leurs droits à l'information et s'adressent aux autorités, ce qui entraîne des abus des représentants locaux en ne divulguant pas complètement les données relatives aux dépenses budgétaires⁹. Les citoyens n'ont pas bien assimilé les concepts de participation et de gouvernance locale. Ils ne participent pas aux sessions municipales et attendent que le maire décide¹⁰. L'Association du monde rural (AMR) a lancé les Espaces de dialogue et d'interpellation communautaire (EDIC) en 2008, en vue d'améliorer la gestion des affaires publiques locales en favorisant la décentralisation¹¹. Selon le coordonnateur de l'AMR, le manque de compréhension par les acteurs locaux de concepts de gestion locale conduit à la frustration et est une source permanente de conflits dans les communautés¹². Un rapport de l'AMR a révélé que les contraintes financières constituent un défi pour les communautés locales d'accueillir les EDIC¹³.

Dans ce contexte, cet engagement vise à accroître la transparence sur une meilleure responsabilité budgétaire dans les communautés par le biais des activités prévues. Ceux-ci comprennent les membres du conseil municipal de formation sur la responsabilité budgétaire, le dialogue, le lancement des campagnes de socialisation sur le dialogue avec les 20 communautés, ainsi que la mise en place du comité de suivi et d'évaluation, pour suivre les décisions adoptées dans le cadre du dialogue entre les communautés et les autorités.

Cet engagement est pertinent par rapport à la valeur de participation civique du PGO, en ce sens qu'il créera des opportunités pour la société civile de discuter et de rencontrer les représentants locaux. L'engagement dit qu'il permettra également une plus grande transparence budgétaire grâce à un mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations et suggestions découlant des dialogues et grâce à un dialogue ouvert et transparent entre les mandants et les autorités locales. Cependant, il n'est pas clair dans quelles mesures cet engagement permettra aux citoyens de tenir les autorités responsables en cas de mauvaise gestion du budget.

Comme écrit dans le plan d'action, la plupart des activités sont suffisamment spécifiques pour pouvoir être objectivement vérifiées. Les activités peuvent être vérifiées en déterminant si un espace de dialogue avec le maire a été créé ou non; si des comités de suivi et d'évaluation ont été mis en place ou non, et si des campagnes de mobilisation ont été menées ou non dans les 20 communautés.

S'il est mis en œuvre comme rédigé, l'engagement contribuera à résoudre le problème, mais pas dans sa totalité. Par conséquent, l'impact potentiel de cet engagement est considéré comme mineur.

L'engagement ne dit pas explicitement quels seront les principaux domaines de discussion pendant les tournées, ce qui rend difficile de savoir si l'engagement vise les bons problèmes. Par conséquent, il n'est pas clair si cet engagement, grâce à ses tournées de socialisation et de sensibilisation, formera les membres de la société civile sur les concepts de décentralisation, de gestion et d'exécution budgétaire. Il n'est pas clair non plus si ces tournées vont sensibiliser aux droits juridiques et aux responsabilités des citoyens, en matière de participation concernant le budget.

L'engagement n'inclut aucune activité pour soutenir les mécanismes de responsabilité juridique auxquels la société civile peut s'adresser en tant que ressource. Donner aux citoyens des outils d'accès à la justice et à l'information en cas de mauvaise gestion financière, comme indiqué dans le Rapport 2016 sur la transparence au Burkina Faso¹⁴, demeure essentiel pour encourager la responsabilité financière. L'engagement ne fait aucune référence à un mécanisme contraignant garantissant que les recommandations du comité seront appliquées. Comme écrit dans le plan d'action, il reste à déterminer si les sessions de formation destinées aux membres du conseil visent à renforcer les compétences techniques en matière de gestion budgétaire, de décentralisation et de gouvernance, mais uniquement en matière de communication et de responsabilité. L'engagement ne fournit aucune information sur la manière d'évaluer l'efficacité des sessions de formation sur la transparence et la responsabilité.

Prochaines étapes

- Cet engagement devrait être poursuivi et être une priorité.
- Le chercheur du MÉI suggère de dispenser une formation intensive aux membres de la société civile sur les concepts de décentralisation, afin d'encourager la participation, la gestion budgétaire, les droits légaux d'accès à l'information et de s'adresser aux autorités afin qu'elles soient mieux informées et puissent encourager de meilleures pratiques de responsabilité de la part des représentants locaux.
- Sur la base des conclusions du CODESRIA, de la Banque Mondiale, du CIFOEB et du Gouvernement, le chercheur du MÉI suggère de dispenser une formation intensive aux représentants locaux et aux candidats sur la gestion du budget, d'un point de vue technique et juridique.
Plus les représentants locaux sont équipés, moins il y aura d'opportunités de conflit. Cela peut inclure le renforcement des compétences techniques requises pour être candidat.
- Le chercheur du MÉI suggère d'inclure des activités nécessitant que les représentants locaux associent les membres de la société civile à la préparation et à la discussion du budget.
- Sur la foi des conclusions du CODESRIA et de l'AMR, le chercheur du MÉI suggère de s'assurer que les représentants locaux ont accès aux sources budgétaires et que des mécanismes juridiques sont mis en place pour prévenir la corruption et réduire l'influence des politiques locales sur la gestion du budget.

¹ Loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 sur le Code Général des Autorités Locales au Burkina Faso, Droit Afrique, <http://www.droit-afrique.com/uploads/Burkina-Code-2004-collectivites-territoriales-MAJ-2018.pdf>.

² Ibid.

³ Loi n° 008-2013/AN Code de Transparence dans la gestions des finances publiques au Burkina Faso, Droit Afrique, <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/burkina/Burkina-Loi-2013-08-transparence-gestion-finances-publiques.pdf>

⁴ Rapport 2016 sur l'Etat de la Transparence budgétaire au Burkina Faso", Banque Mondiale, Centre sur la Formation et l'Information du Budget (CIFOEB), Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement. P.38. <https://www.veenem.bf/document-importes/5946fdaaa6c96f40b5b0d23c83a2a630.pdf>

⁵ Augustin Loada et Samuel Guitenga, "L'appropriation de la gouvernance du budget au niveau des communes rurales au Burkina Faso", Rapport de Recherche No 4, Conseil pour la mise au point de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA), 2011, <https://www.codesria.org/spip.php?article1401etlang=fr>, P.21.

⁶ Rapport 2016 sur l'Etat de la Transparence du Budget au Burkina Faso", Banque Mondiale, Centre sur la Formation et l'Information du Budget (CIFOEB), Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement. P.38.

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

⁹ "L'appropriation de la gouvernance du budget au niveau des communes rurales au Burkina Faso", CODESRIA, p.18

¹⁰ Ibid.P.23

¹¹ “Bienvenue à AMR Burkina”, Association du Monde Rural, 13 Mai 2008, <https://amrburkina.asso-web.com/actualite-l-bienvenue-sur-amr-burkina.html>

¹² Amadou Wangré, Interview par le chercheur du MÉI. 14 Février 2019

¹³ “Renforcement des capacités des administrations locales des communes de Koudougou, Sigle, Soaw, Imasgo dans le Boulkiemde sur la responsabilité des citoyens”, AMR, mai 2018, P.11.

¹⁴ Rapport 2016 sur l'état de la Transparence Budgetaire au Burkina Faso (Banque Mondiale, Centre pour la Capacitation, Formation, Information Budgetaire (CIFOEB), Ministère de l'Économie, des Finances, et du Développement (Burkina Faso, 2016).

V. Recommandations générales

Cette section a pour objectif d'éclairer la mise au point du prochain plan d'action et de guider la mise en œuvre du plan d'action actuel. Il est divisé en deux sections : 1) les recommandations clés du MÉI pour améliorer le processus et les plans d'action du PGO dans le pays ou l'entité et, 2) une évaluation de la manière dont le gouvernement a répondu aux recommandations clés du MÉI précédent.

5.1 Les recommandations du MÉI

Sur la base de la contribution fournie par les acteurs gouvernementaux et non étatiques, ainsi que des conclusions du chercheur du MÉI à travers les sources et rapports de données ouvertes, les recommandations clés pour améliorer la qualité du processus du PGO et du plan d'action sont décrites comme suit :

Veiller à ce que les organes décisionnels et techniques du PGO au Burkina Faso construisent un site Web rendant compte du processus du PGO : lors de la recherche documentaire et sur la base des conclusions d'un ancien chercheur du MÉI, il n'y avait aucune preuve de la présence d'un référentiel de documents sur le site Web/page Web national(e) à propos du Processus national du PGO. En raison du manque d'informations disponibles sur le processus du PGO, évaluer dans quelle mesure le processus du PGO a été mené à bien à toutes les étapes (forum multipartite et mise au point du plan d'action). Par conséquent, le Ministère de l'Administration publique, le Conseil National, les comités techniques et le secrétariat du Burkina Faso pourraient veiller à ce qu'une seule entité soit responsable de la création du site Web et de la publication de toutes les informations relatives au programme du PGO sur le Web. C'est aussi un moyen de s'assurer que le pays n'agit pas de manière contraire au processus du PGO. À ce jour, rien n'indique que le gouvernement ait collecté, publié un référentiel sur le site Web/page Web national(e) du PGO conformément aux directives du MÉI.

Améliorer la conception d'engagement afin que l'objectif de l'engagement, les activités et les résultats attendus soient quantifiables, spécifiques, pertinents, cohérents, stratégiques, et que les mesures proposées résolvent efficacement les sources des problèmes : le chercheur membre du personnel du MÉI suggère que le Comité technique et le Secrétariat technique rédigent les engagements dans des termes quantitatifs, de sorte que le déroulement et l'achèvement des activités des engagements soient plus faciles à déterminer. L'EIM du PGO pourrait fournir une assistance technique au gouvernement sur ces sujets, si nécessaire. En outre, les activités des engagements ne ciblent pas les facteurs de base et de contexte clés qui empêchent l'achèvement ou le succès des engagements. Le comité technique pourrait demander un conseil technique provenant d'une firme de conseil indépendante, afin d'évaluer la correspondance entre les activités proposées et les sources du problème que chaque engagement cherche à résoudre. Le gouvernement pourrait le faire en vertu d'un accord avec les OSC, le secteur privé et d'autres parties prenantes, avant de soumettre le rapport final de conception au PGO. À cet égard, le gouvernement et les parties prenantes pourraient fournir davantage d'informations de base et détaillées sur les problèmes et les activités liés à l'engagement.

Dans le même ordre d'idées, quelques éléments pour améliorer la conception de l'engagement sont présentés comme suit :

- Se concentrer sur un ensemble de problèmes plus restreint afin que le pays puisse s'appuyer sur les efforts qui existent déjà pour renforcer l'efficacité et surmonter les principaux obstacles.
- Inclure des engagements avec une pertinence claire aux valeurs du PGO, en particulier celles liées à la protection de l'espace/la participation civique et au renforcement de l'accès à l'information.
- S'assurer que les sujets des engagements ne se chevauchent pas afin d'éviter les répétitions et consolider ceux ayant des objectifs similaires (par exemple, engagements I et I3)
- Fournir une description plus détaillée du problème/statu quo et indiquer les étapes clés pour que l'engagement s'attaque réellement à la source du problème. Par exemple, il y avait une utilisation fréquente d'« activités de sensibilisation », que le problème ait été ou non lié à la sensibilisation. Plus de détails aideront à comprendre ce qui sera réellement fait et si c'est pertinent ou non.
- Vérifier que la structure de l'engagement (objectif, activités/jalons, résultats attendus) est cohérente afin que les jalons/livrables correspondent aux objectifs globaux.

Veiller à ce que les pouvoirs exécutif et législatif travaillent ensemble pour assurer que la législation supplémentaire est approuvée, en particulier la loi n° 051-2015/CNT accordant un droit d'accès à l'information et des documents administratifs : le chercheur du MEl suggère que le Conseil National coordonne avec le Ministère de l'Administration publique et l'Assemblée nationale, pour accélérer l'adoption de cette loi. Les agences gouvernementales pourraient consulter le programme législatif afin de fixer un délai précis pour l'approbation de cette loi. À l'heure actuelle, le manque d'application de la loi empêchera plusieurs engagements d'obtenir des résultats.

Inclure des mécanismes de suivi et d'évaluation pour évaluer l'impact des ateliers et des campagnes proposés dans les activités de l'engagement : ceci est un élément clé pour garantir le succès des stratégies pour sensibiliser la population. Le comité technique chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PGO pourrait veiller à inclure des mécanismes d'évaluation dans le plan d'action pour chaque engagement de formation et de renforcement des capacités. Le comité technique pourrait aider chaque agence responsable de la mise en œuvre des engagements à définir les mécanismes financiers, la périodicité de la conduite des évaluations telles que les enquêtes, pour déterminer si les bénéficiaires (citoyens et fonctionnaires) ont bien compris les concepts et les techniques jugés essentiels pour atteindre les résultats attendus.

Discuter de la possibilité d'inclure un engagement soutenant la participation du public à l'approbation d'un projet de constitution par référendum : comme décrit dans la section consacrée au contexte du pays, la définition d'un nouveau projet de constitution semble être un événement marquant dans l'environnement politique du pays. Cet événement pourrait avoir des conséquences importantes en matière de gouvernement ouvert, de démocratie et de transparence dans le pays. Cependant, le plan d'action actuel ne contient aucun engagement pour le processus d'adoption de la nouvelle constitution, par exemple, en garantissant un processus électoral juste et transparent, dans lequel les citoyens peuvent participer librement et voter pour soutenir/rejeter le nouveau projet de constitution. À cet égard, le Gouvernement du Burkina Faso pourrait consulter les parties prenantes de la société civile et du secteur privé, sur la meilleure manière d'inclure un engagement garantissant la participation dans ce processus.

Veiller à ce que les agences gouvernementales, dirigées par le Conseil national pour la modernisation de l'Administration et la bonne gouvernance, tiennent compte des considérations budgétaires lors de la mise au point du plan d'action, et se coordonnent avec les agences d'exécution pour garantir la disponibilité des fonds. Le chercheur du personnel du MÉI suggère que les organes de décision et techniques du PGO au Burkina Faso, tels que le Conseil national pour la modernisation de l'Administration et la bonne gouvernance ainsi que le Comité de pilotage responsable de la modernisation de l'administration et la bonne gouvernance, conçoivent les engagements conformément aux considérations financières et budgétaires et à leur disponibilité. Les activités de coordination pourraient impliquer le pouvoir législatif pour s'assurer que les fonds sont légalement garantis. Ces organismes pourraient veiller à ce qu'un équilibre entre ambition et faisabilité soit atteint lors de la conception des engagements. Cela évitera que des engagements ne soient tenus. Dans le même ordre d'idées, le chercheur du personnel du MÉI suggère de procéder à une évaluation de la faisabilité budgétaire de chaque engagement, que ce soit par un organisme gouvernemental ou un cabinet de conseil indépendant, avant la phase de conception de l'engagement, afin d'éviter des difficultés lors de la phase de mise en œuvre en raison d'un manque de budget et de ressources financières.

Envisager d'inclure un engagement pour la transparence dans le secteur des industries minières/extractives : les organes de décision et techniques du Burkina Faso peuvent coordonner, en association avec la société civile, le secteur privé et les institutions responsables du secteur de l'énergie, de proposer des engagements pour accroître la transparence dans le secteur. Le gouvernement pourrait s'appuyer sur ses expériences antérieures avec d'autres organisations internationales telles que l'ITIE pour fournir des orientations supplémentaires sur la meilleure manière de promouvoir la transparence conformément aux normes en vigueur dans ce secteur, compte tenu de l'importance des industries extractives dans l'économie du pays.

Améliorer le leadership et le processus multipartite en veillant à ce que le pays respecte les normes minimales de participation (co-création) et en encourageant les organisations de la société civile à organiser et coordonner des actions : afin que le Burkina Faso puisse satisfaire au niveau minimal d'influence du public (engager), le MÉI suggère fortement que le Forum Multipartite se réunisse au moins une fois tous les trois mois (quatre fois par an) et que le gouvernement veille à une « réponse motivée », c'est-à-dire, que le gouvernement fournisse des preuves sur la manière dont il a fourni des commentaires aux parties prenantes pendant le processus de co-création, afin d'éviter un statut HEIN d'agir contrairement au processus du PGO. Quant aux organisations de la société civile, s'assurer que les Organisations de la Société Civile sont organisées et bien coordonnées afin d'améliorer la mise au point du plan d'action et le processus de co-création générale est essentiel, en matière de soutien financier, de meilleure compréhension de la théorie de concepts de changement liés à la gouvernance ouverte et à l'engagement au processus et aux activités du PGO.

Table 5.1 : Cinq Recommandations clés

1	Améliorer la conception d'engagement afin que l'objectif de l'engagement, les activités et les résultats attendus soient quantifiables, spécifiques, pertinents, cohérents, stratégiques, et que les mesures proposées traitent efficacement les sources des problèmes
2	Veiller à ce que les pouvoirs exécutif et législatif travaillent ensemble pour assurer que la législation supplémentaire clé est approuvée, notamment la loi n° 051-2015/CNT accordant un droit d'accès à l'information et aux documents administratifs
3	Veiller à ce que les décideurs du PGO et les organes techniques au Burkina Faso construisent un site Web rendant compte sur le processus du PGO
4	Discuter de la possibilité d'inclure un engagement soutenant la participation du public à l'approbation d'un projet de constitution par référendum
5	Veiller à ce que les considérations budgétaires soient prises en compte lors de la mise au point du plan d'action.

VI. Méthodologie et Sources

Les rapports du MÉI sont rédigés par des chercheurs répartis dans chaque pays ou entité participant au PGO. Tous les rapports du MÉI sont soumis à un processus d'assurance-qualité afin de garantir que les normes les plus élevées en matière de recherche et de diligence raisonnable soient appliquées.

L'analyse des progrès sur les plans d'action du PGO est une combinaison d'entrevues, de recherche documentaire, d'observation, et de commentaires des intervenants non gouvernementaux. Le rapport du MÉI s'appuie sur les preuves disponibles dans le référentiel du PGO du Burkina Faso (ou sur le suivi en ligne), le site Web, les conclusions des rapports d'auto-évaluation du gouvernement, et toute autre évaluation du processus et des progrès, réalisés par la société civile, le secteur privé ou les organisations internationales. Au début de chaque cycle de rapport, le personnel du MÉI partage un plan de recherche avec les gouvernements pour ouvrir une période de sept jours de commentaires ou de retour, en fonction de l'approche de recherche proposée.

Chaque chercheur du MÉI mène des entretiens avec les parties prenantes pour garantir une représentation fidèle des événements. Compte tenu des contraintes budgétaires et de calendrier, le MÉI ne peut pas consulter toutes les parties intéressées ni se rendre sur les sites de mise en œuvre. Certains contextes exigent l'anonymat des personnes interrogées et le MÉI examine le droit de supprimer les informations d'identification personnelle de ces participants. En raison des limites nécessaires de la méthode, le MÉI encourage fortement les commentaires au cours de la période d'examen de prépublication de chaque rapport.

Chaque rapport est soumis à une procédure de contrôle-qualité qui comprend un examen interne par le personnel du MÉI et le Comité d'experts internationaux (IEP) du MÉI. Chaque rapport fait également l'objet d'un examen externe au cours duquel les gouvernements et la société civile sont invités à fournir des commentaires sur le contenu du projet de rapport du MÉI.

Ce processus d'examen, y compris la procédure pour incorporer les commentaires reçus, est décrit plus en détail dans la Section III du Manuel de Procédures.¹

Entrevues et commentaires des intervenants

En raison de difficultés rencontrées avec le chercheur du MÉI basé au Burkina Faso, le chercheur du MÉI pour la Côte d'Ivoire a mené des entretiens et fourni la contribution de toutes les parties prenantes au personnel du MÉI à Washington D.C. Le chercheur du MÉI à Washington D.C. a préparé le rapport, en se basant sur le retour des entrevues et des recherches de bureau sources. Le chercheur du MÉI pour la Côte d'Ivoire a sélectionné les personnes interrogées sur la base de sources et de contacts du chercheur du MÉI précédent pour le Burkina Faso.

Le chercheur du MÉI pour le Burkina Faso a également utilisé la liste des contacts des membres du Comité technique fournie par le gouvernement. Le chercheur du MÉI pour la Côte d'Ivoire a mené neuf entretiens et rencontré onze parties prenantes. Le chercheur du MÉI a effectué le suivi avec une personne interrogée, comme indiqué par le personnel du MÉI. En effectuant les entrevues, le chercheur du MÉI a dû gérer des contraintes de temps; entre 30 minutes et une heure pour mener les entrevues, et un court préavis pour que les parties prenantes se rencontrent. Le chercheur du MÉI pour la Côte d'Ivoire n'a pas participé en tant qu'observateur aux événements/réunions du PGO au Burkina Faso.

Entretien n° 1. La personne interrogée a souhaité rester anonyme. Selon la personne interrogée, cela garantirait un rôle neutre compte tenu du fait que les membres du gouvernement et de la société civile font partie du processus du PGO. La

personne interrogée a rencontré le chercheur du MÉI pour la Côte d'Ivoire les 13 et 15 février 2019 et a tenu une entrevue en personne. La source a fourni des informations de base sur le processus du PGO, décrivant ce qu'est l'organisme gouvernemental responsable de la mise en œuvre du PGO. La source a expliqué que le processus du PGO avait été mis au point sans tenir compte des considérations budgétaires et la manière dont le gouvernement avait laissé certaines propositions des OSC en dehors du plan d'action, pour des raisons financières.

Entretien n° 2. Association du monde rural (AMR). M. Wangré Amadou, coordinateur de l'AMR, a rencontré le chercheur du MÉI pour la Côte d'Ivoire le 14 février 2019 et a tenu une entrevue en personne, ainsi que des échanges de courriels. M. Amadou a fourni des réponses aux questions sur l'engagement numéro un — Signer les protocoles d'opérations dans les 21 domaines à compétences transférées aux communes (11) et aux régions (10) — et numéro 13 — Organiser des Espaces de dialogue et d'interpellation communautaire (EDIC) sur la gestion du budget communal.

Entretien n° 3. Association Beog Neere. M. Malick Lingani, président de l'Association et membre du Comité technique du PGO, a rencontré le chercheur du MÉI pour la Côte d'Ivoire le 14 février 2019 et a tenu une entrevue en personne ainsi que des échanges électroniques. M. Lingani a répondu aux questions sur les engagements suivants : a) numéro quatre : Systématiser l'inscription en ligne de tous les concours de la fonction publique niveau supérieur au BAC et au moins 50 % de ceux niveau BAC; b) numéro cinq : Mettre en place un dispositif d'enregistrement et de traitement des plaintes au sein des départements ministériels; c) numéro 11 : Collecter et publier les données produites dans les ministères et institutions publiques sous format ouvert et accessible² par tous. Le chercheur du MÉI pour la Côte d'Ivoire a pu poser des questions en dehors du plan de recherche.

Entretien n° 4. Bureau du Maire de la Communauté Rurale de Laye. Le maire (M. Zango Boniface) a rencontré le chercheur du MÉI pour la Côte d'Ivoire le 14 février 2019 et a eu un entretien en personne. Le maire a répondu aux questions concernant les engagements suivants : a) numéro quatre : Systématiser l'inscription en ligne de tous les concours de la fonction publique niveau supérieur au BAC et au moins 50 % de ceux niveau BAC; b) numéro 12 : Améliorer l'accès du public aux informations et participation citoyenne dans la mise au point et la mise en œuvre du budget de l'État; et c) numéro 13 : Organiser des Espaces de dialogue et d'interpellation communautaire (EDIC) sur la gestion du budget communal. Le chercheur du MÉI pour la Côte d'Ivoire a pu poser des questions en dehors du plan de recherche.

Entretien n° 5. Convention des Organisations de la Société Civile pour l'Observation domestique des élections (CODEL). Le président, maître Halidou Ouédraogo, a rencontré le chercheur du MÉI pour la Côte d'Ivoire le 14 février 2019 et a eu un entretien en personne ainsi que des échanges de courriels. La source a fourni des réponses aux questions concernant les engagements suivants : a) numéro deux : Respecter les délais de délivrance des actes de justice conformément à l'arrêté n° 2014-022/MJ/CAB du 25 juin 2014; b) numéro trois : Améliorer l'accès des personnes vulnérables au Fonds d'assistance judiciaire; c) numéro six : Opérationnaliser les pôles judiciaires spécialisés dans la répression des crimes économiques et financiers; et d) numéro sept : mettre en place des comités citoyens de lutte contre le racket dans les services publics et les Centres Hospitaliers Régionaux. M. Ouédraogo a également fourni des réponses écrites concernant les engagements : 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 12.

Entretien n° 6. Mouvement burkinabé des droits de l'Homme et des Peuples (MDHBP). Le 14 février 2019, M. Chrysogone Zougmore, président du MDHBP, a rencontré le chercheur du MÉI pour la Côte d'Ivoire et s'est entretenu en personne ainsi que des échanges de courriers électroniques. M. Zougmore a fourni des réponses aux questions concernant les engagements suivants : a) numéro deux : Respecter les délais de délivrance des actes de justice conformément à l'arrêté n° 2014-022/MJ/CAB du 25 juin 2014; b) numéro trois : Améliorer l'accès des personnes vulnérables au Fonds d'assistance judiciaire; c) numéro six : Opérationnaliser les pôles judiciaires spécialisés dans la répression des crimes économiques et financiers; d) numéro sept : mettre en place des comités citoyens de lutte contre le racket dans les services publics et les Centres Hospitaliers Régionaux. La personne interrogée a partagé les réponses du Réseau national de lutte anticorruption (REN-LAC) pour l'engagement 3.

Entretien n° 7. Secrétariat permanent de la modernisation de l'Administration et la bonne gouvernance (SP-MABG). Trois membres du Secrétariat, — M. Dingara Jacques Sosthène, président, M. Barry Sidi, rapporteur, Mme Pelagie Kabre, Membre du SP-MABG — ont rencontré le chercheur du MÉI pour la Côte d'Ivoire le 15 février 2019 et ont tenu une réunion en personne ainsi que des échanges de courriels. Le rapporteur, M. Barry, a compilé les réponses des représentants du gouvernement et les a partagées dans un document destiné au chercheur du MÉI, bien que M. Barry n'en soit pas la source. Le document de M. Barry fournissait des réponses à tous les engagements, à l'exception des engagements numéro 12 et 13. Le président a fourni au chercheur du MÉI un aperçu du processus du PGO dans le pays et les conditions permettant au pays d'être admis au PGO. Le président et le rapporteur ont expliqué le cadre institutionnel responsable du processus du PGO, la manière dont le gouvernement et les autres parties prenantes ont collaboré et les campagnes de socialisation du PGO menées dans le pays.

Entretien n° 8. Projet Open Burkina. Le Coordinateur de projet (M. Idriss Tinto) a rencontré le chercheur du MÉI pour la Côte d'Ivoire le 15 février 2019 et a tenu une entrevue en personne, ainsi que des échanges de courriels. La source a fourni des réponses aux questions de tous les engagements, à l'exception des engagements numéro 3, 6 et 8. En ce qui concerne l'engagement 11, le chercheur du MÉI note que certains membres des OSC ont remis en question l'affirmation du coordinateur de projet selon laquelle il n'y avait aucun problème de réutilisation des données.

Entretien n° 9. Centre pour la gouvernance démocratique. Une représentante (Mme Agnès Kabore) a rencontré le chercheur du MÉI pour la Côte d'Ivoire le 15 février 2019 et a eu un entretien en personne. La représentante a répondu aux questions concernant tous les engagements, à l'exception des engagements numéro six et neuf. La représentante a fourni des informations sur l'impact potentiel de 10 engagements.

Une autre interview était prévue avec un représentant du Réseau africain de journalistes pour l'intégrité et l'indépendance (RAJIT), mais la réunion a été annulée en raison de conflits avec l'ordre du jour.

À propos du Mécanisme d'évaluation indépendant

Le Mécanisme d'évaluation indépendant (MÉI) est un moyen essentiel par lequel toutes les parties prenantes peuvent suivre les progrès du PGO réalisés dans les pays et entités participants. Le Comité d'experts internationaux (CEI) supervise le contrôle de la qualité de chaque rapport. Le PEI est composé d'experts en transparence, participation, responsabilité et méthodes de recherche en sciences sociales.

La composition actuelle du Comité d'experts internationaux est

- César Cruz-Rubio
- Mary Francoli
- Brendan Halloran
- Jeff Lovitt
- Fredline M'Cormack-Hale
- Showers Mawowa
- Juanita Olaya
- Quentin Reed
- Rick Snell
- Jean-Patrick Villeneuve

Une petite équipe basée à Washington, DC, supervise les rapports dans le processus du MÉI en étroite coordination avec les chercheurs. Les questions et commentaires sur ce rapport peuvent être adressés au personnel à irm@opengovpartnership.org.

¹ Manuel des Procédures du MÉI, V.3 : <https://www.opengovpartnership.org/documents/irm-procedures-manual>

Annexe I. Aperçu de la performance du Burkina Faso tout au long de la mise au point du plan d'action

Clé :

Vert= Conforme à la norme

Jaune= En progression (des mesures ont été prises pour se conformer à cette norme, mais la norme n'est pas atteinte)

Rouge= Aucune preuve d'action

Forum Multipartite	
1a. Forum établi : Il existe un forum pour superviser le processus du PGO	Vert
1b. Régularité : Le forum se réunit au moins tous les trimestres, en personne ou à distance	Jaune
1c. Développement collaboratif du mandat : Les membres du forum développent conjointement ses attributions, sa composition et sa structure de gouvernance.	Jaune
1d. Mandat public : Des informations sur les attributions, la composition et la structure de gouvernance du forum sont disponibles sur le site Web/la page du PGO.	Rouge
2a. Multipartite : Le forum comprend à la fois des représentants gouvernementaux et non gouvernementaux	Vert
2b. Parité : Le forum comprend un nombre égal de représentants gouvernementaux et non gouvernementaux	Jaune
2c. Sélection transparente : Les membres non gouvernementaux du forum sont sélectionnés selon un processus juste et transparent.	Rouge
2d. Représentation gouvernementale de haut niveau : Le forum comprend des représentants de haut niveau dotés d'une autorité décisionnelle du gouvernement	Vert
3d. Ouverture : Le forum accepte les contributions et la représentation du processus du plan d'action de la part de la société civile ou d'autres parties prenantes extérieures au forum	Rouge
3e. Participation à distance : Il existe des possibilités de participation à distance à au moins certains événements et réunions	Vert
3f. Comptes-rendus : Le forum du PGO communique de façon proactive et rend compte de ses décisions, activités et résultats à l'ensemble des acteurs gouvernementaux et de la société civile	Rouge

Clé :

Vert= Conforme à la norme

Jaune= En progression (des mesures ont été prises pour se conformer à cette norme, mais la norme n'est pas atteinte)

Rouge= Aucune preuve d'action

Rédaction du Plan d'action	
4a. Transparence du processus : Il existe un site Web national du PGO (ou une page Web du PGO sur un site Web gouvernemental) dans lequel les informations sur tous les aspects du processus national du PGO sont proactivement publiées.	Rouge
4b. Documentation préalable : Le forum partage à l'avance les informations relatives au PGO aux parties prenantes, afin de garantir qu'elles soient informées et préparées à participer à toutes les étapes du processus.	Rouge
4c. Sensibilisation : Le forum organise des activités de sensibilisation avec les parties prenantes concernées afin de les informer du processus du PGO.	Vert
4d. Canaux de communication : Le gouvernement facilite la communication directe avec les parties prenantes afin de répondre aux questions du processus du plan d'action, en particulier durant les périodes d'activité intense du PGO.	Jaune
4e. Réponse raisonnée : Le forum multipartite publie son raisonnement derrière les décisions et répond aux principales catégories de commentaires du public.	Rouge
5a. Référentiel : Le gouvernement rassemble et publie un référentiel de documents sur le site Web/page Web national(e) du PGO, qui fournit un enregistrement historique et un accès à tous les documents liés au processus national du PGO, y compris (sans toutefois s'y limiter) les documents de consultation, les Plans d'action nationaux, les auto-évaluations du gouvernement, les rapports du MÉI et les documents justificatifs de la mise en œuvre des engagements (par exemple, liens vers des bases de données, preuves de réunions, publications)	Rouge

Note éditoriale : Si un pays « respecte » les six normes en gras, le MÉI reconnaîtra le processus du pays en tant que Processus étoilé.